



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France

Île-de-France



RISQUES PROFESSIONNELS : FAITS ET CHIFFRES 2020

NOTRE ACTION AU SERVICE DES ENTREPRISES

ÉDITORIAL

2020 restera une année durablement inscrite dans la mémoire collective, en raison de la crise sanitaire, sociale et économique que la pandémie du SARS-Cov2 a engendrée. Nos certitudes ont été ébranlées et remises en cause. Malgré tout, de multiples initiatives ont été prises pour venir en aide aux personnes les plus fragilisées.

La Sécurité Sociale a tenu un rôle essentiel aux côtés des pouvoirs publics pour accompagner toute la société et son action rendue possible grâce à la mobilisation de ses quelque 140 000 agents. En son sein, la Cramif a su jouer son rôle pour assurer une pleine continuité de ses missions de service public, aussi bien en versant des prestations à des assurés qu'en conseillant les personnes fragilisées ou en accompagnant techniquement et financièrement les entreprises.

Pour la Direction Régionale des Risques Professionnels, cette année atypique a permis de poursuivre, voire d'accélérer nombre de projets essentiels à son développement et à ses transformations, concernant tout autant son fonctionnement que les services proposés aux entreprises :

- Mise en ligne d'une application pour faire une demande de Subvention Prévention TPE,
- Généralisation de la dématérialisation des documents, y compris des pièces comptables,
- Montée en charge des plateformes téléphoniques (accessibles par le 3679) permettant de répondre aux entreprises pour des questions relatives à la Tarification et aux aides financières proposées par la Prévention,
- Développement d'une offre de formations et de séminaires organisés en visio-conférence,
- Extension de la dématérialisation des notifications des taux ATMP à toutes les entreprises de plus de 10 salariés.

L'activité opérationnelle de la Direction a été bousculée en 2020. Malgré tout, le cap fixé par la Convention d'Objectifs et de Gestion signée par la Cnam avec l'Etat a été maintenu, y compris sur des objectifs ambitieux. Pour accompagner les entreprises dans la crise, la Cramif a octroyé 6 787 M€ en subventions à 1947 entreprises. En outre, elle a contribué à la conception et au déploiement des 13 plans de reprise d'activité ciblant des secteurs d'activité stratégiques.

Ce document de synthèse vous présente toutes les dimensions de l'activité de la Direction Régionale des Risques Professionnels pour remplir la mission de service public telle que définie par le code de la Sécurité Sociale : **développer et coordonner la prévention des risques professionnels.**

François BLANCHARD L'Ingénieur Conseil Régional

IMPACT COVID

GESTION DE LA CRISE LIÉE AU CORONAVIRUS

Le maintien de la continuité du service

L'ORGANISATION INTERNE

A partir du 16 mars 2020, tous les agents de la Cramif ont travaillé totalement ou partiellement en télétravail. En quelques jours, parfois en quelques semaines, des solutions techniques et organisationnelles ont été développées et déployées : l'ouverture massive d'accès VPN, le déploiement d'ordinateurs portables, le déménagement d'ordinateur fixe au domicile des agents, des réunions en « chambres téléphoniques » puis en visio-conférences... La mise en œuvre de toutes ces dispositions a été coordonnée par le comité de pilotage du Plan de Continuité d'Activité (PCA) de la caisse, en lien avec les instances nationales de la Cnam et de l'Ucanss. C'est par l'engagement de tous ses agents de tous les niveaux que la caisse a réussi à assurer la continuité de ses missions de service public, en faveur des assurés, des professionnels de santé et des entreprises.

LES INTERVENTIONS SUR LE TERRAIN

Le premier confinement a conduit la Cnam à suspendre les interventions des préventeurs des caisses régionales dans les entreprises et sur les chantiers. Cette période de 2 mois environ a permis de préserver la santé des agents du réseau et de préparer les conditions optimales de retour sur le terrain en termes de prévention (protocole d'interventions, dispositions particulières dans les locaux de la caisse, moyens de protection individuelle). C'est ainsi que le déconfinement progressif s'est mis en place dès le mois de juin, permettant à l'automne de maintenir l'activité en entreprise et sur les chantiers, malgré le deuxième confinement.

L'OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES : DÉMATÉRIALISATION ET ÉCHANGES À DISTANCE

La continuité du service a été assurée par les différentes directions de la DRRP grâce à un déploiement massif de la dématérialisation des documents internes et externes. C'est ainsi que l'étape essentielle du calcul pré-financier des taux de cotisations ATMP 2021 a pu être réalisé en avril. L'instruction des dossiers de réclamation des Comptes Professionnels de Prévention (C2P) s'est poursuivie avec le maintien des réunions de la Commission paritaire chargée de leur examen. Le séminaire inter CTR programmé en juin a été transformé en la publication de 4 lettres électroniques très riches en informations, à la grande satisfaction des partenaires sociaux. L'instruction des dossiers d'aides financières et le versement des subventions ont été relancés avant même la fin du mois de mars. Le travail d'ingénierie de prévention s'est poursuivi à un rythme accéléré. Enfin, les préventeurs sont restés en liaison permanente avec les entreprises, pour les conseiller et répondre à leurs interrogations dans un contexte réglementaire et de connaissances très incertaines. Ils ont ainsi pu participer à distance à des réunions de CSE organisés en visio-conférence.

Un bilan de cette période a été dressé en interne, sous forme de retour d'expérience, sur le fonctionnement de la Direction. Il a mis en évidence des aspects positifs tels que le point de situation réalisé par la hiérarchie sur un rythme quotidien ou hebdomadaire, ce qui a permis de réduire le sentiment d'isolement et de partager les difficultés dans la conciliation entre la vie privée et le travail. Il a souligné des points d'insatisfaction nécessitant des améliorations tels que la communication à leur intention ou en direction des entreprises. Ce retour d'expérience basé sur plus de 1 000 contributions internes est riche d'enseignements, notamment dans le cadre de l'évolution du management à distance et de la gestion documentaire (flux des documents, stockage des documents, partage des documents en mode collaboratif...). Des changements ont déjà été apportés au cours du 4ème trimestre 2020 ; ils seront poursuivis en 2021.

Le développement d'une offre spécifique de services aux entreprises

Au-delà de la gestion interne de la crise, une offre de services a été développée spécifiquement à la situation à laquelle les entreprises étaient confrontées, tout en tenant compte des priorités stratégiques de la branche Risques Professionnels.

LA RÉDACTION DE FICHES SECTORIELLES DE PRÉVENTION

Dès la première quinzaine d'avril, des fiches sectorielles ont été élaborées par le service Prévention pour décrire opérationnellement les mesures de prévention qui pouvaient être mises en œuvre pour prévenir le risque de contamination par le coronavirus. Cette base documentaire a permis d'enrichir les fiches mises en ligne par la Direction Générale du Travail (DGT), voire de compléter la collection par des fiches spécifiques de la branche Risques professionnels ou de la région francilienne – de concert avec la Direccte (fiche pour les téléopérateurs en particulier). Ce travail en étroite collaboration avec les autres acteurs régionaux s'est aussi concrétisé avec l'animation par la Cramif d'un webinaire organisé par l'Aract, dans le cadre du dispositif « Objectif Reprise » coordonné par la Direccte.

LA CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION ET AU DÉPLOIEMENT DE PLANS DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Dans le prolongement de cette première phase d'ingénierie de prévention, la Cnam a identifié 13 secteurs stratégiques pour lesquels des Plans de Reprise d'Activité (PRA) devaient être constitués. Il s'agit des secteurs suivants : l'Aide et soins à domicile, les EHPAD, la Propreté, les Services Automobile, l'Industrie, l'Industrie agroalimentaire, le Transport routier de voyageurs, le Transport de marchandises et la logistique, la Gestion des déchets, l'Hôtellerie-restauration, le Commerce alimentaire, le Commerce non alimentaire, le Bâtiment.

Cette stratégie d'action vise tant l'accompagnement des secteurs les plus impactés qu'à la poursuite des programmes prioritaires inscrits dans la COG : la prévention des TMS, des chutes et du risque chimique. Plus précisément, il s'agit d'apporter une réponse adaptée pour la mise en œuvre de mesures de prévention du risque sanitaire, tout en poursuivant la dynamique de prévention des risques professionnels. Les travaux engagés ont permis la création, avec l'appui de l'INRS et des caisses régionales, de 13 offres documentaires sectorielles mises en ligne sur le site de l'Assurance Maladie / Entreprises et présentées aux CTR et à la CrATMP. Dans ce programme d'action, la Cramif a co-piloté les PRA du Bâtiment et des Services Automobile ; elle a aussi contribué aux travaux de 7 autres PRA.

LA GESTION DE LA SUBVENTION PRÉVENTION COVID

Par ailleurs, en accord avec la tutelle et les partenaires sociaux, une subvention prévention Covid a été construite et déployée en quelques semaines. Dotée d'un budget national de 20 millions d'euros porté en septembre à 50 millions d'euros, cette subvention a permis d'aider financièrement les entreprises de moins de 50 salariés et les travailleurs indépendants, pour mettre en place les mesures barrières et des moyens de protection individuelle (masques, solutions hydroalcooliques). Elle a rencontré un large succès dans toute la France, y compris en Ile de France où plus de 10 000 dossiers ont été déposés. Au cours du 2^{ème} semestre, la mise en ligne d'une application a facilité la bonne constitution des dossiers. Une cellule d'une quinzaine d'agents a été créée ex nihilo et près de 50 agents du service Prévention ont contribué activement à l'instruction des demandes de subvention.

LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT DE LA CRISE SUR LA SINISTRALITÉ

Une étude de concert avec la DIRECCTE a été lancée au 2^{ème} semestre 2020 pour apprécier l'impact de la crise sur la sinistralité en entreprise et sur chantier, pendant la période de confinement et de premier déconfinement. Les résultats de cette étude seront produits au cours du 1^{er} semestre 2021.

LES ACTIONS INTERNES DANS LE CADRE DES RPS

Il a semblé important d'apporter un soutien à une réflexion interne sur les conditions d'activité du service prévention en phase de confinement et en situation de reprise d'activité suite au confinement. Dans ces circonstances, le risque d'une perte de sens du métier est en effet apparu élevé.

Au-delà des riches échanges que cette réflexion a suscités, cela a abouti dans un premier temps à la réalisation d'une enquête d'importance autour des retours d'expérience liés au confinement auprès de l'ensemble des acteurs des services techniques et administratifs. Dans un second temps un journal nommé « Le Covilien » a pu voir le jour dont l'intention est de faire vivre le métier au-delà des difficultés du moment.

SOMMAIRE

GLOSSAIRE

ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AFS	Aide Financière Simplifiée (remplacée par Subvention Prévention TPE)
AGAPrev	Applicatif national de Gestion de l'Activité Prévention
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
ARACT	Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARS	Agence Régionale de Santé
ASD	Aide et Soins à Domicile
AT	Accident du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Conseil d'Administration
CATEC	Certificat d'Aptitude au Travail en Espace Confiné
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au travail
CASSIOPEE	Système de requêtage
CGSS	Caisse Générale de Sécurité Sociale
CSE	Comité Social et Economique
CLST	Conception des Lieux et des Situations de Travail
CMP	Centre de Mesures et contrôles Physiques
CMR	Agents Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
COG	Convention d'Objectif et de Gestion
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPG	Contrat Pluriannuel de Gestion
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPPT	Commission Paritaire Permanente de Tarification
CPS	Certificat de Premier Secours
CRAMIF	Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France
CrAT/MP	Commission régionale des AT/MP
CROCT	Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail
CRPPE	Centre Régional de Pathologie Professionnelle et Environnementale
CRRMP	Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles
CSPS	Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé
CTN	Comité Technique National
CTP	Commission Temporaire de Prévention
CTR	Comité Technique Régional
DIADEME	Dématérialisation et Indexation Automatique des Documents et des Messages Électroniques
DAT	Déclaration d'Accident du Travail
DDPIE	Direction du Développement des Partenariats Internes et Externes
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.
DMP	Déclaration de Maladie Professionnelle
DPP	Direction Pilotage et Prospective

DRSM	Direction Régionale du Service Médical
DRRP	Direction Régionale des Risques Professionnels
DSE	Direction des Services Extérieurs
DSN	Déclaration Sociale Nominative
DST	Direction des Services Techniques
EPICEA	Base de données nationale des enquêtes AT mortels
EUROGIP	GIP sur la prévention des AT et MP en Europe
EvRP	Évaluation des Risques Professionnels
FFB	Fédération Française du Bâtiment
FI	Faute inexcusable
GED	Gestion électronique des documents
GDR	Gestion Du Risque
HAS	Haute Autorité de Santé
ICR	Ingénieur Conseil Régional
IF	Indice de Fréquence (Nombre d'AT avec arrêt pour 1000 salariés)
IIMTPIF	Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail Paris Île-de-France
IJ	Indemnités Journalières
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LBC	Laboratoire des BioContaminants
LTX	Laboratoire de Toxicologie industrielle
Médialog+	Plateforme téléphonique régionale (accessible aux entreprises par le 3679)
MOA	Maître d'Ouvrage
MOE	Maître d'Œuvre
MP	Maladie Professionnelle
OIRA	Outil interactif d'évaluation des risques en ligne. Online interactive Risk Assessment
OPCO	Opérateur de Compétence
OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PCSAC	Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable
PDP	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
PRST	Plan Régional Santé au Travail
RDAT	Registre de Déclaration des Accidents du Travail bénins
RNP	Référentiel National de Processus
RPS	Risques PsychoSociaux
RTS	Réunion Technique de Service
SNTRP	Système National de Tarification des Risques Professionnels
SIP	Système d'Information et Pilotage
SPTPE	Subvention Prévention TPE
SST	Sauvetage Secourisme du Travail
SSTi	Service de Santé au Travail interentreprises
STARTECH	Formation nationale des gestionnaires conseils tarification des risques professionnels
TMS	Trouble Musculo-Squelettique
TPE	Très Petite Entreprise
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales



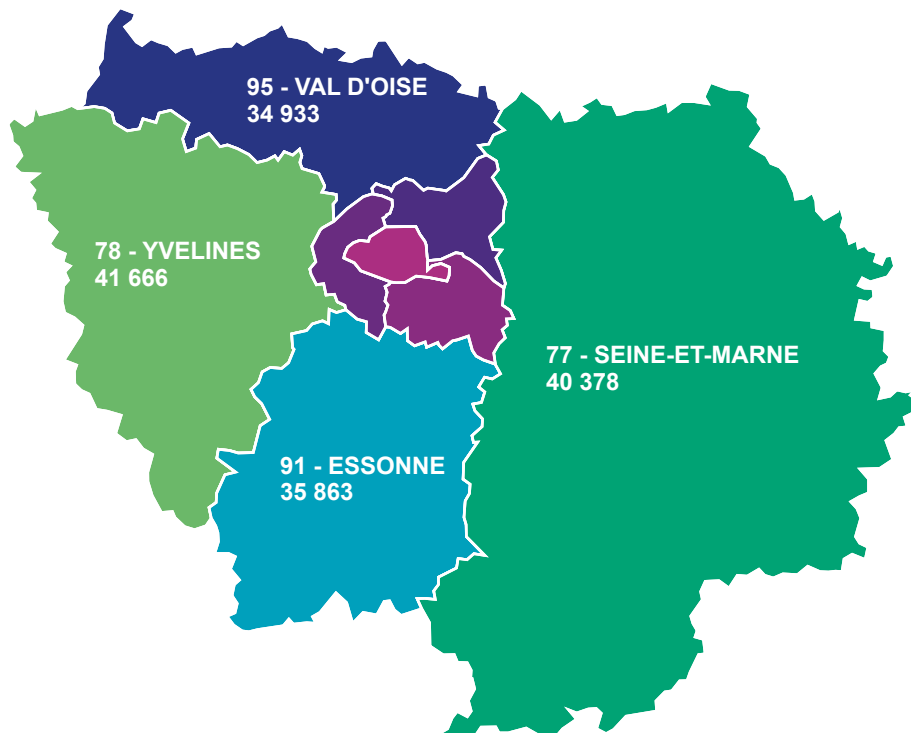
1

CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION

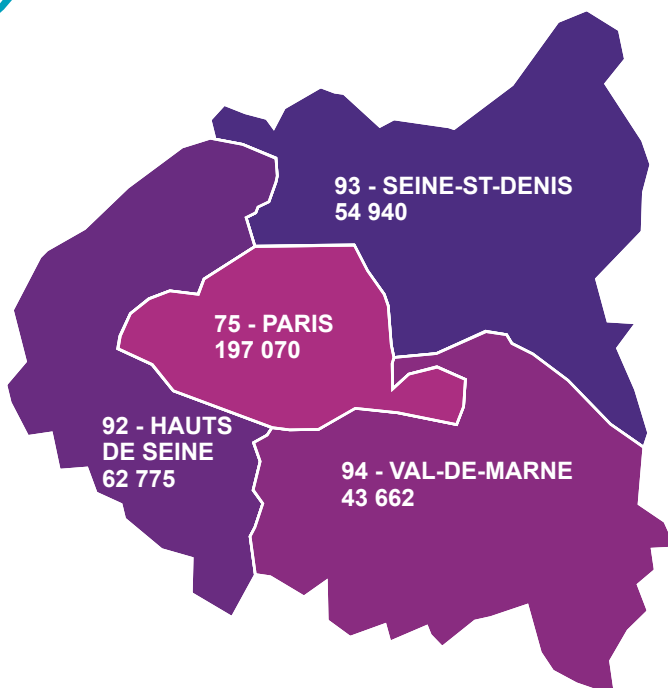
GÉNÉRALITÉS SUR LA RÉGION



GRANDE COURONNE
30 % des établissements



PETITE COURONNE
70 % des établissements



Total établissements
de la région IDF 2019
511 287

TERRITOIRE (source INSEE)

La région Île-de-France a une superficie de 12 012 km² (soit 2,2 % du territoire français), elle se divise en huit départements et comporte 1 287 communes.

POPULATION (source INSEE)

L'Île-de-France compte près de 12,3 millions d'habitants (estimation 2019). Entre 2012 et 2017, la population francilienne a augmenté d'un peu plus de 276 378 habitants, soit 0,5 % en moyenne par an. La région concentre donc près de 18,4 % de la population française métropolitaine et 2,4 % de celle de l'Union Européenne.

La population de la région est plus jeune que la moyenne nationale : les 15-59 ans représentent 60,7 % de la population francilienne (56,3 % en France) et les 60 ans et plus représentent 19,8 % de la population (25,5 % en France).

ÉCONOMIE (source INSEE)

Située au carrefour des échanges européens, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen.

Son PIB représente environ 31,1 % de la richesse nationale et près de 4,6 % du PIB de l'Union Européenne, devant le Grand Londres et la Lombardie. Le PIB francilien par habitant est en moyenne 1,6 fois plus élevé que celui de l'ensemble des Français.

La forte tradition industrielle de la région Île-de-France se caractérise par un tissu dense de PME / PMI et un large éventail d'activités. Elle rassemble une forte densité d'entreprises technologiques (grands groupes, PME, start-up), des pôles de compétitivité de réputation internationale et une des plus fortes concentrations scientifiques et technologiques en Europe.

Premier bassin d'emploi européen, sa main-d'œuvre est hautement qualifiée : 34 % des cadres français. L'Île-de-France rassemble 23 % des universités françaises, près de 25 % des écoles d'ingénieurs (hors universités) et 22 % des écoles de commerce, gestion et comptabilité. Pour renforcer son attractivité, la région s'est dotée d'infrastructures de premier plan. Le « hub » aérien de Paris est le premier d'Europe : la plupart des grandes métropoles sont accessibles en moins de deux heures de vol.

Avec 70 ports et 6 plateformes modales répartis sur 500 km de voies navigables, la région est également la deuxième plate-forme fluviale d'Europe. Sur les douze prochaines années, le projet du Grand Paris verra la concrétisation de près de 200 km de métro en souterrain, de 78 nouvelles gares et une quinzaine de contrats de développement territorial (logements, commerces, bureaux,...).

Enfin, l'Île-de-France, et plus particulièrement Paris, ville d'art, d'histoire et de culture, reste très attractive pour les touristes internationaux. Elle est, depuis plusieurs années, la première région touristique mondiale, avec près de 72 millions de nuitées en 2018, dont 50,2 % concernent les étrangers. En outre, avec plus de 700 000 m² d'espaces d'exposition, Paris se situe au premier rang européen pour le nombre de salons et de visiteurs accueillis et au cinquième, pour le nombre d'exposants sur les salons de dimension internationale (plus de 500 exposants). Paris est la deuxième ville du monde accueillant le plus de congrès derrière Barcelone. Le tourisme d'affaires a d'ailleurs représenté 47 % des nuitées de l'hôtellerie francilienne en 2018.

Le Grand Paris est un projet d'urbanisation et de transport en commun sans précédents qui sous-entend une modification substantielle des infrastructures de la région. Ces changements majeurs sont entre autres amplifiés par l'organisation de la coupe du monde de rugby en 2023 et des jeux olympiques d'été 2024 à Paris. L'organisation de ces événements s'accompagnera, donc, d'importants investissements concernant les équipements sportifs, le réseau de transport, l'accès au logement, les services publics, la lutte contre la pollution, le recyclage des déchets...

EMPLOI (source INSEE)

Au 1^{er} janvier 2021, l'Île-de-France comptait plus de 6,4 millions d'actifs, dont 5,3 ayant un emploi. 75,3 % des hommes et 68,2 % des femmes de 15 à 64 ans sont en activité. Ces taux sont plus élevés dans la région que dans l'ensemble de la France. La différence est particulièrement marquée pour les actifs âgés de 55 à 64 ans, quel que soit le sexe. Seule exception, les hommes de 15 à 24 ans sont moins actifs dans la région. Dans cette tranche d'âge, les jeunes sont en effet plus souvent étudiants en Île-de-France qu'ailleurs.

La région concentre plus de 21 % de la population active nationale. Les principales catégories de cette population active se répartissaient comme suit en 2018 (dernier recensement) :

Catégories d'Actifs		% / Total d'Actifs	Observations	
Salariés	1	Cadres et professions intellectuelles	30,5	Ingénieurs, cadres, Professeurs, médecins, Journalistes
	2	Employés	25,5	Employés administratifs, Employés de banques, Standardistes, Vendeurs, Agents de Service Hospitalier, Ambulanciers...
	3	Ouvriers	14,3	Mécaniciens, Électriciens, Charpentiers, Maçons, Plombiers, Bouchers, Boulangers...
	4	Professions intermédiaires	24,3	Cadres moyens, Contremaîtres, Clergé
Non-salariés	5	Chefs d'entreprise, Artisans, Commerçants	5,4	-
	6	Agriculteurs	0,0	-

La forte proportion de cadres et professions intellectuelles en Île-de-France (30,5 % contre 14,6 % en province) est liée à la présence de nombreux sièges sociaux, ainsi que de centres de recherche et d'universités.

Le tableau suivant montre l'évolution par secteur d'activité de l'emploi salarié privé (hors agriculteurs, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs).

Île-de-France / France	Effectif en %				
	2003	2007	2011	2017	2019
Industrie	13,8	15,2	14,32	14,02	13,81
Construction BTP	16,3	17,5	18,22	20,25	21,02
Tertiaire marchand	23,4	28,2	30,48	29,91	29,97

BUDGET (source Conseil Régional d'Île de France)

En 2020, le budget de la région Île-de-France s'est élevé à 5 milliards d'euros (dont transport et mobilité 1430 M€, économie emploi et formation 782 M€, lycée 840 M€).

LOGEMENT (Source Insee)

En 2019, le parc total de la région comptait 5,2 millions de logements en Ile de France dont 89 % de résidences principales, soit 14.7 % du parc métropolitain.

En décembre 2020 (situation à fin septembre 2020), 61 600 nouveaux logements ont été autorisés, soit -24.6 % par rapport à l'année précédente.

72 000 logements ont été commencés, soit - 12.3 % par rapport à l'année précédente. Ils représentent 19,59 % de l'ensemble des ouvertures de chantiers en France.

NOMBRE DE SECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS, DE SALARIÉS ET SINISTRALITÉ EN ÎLE DE FRANCE

CTR	CTN	Libellé CTN	Nombre de sections d'établissement (SE)	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre d'AT mortels	Nombre d'AT Trajet	Nombre de MP
1	A	Métallurgie	13 724	262 786	4 731	10	1 260	262
	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	951	44 642	649	2	201	45
2	B	Bâtiment Travaux Publics	65 203	386 529	11 849	22	1 290	955
	F	Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	5 832	44 176	1 135	0	250	66
3	C	Transport, eau, gaz, électricité, livre	65 115	641 588	20 513	17	3 600	1 134
	D	Services, commerces et alimentation	73 959	567 230	20 388	11	4 117	882
	G	Commerces non alimentaires	122 159	696 636	11 882	15	3 824	623
4 ET 5	H	Activités de services I	104 024	1 590 531	10 045	17	7 316	471
	I	Activités de services II et travail temporaire	60 320	732 835	25 897	21	6 427	1 415
TOTAL			511 287	4 966 953	107 089	115	28 285	5 853

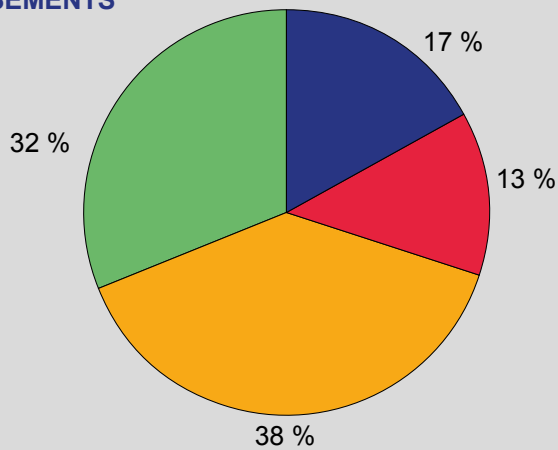
Chiffres issus des statistiques régionales 2019 – extraction en Mai 2020 - présentation en CTR de Novembre 2020.

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'EFFECTIF

Tranche d'effectif	Nombre de Sections d'Etablissement (SE)	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre d'AT mortels	Nombre d'AT Trajet	Nombre de MP
1 à 19	421 885	1 482 307	26 061	32	6 342	1 533
20 à 49	11 379	1 051 050	20 647	15	4 565	1 063
50 à 199	22 660	692 266	30 073	31	7 238	1 505
200 à 299	1 325	321 576	7 364	4	2 109	395
300 à 1499	1 747	980 169	16 710	21	5 962	853
1500 et plus	157	439 587	5 803	11	1 937	230
indéfini ou non précisé	52 134	0	431	1	132	274
Île-de-France	511 287	4 966 953	107 089	115	28 285	5 853

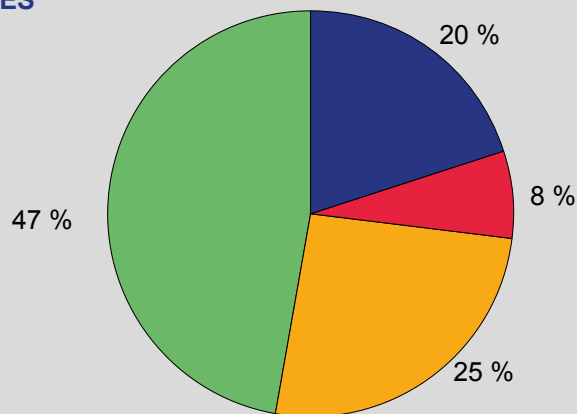
Chiffres issus des statistiques régionales 2019 – extraction en Mai 2020 - présentation en CTR de Novembre 2020

ÉTABLISSEMENTS



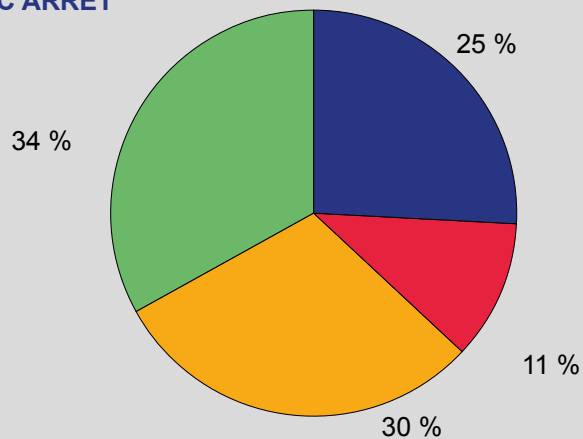
L'industrie	85 622
BTP	65 203
Le Commerce	196 118
Les Services	164 344
TOTAL	511 287

SALARIÉS



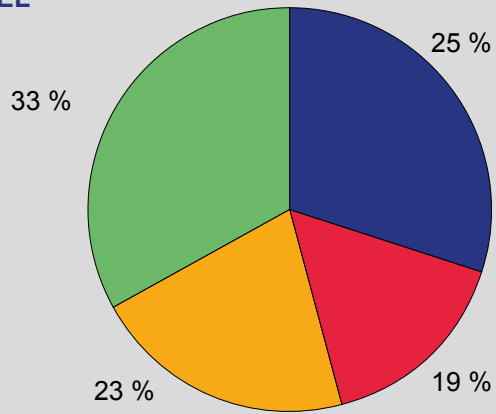
L'industrie	993 192
BTP	386 529
Le Commerce	1 263 866
Les Services	2 323 366
TOTAL	4 966 953

AT AVEC ARRÊT



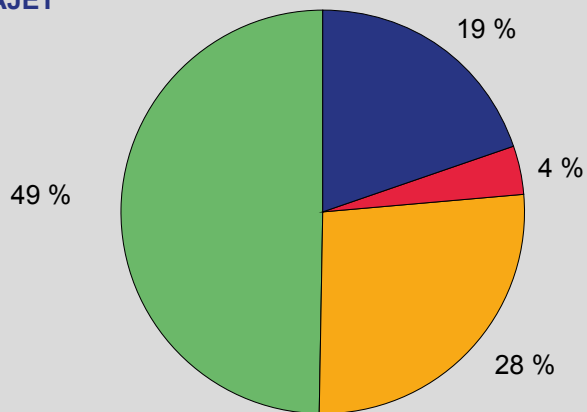
L'industrie	27 028
BTP	11 849
Le Commerce	32 270
Les Services	35 942
TOTAL	107 089

AT MORTEL



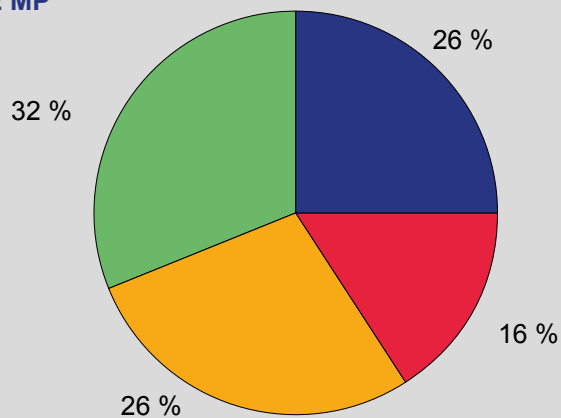
L'industrie	29
BTP	22
Le Commerce	26
Les Services	38
TOTAL	115

AT TRAJET



L'industrie	5 311
BTP	1 290
Le Commerce	7 941
Les Services	13 743
TOTAL	28 285

NOMBRE MP



L'industrie	1 507
BTP	955
Le commerce	1 505
Les Services	1 886
TOTAL	5 853



2

PRÉSENTATION DE LA DRRP

**DIRECTION REGIONALE
DES RISQUES PROFESSIONNELS**

François BLANCHARD



SERVICE PREVENTION

François BLANCHARD

DIRECTION DES SERVICES EXTÉRIEURS

Vincent BRIOTET

8 Antennes départementales

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Emmanuel MARTEAU

- Centre de Mesures et Contrôles Physiques
- Risques Techniques et Industriels
- Risques Organisationnels
- Activités de Service et BTP
- Laboratoire de Toxicologie Industrielle
- Laboratoire des Biocontaminants
- Déploiement Formation et Information pour la Prévention

DIRECTION PILOTAGE ET PROSPECTIVE

Elisabeth MIARD

Etudes de Gestion

Système Information et Pilotage

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES
PARTENARIATS INTERNES ET EXTERNES**

Francis LEMIRE

Conseil Médical

**DIRECTION TARIFICATION
ET RECONNAISSANCE**

Jean-Yves MARTINEZ

- Département Production Tarification
- Département Pilotage Tarification

Département Reconnaissance

GROUPE PERSONNEL FORMATION

LOGISTIQUE

STRUCTURES

Dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles, la Direction Régionale des Risques Professionnels (DRRP) de la CRAMIF est composée du Service Prévention, et de la Direction Tarification et Reconnaissance. Elle est placée sous l'autorité de l'Ingénieur Conseil Régional (ICR).

Service Prévention des Risques Professionnels

Le Service Prévention des Risques Professionnels contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises en déployant une gamme de moyens tels que le conseil, l'assistance technique, le contrôle, les incitations financières, la formation et l'information.

DIRECTION DES SERVICES EXTÉRIEURS (DSE)

Elle est chargée de coordonner l'action des 8 antennes départementales, en particulier dans la composante « Agir en entreprise » du processus Prévention.

Attributions :

- Développer sur le terrain la prévention des Risques Professionnels avec pour finalité la réduction du nombre et de la gravité des atteintes à la santé,
- Aider les employeurs à identifier les risques, à mettre en œuvre des moyens de Prévention, à intégrer les principes généraux de Prévention dès la conception d'un poste de travail. Pour cela, mener des actions basées sur le conseil, la formation et le contrôle,
- Utiliser les moyens d'incitation soumis à l'approbation et la décision des partenaires sociaux lors des CPPT, des Comités Techniques Régionaux (CTR), de la Commission régionale des AT/MP (CrAT/MP) et du Conseil d'Administration (CA) : minorations de taux de cotisation (ristournes), majorations de taux de cotisation (cotisations supplémentaires), subventions et récompenses,
- Octroyer des aides financières dans le cadre des contrats de prévention et des subventions prévention TPE.

Nota : la DSE participe à l'encadrement des Contrôleurs de Sécurité en agrément, et assure leur accompagnement post agrément.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES (DST)

Les rôles et missions de la DST s'articulent autour de 3 axes principaux : expertise technique dédiée principalement aux assistances aux agents de secteurs du Service Prévention, pilotage de programmes prioritaires ou actions particulières et coordination auprès d'une cinquantaine de sièges sociaux d'entreprises majeures.

Chacun des 7 services techniques s'est vu attribuer des thèmes ou des domaines de prévention avec des pilotes qui ont en charge les actions correspondantes du plan d'actions de la DRRP :

Centre de Mesures et contrôles Physiques (CMP)

- Expertise en ambiances physiques,
- Réalisation de mesures et de conseils en ventilation, bruit, vibrations, éclairage, ambiances thermiques, glissance des sols, rayonnements ionisants, rayonnements optiques, champs électromagnétiques.
- Conseils en prévention des risques physiques.

Risques Techniques et Industriels (RTI)

- Equipements de travail,
- Métallurgie, garages, centres de contrôle technique, déchets,
- Risque Routier,
- Enregistrement des enquêtes AT mortels dans la base de données nationale EPICEA.

Risques Organisationnels (RO)

- Risques TMS – Ergonomie,
- Risques Psychosociaux,
- Commerces et industries de l'alimentation,
- Logistique – Restauration collective.

Activités de Service, Bâtiment & Travaux Publics (ASBTP)

- Bâtiment & Travaux Publics,
- Intérim,
- Sanitaire et Médico-Social.

Laboratoire de ToXicologie industrielle (LTX)

- Expertise en risque chimique,
- Réalisation de prélèvements et d'analyses d'agents chimiques,
- Conseils en prévention du risque chimique.

Laboratoire des BioContaminants (LBC)

- Expertise en risque biologique,
- Réalisation de prélèvements et d'analyses de bioaérosols,
- Conseils en prévention du risque biologique.

Déploiement Formation et Information pour la Prévention (DFI Prév)

- Ingénierie de formation à la prévention,
- Formations inter et intra entreprises,
- Habilitation des organismes de formation et des entreprises,
- Partenariats pour la formation à la prévention, notamment en formation initiale (Education Nationale, CFA, Enseignement supérieur, fédérations professionnelles).
- Médiathèque : fonds documentaire spécialisé dans les risques professionnels (livres, brochures, DVD, bases de données...), réponse aux sollicitations de recherches et synthèses bibliographiques.

La DST a aussi en charge l'animation des Comités Techniques Régionaux (CTR), l'organisation du concours santé sécurité « les trophées CRAMIF », l'encadrement des Ingénieurs Conseils en agrément, l'organisation des Réunions Techniques de Service (RTS), l'appui technique sur les dossiers de reconnaissance des maladies professionnelles (en lien avec le département Reconnaissance) et la coordination des actions de normalisation (en lien avec EUROGIP).

DIRECTION DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS INTERNES ET EXTERNES (DDPIE)

La DDPIE est chargée, d'une part, du développement et de l'animation de partenariats institutionnels, dans le cadre de la composante « Agir pour déployer la prévention » du processus Prévention et, d'autre part, d'animer un pôle de Conseil médical, au service des équipes d'Ingénieurs-Conseils et de Contrôleurs de Sécurité de la CRAMIF et au titre de son expertise vis-à-vis de tiers comme, notamment, les 6 Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP) regroupés au sein de la nouvelle entité, le Centre Régional de Consultations de Pathologies Professionnelles Environnementales (CRPPE).

Attributions :

- Poursuivre son rôle de promotion et de coordination de la prévention par la contractualisation de relations avec les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTi) et la DIRECCTE à travers les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM),
- Coordonner les actions régionales de prévention du Plan Régional Santé au Travail (PRST3),
- Rechercher des synergies avec les autres acteurs institutionnels : DIRECCTE, OPPBTP, ARACT, CNAV, ARS Île-de-France,
- Favoriser le relais des messages de prévention auprès d'acteurs : Syndicats, Fédérations professionnelles, Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA),
- Apporter son expertise au travers des partenariats avec les CCPP,
- Animer certains réseaux d'acteurs en prévention, notamment en lien avec les CPOM signés entre les SSTi, la CRAMIF et la DIRECCTE.

DIRECTION PILOTAGE ET PROSPECTIVE (DPP)

La DPP a plus particulièrement en charge les activités de suivi et de pilotage de la DRRP ainsi que l'exploitation des statistiques régionales et nationales AT/MP. Elle assure également les missions liées à l'amélioration continue et à la maîtrise des risques pour le processus Prévention.

Attributions :

- Apporter des outils d'aide à la décision dans le domaine de la gestion de l'activité et des moyens de la DRRP (contrôle de gestion - comptabilité analytique),
- Elaborer les tableaux de bord du plan d'actions et du CPG AT/MP,
- Réaliser le rapport annuel d'activité de la DRRP,
- Coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du service dans le cadre du CPG AT/MP 2018/2022,
- Assurer la maîtrise des risques en déclinant au plan local le Référentiel Nationale Partagé du processus Santé au Travail,
- Mettre en œuvre le Système de Management Intégré (SMI) de la branche Assurance Maladie Risques Professionnels,

L'unité Système d'Information et Pilotage (SIP) est rattachée à la DPP.

Attributions :

- Assurer l'interface entre le Service Prévention et le Service Informatique de la CRAMIF,
- Produire des documents de synthèse sur la sinistralité AT/MP et son évolution,
- Répondre aux sollicitations externes et internes d'études statistiques,
- Développer des applicatifs pour le compte du Service Prévention ou d'autres secteurs de l'Organisme en liaison avec la Direction des Services Informatiques de la CRAMIF.

Direction tarification et reconnaissance

Le Département Tarification des Risques Professionnels a pour mission de calculer les taux de cotisation Accident du Travail et Maladie professionnelle (AT/MP) de près de 500 000 établissements en Île-de-France. Ces taux sont établis en fonction de la taille de l'établissement, de son secteur d'activité ainsi que de la fréquence et de la gravité des sinistres de ses salariés.

DÉPARTEMENT PRODUCTION TARIFICATION

SERVICES TECHNIQUES

Attributions :

- Créer et classer les établissements,
- Gérer les comptes AT/MP et traiter notamment les anomalies issues des flux d'intégration des débits et des crédits, les DAT et DMP ainsi que les contestations des employeurs,
- Traiter les affaires contentieuses,
- Codifier les DAT.

GESTION DE LA RELATION CLIENT-GESTION DU RISQUE

Attributions :

- Effectuer des enquêtes auprès des employeurs (classement de l'activité, taux fonctions supports de nature administrative ...),
- Assurer une mission de conseil auprès des entreprises,
- Elaborer des plans d'actions et de suivi de lutte contre la fraude,
- Gérer l'offre de service « entreprises ».

DÉPARTEMENT PILOTAGE TARIFICATION

INTERVENANTS BUREAUTIQUE, RÉSEAU ET APPLICATIFS (IBRA)

Attributions :

- Assurer la maintenance bureautique, les liaisons informatiques réseau, gérer les accès et connexions aux bases et applications internes et externes,

CELLULE TECHNIQUE ET PILOTAGE

Attributions :

- Planifier, superviser et contrôler l'exploitation des procédures informatiques tarification, suivre les évolutions du SNTRP, exploiter les requêtes nationales et créer des requêtes locales.
- Etablir des plans d'actions après l'analyse des anomalies relevées par la Direction Financière et Comptable.

UNITÉ LOGISTIQUE

Attributions :

- Recevoir, identifier, ventiler et numériser les documents reçus dans la GED « diadème » par unité.

UNITÉ PERFECTIONNEMENT ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLE (UPCP)

Attributions :

- Mettre en œuvre la politique de perfectionnement et suivre le plan de formation,
- Réaliser des actions de communication externe et d'information du personnel,
- Gérer la documentation et suivre la réglementation.
- Prendre en charge pour le compte du réseau dans le cadre de la mission déléguée, la mise en ligne et le suivi de la documentation métier unique (DMU),
- Prendre en charge pour le compte du réseau dans le cadre de la mission déléguée, la maintenance de la documentation associée à la formation nationale Startech, mise à jour/refonte des modules, alimentation de la banque des questions, exercices, contrôles, ...
- Prendre en charge pour le compte du réseau l'animation de modules dans le cadre de la formation nationale Startech,
- Effectuer des travaux et/ou participer à des groupes de travail pour le réseau,
- Mettre en œuvre des formations internes en matière de tarification hors Formation Professionnelle.

DÉPARTEMENT RECONNAISSANCE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce département a pour mission de contribuer à la reconnaissance des atteintes à la santé des salariés, lorsque elles sont d'origine professionnelle, en partenariat avec le Service prévention et les différents organismes de sécurité sociale.

Attributions :

- Transmettre un rapport d'enquête s'il existe, à une victime d'accident du travail, ou ses ayants-droit, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur,
- Délivrer aux entreprises qui le demandent des registres de déclaration pour les accidents du travail bénins,
- Répondre aux demandes des CPAM dans le cadre de la reconnaissance des maladies professionnelles,

- Préparer les dossiers soumis au Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP),
- Préparer les dossiers soumis à la Commission pluridisciplinaire pénibilité, en lien avec la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV),
- Instruire les réclamations des salariés et assurer le secrétariat de la Commission Réclamation Compte Professionnel de Prévention (CRC2P),
- Réaliser les enquêtes liées aux réclamations et présenter les conclusions à la commission.

Services fonctionnels

GRUPE LOGISTIQUE (LOG)

Attributions :

- Traiter le courrier (arrivée/départ),
- Gérer le patrimoine et les locaux,
- Gérer les achats de petits matériels et suivre les travaux immobiliers.

GRUPE PERSONNEL FORMATION (GPF)

Attributions :

- Recruter et gérer le personnel, tant technique qu'administratif, en lien avec la Direction des Ressources Humaines de la CRAMIF,
- Préparer le plan de formation continue des agents et en assurer le suivi,
- Préparer les dossiers de la Commission régionale des AT/MP et du Conseil d'Administration,
- Assurer le suivi administratif des sessions syndicales de formation à la sécurité.

CONTENTIEUX TARIFICATION

Le contentieux Tarification est intégré au Département des Affaires Juridiques. La cour d'appel d'Amiens remplace la CNITAAT depuis le 1^{er} Janvier 2019.

Attributions :

- Rédiger pour le compte de l'ensemble des caisses régionales les mémoires à produire devant la Cour d'Appel d'Amiens à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisation AT/MP,
- Assurer la représentation de toutes les CARSAT devant cette juridiction.

ORGANIGRAMMES BUDGÉTAIRES

FONCTIONS	DRRP	DPP	DDPIE	SERVICES EXTERIEURS							SERVICES TECHNIQUES							TOTAL	TOTAL										
	DIRECTION	Groupe Personnel Formation	Groupe Logistique	DIRECTION	DIRECTION	ANTENNES							DIRECTION	Risques Techniques et Industriels	Risques Organisationnels	Activités de Service et BTP	Centre de Mesures et Contrôles Physiques			Laboratoire de Toxicologie Industrielle	Laboratoire des Biocontaminants	Département Formation et Information pour la Prévention							
						75	77	78	91	92	93	94											95						
INGENIEURS CONSEILS ET MEDECINS SPECIALISTES																													
INGENIEUR CONSEIL REGIONAL	1																											1	
INGENIEUR CONSEIL REGIONAL ADJOINT				1	1																							4	
MEDECIN SPECIALISTE RESP. SERVICE 11E				1																								1	
INGENIEUR CONSEIL RESPON. SERVICE	1			1	1																							26	
INGENIEUR CONSEIL Niveau 10B				1	1																							17	
INGENIEUR CONSEIL Niveau 10A				1	1																							3	
CONTROLEURS DE SECURITE																													
NIVEAU 8							6	3	4	2	2	3	2	3									1	1	2	1		30	
NIVEAU 7							4	6	5	5	6	8	7	4									3		4	3	1	5	61
CADRES																													
NIVEAU 9				1	1																							2	
NIVEAU 8				1																								2	
NIVEAU 7	1			1	2																							7	
NIVEAU 6	1	1		1	4																							12	
NIVEAU 5			2	1	1		1	2	2	1	2	2	2	2	5								4	2	1	4		39	
Technicien Système d'Information III				2																								2	
NIVEAU 4							1	4	2	2	2	1	2	1	2													4	
NIVEAU 3			1							1				1														4	
TO TAUX	4	2	3	4	10	5	13	17	15	15	13	13	18	15	12													233	233
	4	2	3	14	5						131																	74	

A ces effectifs, il convient d'ajouter 2 cadres détachés à la Direction de la Communication et 1 cadre au Département Gestion Budgétaire.

FONCTIONS	DIRECTION	DIRECTION PILOTAGE TARIFICATION					DEPARTEMENT PRODUCTION TARIFICATION							DEPARTEMENT RECONNAISSANCE	TOTAL	TOTAL	
		Responsable	Cellule Technique Pilotage	Intervenants Bureautique, Réseau et Applicatifs	Unité Logistique	Unité Perfectionnement et Communication Professionnelle	Responsable	Unité GDR/CRC	Service Technique A	Unités Techniques	Service Technique B	Unités Techniques	Service Technique C	Unités Techniques			Reconnaissance
SOUS-DIRECTEUR	1														1	1	
CADRES																	
NIVEAU 8															3		
NIVEAU 7															3		
NIVEAU 6			2		1		2	2		2		2		2	11		
NIVEAU 5	1		6		1	4	2	4		4		5		4	31		
Correspondant Syst. Inf. Dév III					1										1	1	
NIVEAU 4	1				1					23		21		22	68		
NIVEAU 3					4					10		8		10	32	100	
TOTAUX	3		8	1	6	5	1	4	7	33	7	29	8	32	150	150	
	3			21			5	40	36		40		5				

A ces effectifs, il convient d'ajouter 2 cadres attachés juridiques en charge des dossiers contentieux tarification détachés à la Direction des Affaires Juridiques et 3 contrôleurs à la Direction Comptable et Financière dans le cadre du PCSAC.



3

**PLAN D'ACTION DU
SERVICE PRÉVENTION
2019-2022**

Prévention des risques professionnels

Plan d'action en Île-de-France

2019
2022

3

priorités nationales



TMS¹ Pros



Risques chimiques Pros
(dont Amiante)



Risques chutes Pros

3

priorités régionales



Restauration collective



Logistique



Paris Capitale

4

actions spécifiques



Aide et soins à domicile



Formations



Risques psychosociaux (RPS)



Conception des lieux et des situations de travail (CLST)

Offre de service
Grands Comptes et TPE²

Incitations financières



Subventions prévention TPE - PME
Injonctions et majorations du taux AT/MP⁴

Partenariats³

SSTI - CCPP
ARS - DIRECCTE - ARACT
OPPBTP - CCI
Fédérations professionnelles & Syndicats salariés

1. Troubles musculo-squelettiques

2. Très petites entreprises

3. Partenariats : Services de santé au travail interentreprises (SSTI), Centres de consultations de pathologie professionnelle (CCPP), Agence régionale de santé (ARS), Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), Chambres de commerce et d'industrie (CCI).

4. Accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP).

Principaux secteurs d'activités concernés

- BTP
- Grande distribution
- Propreté
- Bricolage et ameublement
- Ehpad
- Établissements de soins
- Menuiseries
- Établissements de mécanique et d'usinage
- Ateliers de réparation des véhicules
- Centres de contrôle technique
- Logistique
- Restauration collective
- Hôtellerie-restauration
- Aéroportuaire
- Déchets
- Logements collectifs



l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION



PLAN D'ACTION DU SERVICE PRÉVENTION

Pour la période 2019-2022, le plan d'action du service Prévention s'inscrit pleinement dans le cadre défini par le Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) 2018-2022, dont les 3 axes issus de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) sont déclinés en différents thèmes :

AXE 1 : DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES DIFFÉRENTS PUBLICS ET RENFORCER LA RELATION DE SERVICE :

- Des programmes de prévention : 3 nationaux (TMS Pros, Risques chutes Pros, Risques chimiques Pros) et 3 régionaux (Logistique, Restauration collective, PARIS Capitale),
- Des actions spécifiques de prévention : la formation, la prévention des RPS, et des expérimentations (Aide et soins à domicile, CLST),
- Une offre de service, vers les Grands Comptes et les TPE,

AXE 2 : MAÎTRISER LES RISQUES POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE DE LA BRANCHE :

- Les incitations financières : les aides financières, les majorations suite aux injonctions, les minorations

AXE 3 : MIEUX PILOTER LES LEVIERS POUR AGIR ET GAGNER EN EFFICIENCE :

- Les contributions aux travaux du Réseau et la productivité.

La CNAM/DRP a construit les différents programmes nationaux en associant étroitement les caisses régionales au travers de nombreux groupes de travail. La CRAMIF a ainsi participé à 26 des 33 groupes de travail, mobilisant 23 agents (Ingénieurs Conseils, Contrôleurs de Sécurité, administratifs). Cette démarche est complexe mais nécessaire en termes d'ingénierie de programmation.

La construction des programmes régionaux s'est réalisée en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et des avancements leurs sont régulièrement présentés.

PROGRAMMES NATIONAUX

Programme National TMS Pros

Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) représentent 87 % des maladies professionnelles reconnues en France et touchent tous les secteurs, de l'industrie au tertiaire.

Les TMS regroupent un grand nombre d'affections. Celles-ci touchent les tendons, les muscles, les articulations au niveau du cou, du haut et du bas du dos, des membres supérieurs et inférieurs. Ces pathologies sont à l'origine de douleurs qui deviennent de plus en plus gênantes. Non soignées, elles peuvent avoir des conséquences graves et aller jusqu'à une incapacité de travail.

L'Assurance Maladie - Risques Professionnels a donc mis en œuvre le programme TMS Pros, en 2014 pour une durée de 4 ans, la « saison 1 », et se poursuit sur la période 2019 -2022, la « saison 2 ».

L'objectif du programme TMS Pros est de contribuer à faire baisser la sinistralité et à faire progresser les entreprises ciblées grâce à une démarche efficace et reconnue construite avec l'INRS. C'est une démarche simple, pratique qui, en 4 étapes, permet de prévenir durablement l'apparition des TMS dans les entreprises.

Les orientations données à cette « saison 2 » sont :

- De poursuivre l'accompagnement des entreprises engagées dans une démarche de prévention des TMS,
- De faire évoluer le périmètre de l'action et le ciblage en intégrant notamment les accidents du travail en lien avec les manutentions manuelles occasionnant des lombalgies,
- D'améliorer l'offre de service.

Le cadrage régional de la « saison 2 » privilégie les interventions directes dans 1900 établissements ciblés parmi lesquels 676 établissements sont issus de la « saison 1 ». Ce cadrage se décline également par une approche sectorielle telle que le secteur sanitaire et médico-social, le secteur du BTP, le secteur de la grande distribution et le secteur de la propreté. Les différents établissements de ces secteurs retenus représentent 57 % de la cible. Les établissements Grands Comptes représentent environ 30% de la cible favorisant une approche collective, levier permettant d’agir sur un grand nombre d’établissements en complément de l’approche individuelle.

En 2020, la crise sanitaire a ralenti le déploiement de ce programme de prévention avec des conséquences sociales, humaines et économiques dans les établissements ciblés.

Au début du second semestre 2020, une approche sectorielle est alors élaborée pour évaluer les conséquences de cette crise sanitaire et la capacité des entreprises à s’engager dans le programme TMS Pros. Elle concerne également les établissements Grands Comptes et leurs établissements affiliés.

Cette évaluation confirme que l’action de mobilisation envisagée pour l’année 2020 en début de CPG doit être revue à la baisse et questionne sur le niveau d’atteinte des objectifs fixés pour les années 2021 et 2022.

Le second semestre 2020 a donc été mis à profit pour la définition de 4 axes stratégiques afin de conserver la vision « engagement COG 2022 ». Ces axes sont les suivants :

- Evaluer la capacité des entreprises des secteurs les plus concernés et des Grands Comptes à s’engager dans la démarche TMS Pros,
- Positionner le réseau et notre offre de service afin de déployer au plus tôt le programme TMS Pros dans les meilleures conditions,
- Définir un plan stratégique pour les secteurs prioritaires identifiés afin de développer les conditions d’un engagement plus massif des établissements ciblés en travaillant notamment sur leur environnement (sectoriel, acteurs clés),
- Proposer pour le programme TMS Pros, de nouveaux objectifs (et éventuellement de nouveaux indicateurs) pour les années 2021 et 2022, en maximisant le niveau d’atteinte des objectifs fixés dans la COG à fin 2022.

Le déploiement de TMS Pros s’appuiera sur la mobilisation effective des acteurs externes aux entreprises ciblées, impliqués et essentiels dans la démarche TMS Pros (notamment consultants, organismes de formation,...).

La CRAMIF a contribué à la nouvelle orientation de ce programme, suite à cette crise sanitaire, en participant à différents groupes de travail constitués par la CNAM dont le Copil National TMS Pros.

Le nouveau site TMS Pros a vu le jour en décembre 2020. Il donne accès aux établissements, à leur espace privé.

Parmi les établissements de la saison « 1 », 61 % ont réalisé une analyse des postes de travail concernés et engagé un plan d’actions et 48 % ont évalué leur démarche.

Les ergonomes du Service Risques Organisationnels apportent conseils et expertise en prévention des TMS dans l’analyse des postes de travail.

La base de données de retour d’expériences finalisée en 2019 s’est vue alimentée d’actions de prévention des TMS exemplaires. En effet, cette base de données interne permet de partager ces réalisations et de favoriser les futures actions en entreprises.

Programme National Risques chutes Pros

DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Ce programme s’inscrit dans la continuité des programmes précédents. Après avoir posé le principe de la mise en commun de moyens, après avoir formé de nombreux donneurs d’ordres et avoir démontré la faisabilité des mesures de prévention préconisées par l’Assurance Maladie – Risques Professionnels, le programme actuel vise à pérenniser ces dispositions chez les donneurs d’ordre et les entreprises afin d’améliorer durablement les conditions de travail des salariés.

Deux axes de travail :

Agir vers les maîtres d’ouvrage (MOA) en leur demandant l’intégration des Thématiques Opérationnelles Prioritaires (TOP) en matière de prévention dans les cahiers des charges des marchés de travaux (CCAP, CCTP...) :

- Protections collectives pour les travaux en hauteur.
- Gestion des manutentions et des approvisionnements (Continuité des circulations horizontales et verticales).
- Amélioration des conditions d’hygiène (Base vie).
- Sécurisation des interventions ultérieures au moyen de protections collectives.

Agir vers les entreprises intervenant sur les opérations de ces MOA :

- Pour qu'elles respectent les règles de sécurité lorsqu'elles ont la responsabilité de la mise en œuvre des moyens communs (échafaudage, ascenseurs de chantier, plateforme de transport des matériaux...)
- Pour qu'elles mettent à profit ces moyens communs en utilisant des aides techniques adaptées à la manutention des charges (chariots de manutention, diables, palonniers de pose de vitrage, lèves chauffe-eau...) ou en développant de nouvelles stratégies pour maîtriser l'ensemble de leurs risques.

L'année 2020 marque la fin de la première phase du programme qui consistait à évaluer les pratiques des donneurs d'ordres et des entreprises sur des ouvrages en cours de construction. Les visites de chantiers et les analyses de risques menées par les ingénieurs conseils et les contrôleurs de sécurité sur près de 350 opérations d'Ile-de-France au cours des deux dernières années ont montré, chiffres à l'appui, que la prévention des risques étaient deux fois mieux maîtrisée par les entreprises lorsque les TOP étaient intégrés dans les marchés de travaux. Ce résultat est le fruit des actions menées par la CRAMIF depuis de nombreuses années.

La deuxième phase du programme, qui démarre en 2021, consistera à accompagner les MOA lors de la phase de conception de leur opération pour intégrer les TOP dans les dossiers de consultation des entreprises puis de suivre l'exécution des travaux, notamment pour s'assurer du respect des engagements et de la bonne mise en œuvre des mesures de prévention. 72 donneurs d'ordres franciliens se sont engagés en 2020 dans la démarche et ont proposé, au total, 95 ouvrages.

Les premières rencontres avec les équipes de conception ont permis de contacter des maîtres d'ouvrages, des maîtres d'œuvre et des coordonnateurs SPS particulièrement réceptifs et ouverts aux propositions du Service Prévention.

Programme national et covid-19.

Tout au long de la crise sanitaire, les Contrôleurs de Sécurité et les Ingénieurs Conseils de la CRAMIF ont apporté leurs conseils aux entreprises, soit directement soit en contribuant à l'Ingénierie de Prévention déployée par la Caisse Nationale (fiches à destination des maîtres d'ouvrages). Les mesures de prévention mises en avant dans le cadre du Programme Risque Chutes Pros, notamment celles relatives à la coordination, à l'hygiène et à la logistique, contribuent au respect des gestes barrières sur les chantiers.

Dans ce contexte difficile, la CRAMIF a poursuivi ses actions de communication, notamment en développant des webinaires d'information à destination des professionnels de la construction, ou dans le cadre des « Club CSPPS » et « Club MOA », mobilisant ainsi près de 700 personnes.

DANS LE SECTEUR INTERPROFESSIONNEL

Le programme national « Risque Chutes Pros » (hors BTP) de la COG 2019-2022 se décline en 3 phases objectives qui sont de :

- Réaliser une analyse précise des accidents du travail liés aux chutes de plain-pied et de hauteur (1^{ère} phase),
- Proposer des standards de prévention pour les principales situations de travail causant des chutes (2^{ème} phase),
- Mener une campagne nationale de communication pour sensibiliser l'ensemble des entreprises à ce risque et en améliorer ainsi sa prise en compte dans les démarches de prévention (3^{ème} phase).

Ce programme a pour finalité de :

- Mobiliser les acteurs concernés (réseau, entreprises, partenaires, préventeurs...) à la problématique des pathologies liées aux chutes.
- Apporter des outils de prévention d'accès simple avec une opérationnalité avérée.
- Transformer durablement la culture de prévention des risques de chutes des différents acteurs,
- Réduire le nombre et la gravité des AT liés aux chutes.

Suite à la 1^{er} phase du programme (2019) liée à l'analyse de 150 accidents du travail de chutes de plain-pied ou de hauteur, la 2^{ème} phase du programme (2020-2021) consiste à objectiver les principales situations de travail ayant occasionné des chutes. Le Comité de pilotage de la CNAM a ainsi identifié au regard des 800 analyses réalisées par l'ensemble des Caisses, les thématiques des 10 standards de prévention qui seront élaborés par les caisses régionales avec l'appui de l'INRS :

En 2020 :

- Escaliers,
- Circulation et zone administrative,
- Véhicules et engin de manutention,
- Poste de travail permanent (machines, bureaux, coiffeurs, quai de chargement...),
- Nettoyage et entretien/état des sols (ménage et maintenance hors rangement et stockage).

En 2021 :

- Circulation en extérieur,
- Circulation hors zone administrative (ateliers/Surface de vente...),
- Intervention temporaire de faible hauteur,
- Intervention sur toiture terrasse/toiture plane,
- Mezzanines.

Ces « standards de Prévention » seront conçus comme des outils simples, faciles et accessibles au plus grand nombre d'entreprises. Chaque standard fera l'objet d'une publication de type d'une publication de l'INRS.

La CRAMIF a piloté les travaux liés à la création de fiche standard « Nettoyage et Entretien » avec un groupe de travail associant la CARSAT Hauts de France et la CGSS de la Guadeloupe. Ils ont porté sur :

- L'exploitation de l'ensemble des données existante (statistiques, analyse des accidents du travail « chutes », analyse des remontées des bonnes pratiques, offre documentaire existante...).
- La rédaction d'une synthèse statistique et document pour le réseau.

Le projet de fiche a été testé auprès d'entreprises.

Programme National Risques Chimiques Pros (RC Pros)

Le programme national RC Pros de la COG 2019-2022 a pour objectif de :

- Déployer progressivement la démarche d'évaluation du risque chimique en utilisant les outils existants et en particulier SEIRICH ;
- Accompagner les entreprises vers la maîtrise des risques chimiques prioritaires identifiés, et en particulier supprimer ou réduire l'exposition aux CMR touchant le plus de salariés ;
- Améliorer la caractérisation et la prise en compte du risque amiante ;
- Mener des campagnes d'évaluation d'exposition à des Agents Chimiques Dangereux dans des situations encore mal connues.

La CRAMIF copilote avec la CNAM ce programme, qui vise notamment à mobiliser 5 000 entreprises au cours de la période 2019-2022 afin qu'elles mettent en place un plan d'actions à la suite de l'évaluation du risque chimique. Après une phase de conception, le déploiement du programme a été engagé en s'appuyant sur le lancement du site internet dédié RC Pros en février 2020.

Le déploiement de ce programme s'accompagne d'une offre de service technique sectoriel et d'aides financières dédiées.

Le programme comporte également un plan d'accompagnement interne et un plan de communication. Il fait l'objet d'un plan d'évaluation qui est commun aux trois programmes nationaux de prévention. Les caisses régionales ont été sollicitées afin de créer une « collection » de webinaires RC Pros sectoriels, en complément du webinaire générique produit nationalement.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, une seconde qualification de la cible d'entreprises a été réalisée en 2020. Au niveau régional, la progression du programme Risques Chimiques Pros a été impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Néanmoins, il s'est globalement déroulé conformément au planning présenté lors des CTR du mois de juin 2020.

Afin d'accompagner au mieux les entreprises, environ 130 personnes du service prévention ont été formées au cours de 24 sessions de formation, au programme Risques Chimiques Pros et à l'utilisation du site internet RC Pros.

En parallèle, l'accompagnement des établissements dans la démarche s'est poursuivi.

A la fin de l'année 2020 :

- 95 % des 869 établissements ciblés ont fait l'objet d'un diagnostic afin de prendre en compte l'impact de la crise sanitaire sur le programme Risques Chimiques Pros,
- 16 % des 869 établissements ciblés ont établi un plan d'action validé par la caisse. La crise sanitaire a impacté l'avancement de cette action.

Par ailleurs, l'offre de formation à la prévention du risque chimique à destination des entreprises a été adaptée afin de répondre à la demande de formation et aux contraintes sanitaires.

Amiante

Concernant l'objectif du programme « améliorer la caractérisation et la prise en compte du risque amiante », la formation des agents du service prévention a été finalisée en 2020. 100 personnes ont été formées. De plus, 16 établissements ciblés par le programme RC Pros ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de la prévention du risque d'inhalation de fibres d'amiante.

Campagne inter-unités techniques

Les campagnes d'études menées par les unités techniques « Caractérisation des expositions aux poussières organiques et aux mycotoxines lors du transport et de la transformation des produits céréaliers » et « Caractérisation des expositions professionnelles aux gaz anesthésiants dans les cliniques vétérinaires » ont globalement avancé conformément au planning prévisionnel concernant les 25 établissements ciblés. Cependant une intervention en meunerie a été reportée au début de l'année 2021 du fait de la crise sanitaire.

PROGRAMMES RÉGIONAUX

Les trois programmes régionaux portent sur les thèmes suivants :

- La Logistique
- Paris Capitale, englobant les 5 volets suivants :
 - Hôtellerie, Restauration traditionnelle
 - Grand Paris Express
 - Aéroportuaire
 - Logements collectifs
 - Collecte des déchets ménagers et traitement des déchets du BTP
- La Restauration collective

Logistique

L'Île-de-France est la première région française par la surface de son parc logistique. De plus, elle accueille les sièges sociaux des grandes entreprises du secteur, des fournisseurs de matériels et des fédérations professionnelles représentatives de la profession. Ces aspects stratégiques se cumulent avec une sinistralité supérieure au double de la moyenne nationale. Aussi, la Caisse Régionale poursuit son programme pour la période 2019-2022 qui s'articule autour de 3 priorités :

- Le renforcement des actions visant à limiter les risques liés aux manutentions manuelles,
- La prévention et la gestion des arrêts de longue durée consistant à prévenir les situations dangereuses les plus graves (écrasement des piétons dans les cours, basculement des chariots fourches hautes, départs intempestifs des camions) ainsi que la désinsertion professionnelle,
- L'implication des chefs d'équipe dans la démarche de prévention.

Le diaporama de présentation du programme et la grille d'auto-évaluation conçus en 2019, sont appréciés des entreprises.

Même si la crise sanitaire a eu pour conséquence de focaliser l'attention des établissements et du service sur la prévention du risque COVID, le service note une bonne adhésion des entreprises au programme. Les entrepôts ont mis en œuvre les mesures demandées et les sièges sociaux ont collaboré avec la Caisse pour formaliser des engagements nationaux reprenant chacune des thématiques.

Paris Capitale

Le Grand Paris est un projet d'urbanisation et de transports en commun sans précédent qui tend à restructurer économiquement et socialement la région Île-de-France.

Selon la FFB cela représente un investissement de plus de 100 milliards d'euros sur une douzaine d'années.

En outre, ce renouveau urbain se conjugue et s'amplifie avec l'organisation de la coupe du monde de rugby en 2023 (400 millions d'euros), des jeux olympiques d'été en 2024 (6,6 milliards d'euros dont 3 milliards d'euros d'investissement), le doublement du parc de loisir Disneyland, et l'installation d'entreprises quittant Londres suite au Brexit.

C'est l'opportunité de promouvoir les préconisations issues des programmes du CPG 2014-2017 et de déployer nos préconisations de façon plus priorisée sur la Conception des Lieux et des Situations de Travail (CLST).

Le Service Prévention a fait la promotion du programme et des outils de prévention de référence lors de la conférence inaugurale de Préventica 2019.

Ce programme régional comporte 5 axes :

HÔTELLERIE RESTAURATION TRADITIONNELLE

Le confinement a brutalement stoppé toutes les activités de restauration et d'hôtellerie. Le chômage partiel a été fortement sollicité pour les salariés de ce secteur et a eu pour conséquence de stopper également toute activité de sous-traitance (extras, intérimaires, entreprise de nettoyage).

- Quelques établissements de restauration sont restés ouverts afin de proposer des repas à emporter avec généralement une activité gérée par le responsable de l'entreprise, seul au fourneau.
- Les hôteliers restés en activité ont été réquisitionnés pour la circonstance afin d'accueillir des personnels de soins, des patients en quarantaine, des sans-abris. Pour la circonstance, les équipes ont été réduites au strict minimum.
- Les travaux liés à des projets de création, rénovation ont été stoppés durant la période de confinement.
- La reprise d'activité, suite au déconfinement, n'a pas permis de retrouver un niveau équivalent à l'activité qui a précédé la crise sanitaire.
- L'hôtellerie familiale a fait le choix de rouvrir ses établissements dès la sortie de confinement avec une clientèle peu présente. L'objectif étant avant tout de renouer du lien avec les clients potentiels.
- L'hôtellerie de luxe a fait le choix d'une réouverture à la rentrée septembre 2020. Ces hôtels fonctionnant essentiellement grâce à la clientèle étrangère.
- La restauration traditionnelle n'a repris son activité que très progressivement (activité exclusivement en terrasse dans un 1^{er} temps, réouverture des salles ensuite à 30% - 50% de leur capacité afin de respecter la distanciation sociale). La poursuite du télétravail n'a pas permis par exemple de retrouver la clientèle de bureau le midi.

On notera la réactivité des organisations patronales et des organismes de contrôle pour sortir des référentiels, des labels, des guides sanitaires dans l'objectif de rassurer la clientèle d'une part et de trouver des réponses dans les nouvelles organisations à mettre en place.

GRAND PARIS EXPRESS

Pour mémoire, quelques 150 chantiers étaient en activité avant la suspension des travaux décidée le 17 mars par la Société du Grand Paris. Les chantiers du Grand Paris Express ont été progressivement relancés à partir du 20 avril et plus de 70 sites sur les lignes 11, 14, 15 Sud, 16 et 17 étaient de nouveau actifs en date du 8 mai 2020. Ces relances ont bouleversé à tous les niveaux, les protocoles, la vie des équipes et la logistique.

Les agents ont suivi des réunions en visioconférence avant de reprendre les visites de chantiers à partir de la mi-juin.

Le Comité Technique Régional n°2 de la CRAMIF a approuvé, le 13 janvier 2020, la recommandation régionale francilienne « Travaux souterrains autres que galeries linéaires ». La diffusion de cette recommandation auprès des partenaires et des acteurs de la construction a été réalisée début septembre (exemplaires numériques).

Expérimentée durant 3 ans, elle fera l'objet d'un bilan, avant d'être étendue nationalement en l'état ou après amendement. La Société du Grand Paris (SGP) a intégré ce document, référencé DTE 282, dans sa « Charte et Référentiels Sécurité des Chantiers » (Version 11 du 7 août 2020).

La CRAMIF a contribué activement à la rédaction de la fiche nationale Covid-19 Travaux souterrains de la CNAM.

AÉROPORTUAIRE

Le secteur aéroportuaire est fortement impacté par la crise liée au coronavirus.

De ce fait, les nouveaux projets initialement prévus pour augmenter les capacités d'accueil des aéroports de Roissy et d'Orly devraient être retardés de plusieurs années voire annulés. C'est notamment le cas du projet du terminal 4 de Roissy-Charles de Gaulle.

Il est ainsi nécessaire de revoir le programme pour accompagner le secteur, à moyen terme, dans l'amélioration des infrastructures actuelles puis, à plus long terme, dans la conception des futures infrastructures.

L'activité du service s'est concrétisée par des réunions notamment : Plateforme de Roissy :

- Tri bagages du Terminal S4 (2020)
- Tri bagages du Terminal S3 (exploité depuis 04/18) : bilan ergonomique et accord sur la programmation lancée avec Air France.
- Liaison entre les Terminaux 2B et 2D : réunions de présentation du projet pour la galerie bagages et du projet de gare CDG Express.

Plateforme d'Orly :

- Essais d'outils d'aide à la manutention tant pour le bâtiment jonction que celui RPDI (Orly 4).

LOGEMENTS COLLECTIFS

L'activité des acteurs du secteur a été maintenue pendant la pandémie. Il convenait toujours de vider les poubelles, faire le nettoyage, des réparations et encaisser les loyers. Les contraintes liées au COVID ont complexifié le travail. En effet, il y a eu un renforcement du nettoyage, il s'est ajouté la désinfection, sans parler des contraintes et perte de productivités liées au port des EPI, l'utilisation du gel hydro alcoolique et les mesures de distanciation.

Le groupe s'est réuni plusieurs fois pendant le confinement. Il a rédigé 2 fiches COVID, une à destination des employeurs et une à destination des salariés. La fiche relative aux Risques Psychosociaux a été finalisée et rentre en processus de validation. De ce fait les autres brochures prévues en 2020 sont reportées sur 2021.

DÉCHETS

L'activité de collecte des ordures ménagères s'est poursuivie sans absentéisme notable rapporté. Le recours à l'intérim s'est maintenu à environ 20 %.

Le groupe de travail « Déchets » s'est réuni plusieurs fois pour produire deux fiches Prévention relatives à la collecte des déchets ménagers dans le contexte de la pandémie du Covid-19, l'une à destination des employeurs, l'autre à destination des salariés. Deux fiches « centre de tri des déchets recyclables » ont été également conçues. L'ensemble de ces fiches ont alimenté le travail de rédaction des fiches de la DGT ainsi que des préconisations figurant dans le plan de reprise d'activité (PRA) de la branche AT/MP.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le Plan d'actions 2019-2022 vise l'intégration des contraintes de collecte des déchets ménagers à la conception lors de la création des nouvelles structures :

- Règles d'aménagement des voiries et des quartiers,
- Amélioration et promotion des points d'apports volontaires via le Groupe de travail,
- Capitalisation des bonnes pratiques au travers d'une brochure type DTE CRAMIF.

Les actions se sont poursuivies au second semestre : interventions auprès des donneurs d'ordres et prestataires (suppression des derniers flux non conteneurisés, identification et résolution des points noirs, application de la R437), accompagnement des renouvellements de marché et intégration des contraintes de collecte en conception (analyse des CCTP et guides d'implantation), évaluation des mesures d'exposition au risque biologique et encadrement du mono-ripage.

TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DU BTP

La composition du groupe de travail a été élargie puisque le groupe traitait initialement des déchets ménagers. Les travaux se font en lien avec le groupe Amiante qui a élaboré quatre guides pour les déchetteries, centres de tri.

Les interventions ciblent les 4 risques prioritaires : risque de TMS, risque machine, risque de heurts entre piétons et véhicules/engins de manutention, risque d'inhalation de poussières (amiante, silice, plomb). Le groupe de travail a identifié les plateformes franciliennes et débuté les travaux de capitalisation des préconisations notamment en matière de CLST.

Le groupe travail sur la stratégie de déploiement des livrables et de communication transversale au Grand Paris en partenariat avec les acteurs privés (décideurs, aménageurs, entreprises productrices...) et les acteurs publics (ADEME, DRIEE...).

Restauration Collective

Le programme cible les établissements exerçant dans les domaines de l'entreprise, de l'enseignement et de la santé de plus de 10 salariés.

Il a pour objectif de mobiliser les grandes enseignes du secteur notamment pour réduire l'exposition des salariés aux risques liés aux manutentions manuelles, aux chutes de plain-pied et de hauteur et aux nuisances sonores.

A partir de plus de 50 interventions en 2019, le service prévention a procédé à un premier bilan des situations observées dans les établissements ciblés.

Durant la première période de confinement, 90 % du secteur a été à l'arrêt. L'activité de ce secteur s'est essentiellement concentrée dans les établissements de soins. Les entreprises ont transféré leurs propres salariés pour faire face aux besoins de ce secteur.

Dans le but de répondre à cette crise, une grande majorité des enseignes ont élaboré leur plan de reprise d'activité.

Les préconisations des pouvoirs publics, notamment la fiche "Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter", ont été suivies par les établissements restés ouverts.

Les salariés sont exposés aux risques psychosociaux, aux risques TMS par l'intensification des tâches et du fait des RPS, ainsi qu'au risque de COVID lié au contact avec la clientèle et les collègues.

Le service prévention a mené des interventions directes avant le confinement.

Pendant la période de confinement, le service prévention a travaillé avec les directions nationales des Grands Comptes sur les points suivants :

- Socle de prévention,
- Fiches par zone d'activités dans les cuisines en définissant 7 zones distinctes,
- Conventions :
 - avec le CROUS pour l'aide à l'élaboration d'un « livre blanc » relatif à la conception de leurs cuisines,
 - avec l'association RFE (Resto France Experts) dans le but de créer un groupe de travail, l'objectif étant d'élaborer un document sur la conception des cuisines et de leurs annexes avec la profession (fabricants de mobilier, concepteurs, consultants).

Dans le cadre de la reprise d'activité, le service a été sollicité pour :

- Accompagner les principales enseignes de restauration collective dans la finalisation de leur propre PRA (Plan de Reprise d'Activité),
- Participer au groupe de travail national de la Branche AT/MP chargé de rédiger un PRA pour le secteur de la restauration/hôtellerie.

ACTIONS SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION

Formation initiale

Le lecteur est invité à se reporter au chapitre sur la formation dans la partie « Activité du Service prévention » du présent rapport.

Risques Psychosociaux

Sur le plan du soutien à l'activité des différentes antennes départementales, il faut noter la persistance de demandes plutôt axées sur un soutien méthodologique à la réalisation d'enquêtes à la suite d'événements graves.

Par ailleurs, il convient de signaler également un questionnement plus appuyé lié aux problématiques de réorganisation des entreprises (ruptures conventionnelles, plans sociaux). Les problématiques économiques risquent de surgir de manière plus acérée en 2021 avec la prolongation de la crise liée à la Covid qui ne devrait pas être sans effet sur la santé mentale des salariés.

Le service a pu participer à 2 séminaires CRPPE organisés en visioconférence sur le thème de la souffrance au travail et de la désinsertion professionnelle.

Le service a également apporté sa contribution à l'élaboration d'une fiche RPS dans le cadre de l'action « logement collectif », et proposé une fiche à l'attention des ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité pour envisager les modalités de reprise de l'activité en Ehpad suite au premier confinement.

Au niveau national le service a pris part à :

- L'élaboration d'un projet de subvention RPS/TPE qui devrait voir le jour au 1er trimestre 2021,
- L'élaboration finale des nouvelles brochures INRS,
- La perspective de mise en place de nouveaux groupes de travail avec l'INRS.

L'année 2020 devait en toute logique s'inscrire dans la continuité de l'année 2019. La crise liée à la Covid a modifié l'activité du service prévention du fait de la conjugaison des reports de délais quant à la réalisation des objectifs fixés par le Réseau au niveau national, de l'impossibilité persistante de se rendre sur sites, des difficultés propres au travail à distance.

Ainsi, l'objectif fixé de « Déploiement des outils nationaux » auprès de l'ensemble des services internes à la Cramif n'est atteint qu'en fin d'année 2020 en particulier du fait de la publication tardive des nouveaux outils proposés. Ce déploiement a quand même pu se faire aux mois de juin et novembre 2020 auprès des 5 CTR.

Expérimentations

EXPÉRIMENTATION NATIONALE : AIDE ET SOINS À DOMICILE

L'expérimentation **Aide et Soins à Domicile** propose une action coordonnée de la branche AT/MP en coopération avec les acteurs nationaux et régionaux en y associant les financeurs.

La stratégie globale de l'ensemble des actions repose sur une double approche de prévention visant le salarié et la personne aidée. Cette approche aidant/aidé est notamment partagée avec les partenaires et financeurs.

Les objectifs sont :

- D'améliorer la prise en compte de la prévention primaire dans ce secteur d'activité en favorisant notamment la réalisation et la prise en compte de l'évaluation des risques en amont de l'intervention des salariés,
- De capitaliser les expérimentations, évaluées et validées, dans l'objectif d'un déploiement national.

L'expérimentation intègre trois axes :

Développer la coopération avec le service action sociale.

Un comité de pilotage a été constitué avec la Direction de l'Action Sociale d'Île-de-France de la CNAV pour définir un plan d'action stratégique conjoint dans le secteur de l'aide à domicile.

Impliquer les partenaires et financeurs dans l'expérimentation.

La CRAMIF implique les partenaires dans la diffusion des outils de prévention en participant à l'animation des plateformes départementales en Ile-de-France.

Deux actions de communication en partenariat avec l'EPEC (Ancienne Maison de l'Emploi de Paris) à destination de structures d'aide à domicile ont été menées en 2020.

- Webinaire le 9 octobre 2020 sur les « Conseils pratiques pour prévenir le risque infectieux dans le secteur de l'aide à domicile »
- Webinaire le 14 décembre 2020 sur « OIRA : Outil de prévention des risques à destination des TPE/PME ».-

Accompagner un collectif de structures d'aide et soins à domicile.

En 2020, le Service a mené des actions collectives en partenariat avec 4 plateformes SAP (Service d'Aide à la Personne) d'Ile-de-France :

- Département 77 : SAP 77 comprenant 58 structures adhérentes
- Département 78 : INVIE comprenant 140 structures adhérentes
- Département 93 : EVOLIA 93 comprenant 60 structures adhérentes
- Département 95 : UNISAP 95 comprenant 41 structures adhérentes

Les structures adhérentes aux plateformes SAP d'Ile-de-France ont pu bénéficier :

- De diagnostics.
- De formations des risques professionnels selon les référentiels spécifiques habilités par l'INRS au secteur d'activité de l'Aide et du Soins à domicile.
- D'accompagnement en prévention des risques professionnels.

Ces actions ont été soutenues par les Conseils Départementaux et par la DIRECCTE. Concernant l'aspect financement, les OPCO sont sollicités dans le cadre des actions et des diagnostics réalisées dans les structures. Les plateformes SAP participent activement en tant que « Financeurs » en mettant des moyens humains notamment par l'animation d'ateliers pour les structures d'aide à domicile afin de les accompagner dans les différentes démarches de prévention et/ou de demande de formation auprès des OPCO.

Par ailleurs, le service prévention est en contact avec plusieurs enseignes et fédérations du secteur d'activité et les accompagne dans l'élaboration et le déploiement de leur politique de prévention.

Au regard du contexte de l'année 2020 et afin d'améliorer la prise en compte de la prévention primaire dans le secteur de l'aide à domicile, un guide de bonnes pratiques destiné aux acteurs du secteur pour prévenir le risque infectieux a été élaboré par le CTR4 de la CRAMIF. Ce document est à destination des intervenants à domicile (aidants), des responsables des structures d'aide à domicile et des bénéficiaires (aidés).

EXPÉRIMENTATION RÉGIONALE : CLST

AXE PRINCIPAL

L'axe principal vise à mobiliser des relais capables de sensibiliser les MOA occasionnels sur l'importance de mener une démarche d'intégration de la prévention en amont à l'occasion de leur projet de construction ou d'aménagement.

Les six expérimentations sectorielles (Hôtellerie, Restauration traditionnelle, Restauration Collective, Garages automobiles, Syndicats intercommunaux de gestion des déchets, Boucheries et charcuteries artisanales) et les deux expérimentations géographiques (Artisans du Val de Marne, Entreprises de Seine et Marne) ont été impactées par le contexte de la COVID-19.

AXE SECONDAIRE

L'axe secondaire concerne la formation des acteurs clés en matière de CLST, en particulier les architectes et les MOA occasionnels.

Un premier contact a été établi avec l'Ecole nationale supérieure d'architectes de Paris la Villette (ENSAPLV).

Une formation, destinée aux MOA occasionnels, est incluse dans l'offre de formation de la Cramif.

OFFRE DE SERVICE PRÉVENTION

Grands comptes

7 ingénieurs conseils ont été désignés « Correspondant Grand Compte » pour la période 2018-2022 auprès de 7 enseignes d'un ensemble de 40 Grands Comptes retenus par la CNAM dans le cadre du programme TMS Pros. Ils ont poursuivi leurs travaux démarrés en 2019.

Les stratégies initiées ont du être adaptées en fonction du contexte économique du secteur d'activité de l'enseigne suivie. Il a fallu appréhender l'impact de la crise sur les établissements ciblés, et de qualifier les établissements c'est à dire définir la capacité à poursuivre la démarche de prévention des TMS d'ici le fin de la COG.

Les établissements ont été classés en 3 catégories. Au 1^{er} janvier 2021 environ 70 établissements sont considérés comme étant capables de poursuivre leurs actions, 130 de poursuivre après un moratoire de 3 18 mois alors que 40 ont définitivement fermés.

En 2021, certaines enseignes devront aussi accompagner leurs établissements dans la réduction de l'exposition aux risques chimiques (cf programme RC Pros).

TPE

Le programme TPE de la COG 2018-2022 a pour objectif d'étoffer l'offre de service. Elle prévoit trente-cinq dispositifs destinés principalement aux entreprises de moins de 20 salariés.

Cette offre est composée de plusieurs outils afin d'aider les TPE dans leur mise en œuvre de la prévention des risques professionnels.

Le noyau de ces offres est constitué :

- D'un logiciel en ligne gratuit OIRA® disponible sur le site de l'INRS dont le développement se fait à l'échelle européenne. Son objectif est d'aider à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques.
- D'un dépliant de sensibilisation et d'informations destinés aux employeurs concernant les principaux risques professionnels du secteur,
- De fiches pratiques abordant des mesures de prévention répondant aux principaux risques et des éléments permettant de choisir des matériels adaptés.

Ces outils sont mis en ligne au fur et à mesure de leur développement sur le site de l'INRS et de la CNAM (Ameli/entreprises). La Cramif assure le développement des outils destinés aux métiers de l'hôtellerie, du déménagement, des vétérinaires, du commerce automobile et du traitement et revêtement de métaux, en collaboration avec les organisations professionnelles et les partenaires associés.

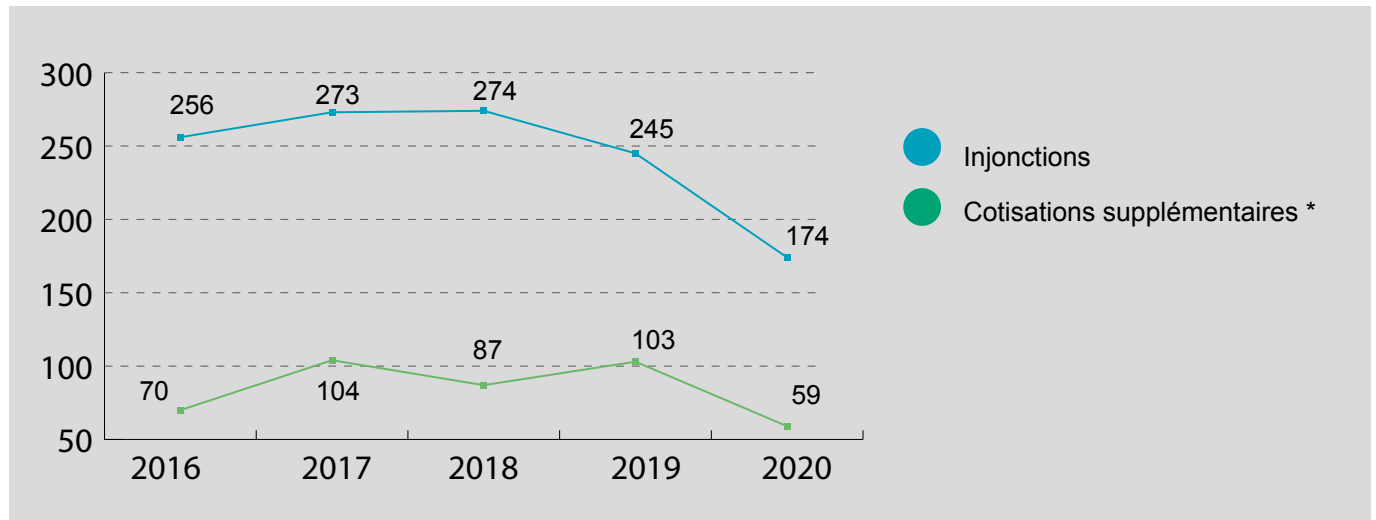
L'offre destinée aux métiers de l'Hôtellerie-Restaurant s'est enrichie avec TutoPrév® destiné aux nouveaux embauchés, notamment les apprentis, et développé par l'INRS.

INCITATIONS FINANCIÈRES

Injonctions, cotisations supplémentaires et ristournes

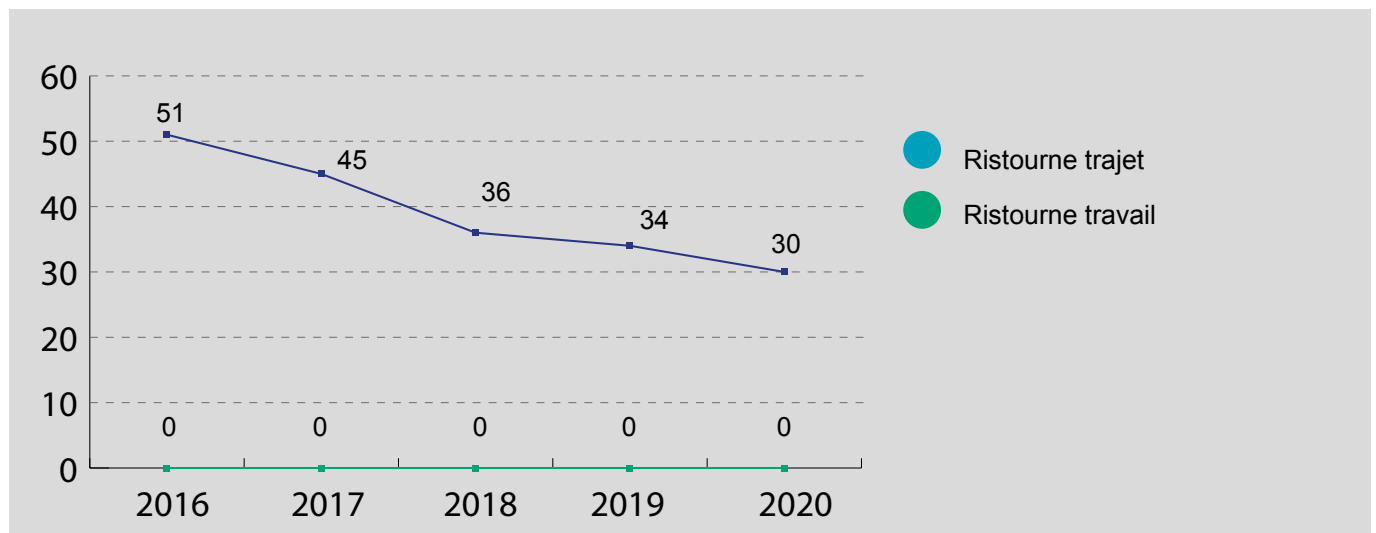
Le rapport nombre d'injonctions / nombre d'agents de prévention s'établit en 2020 à 1,4.

ÉVOLUTION DES NOMBRES D'INJONCTIONS ET COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES



* impositions, répétitions, récidives, majorations automatiques

ÉVOLUTION DES NOMBRES DE RISTOURNES TRAVAIL ET TRAJET



NOTIFICATIONS DE DÉCISIONS

	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisations supplémentaires (impositions, majorations, suppressions)	117	128	121	136	82
Ristournes (trajet, travail)	51	45	36	34	30

SYNTHÈSE DES INCITATIONS FINANCIÈRES SUR LE TAUX DE COTISATION RÉPARTIES PAR CTN/CTR

CTR	CTN	INJONCTIONS	RECOURS DIRECT - Tribunal administratif	COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES			Majorations automatiques	Suppressions	RECOURS		RISTOURNES				
				Imposition	Répétition	Récidive			Gracieux CNITAAT*	Travail	Instruites	Accordées	Instruites	Accordées	Trajet**
1	A Métallurgie	2	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	25	25
	E Chimie, caoutchouc et plasturgie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	B Bâtiments et Travaux Publics	154	0	23	5	3	3	13	1	0	0	0	0	0	0
	F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	C Transports, l'eau, le gaz, l'électricité, le livre et la communication	4	0	3	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0
	D Alimentation	3	0	9	0	0	5	5	1	0	0	0	0	0	0
4	G Commerce non alimentaire	8	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1
	H Activités de Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	H Activités de Service I	3	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	4	4	4
	I Activités de Service II	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		174	0	42	5	3	9	23	2	0	0	0	30	30	30

* Nombre de mémoires CNITAAT instruits dans l'année civile

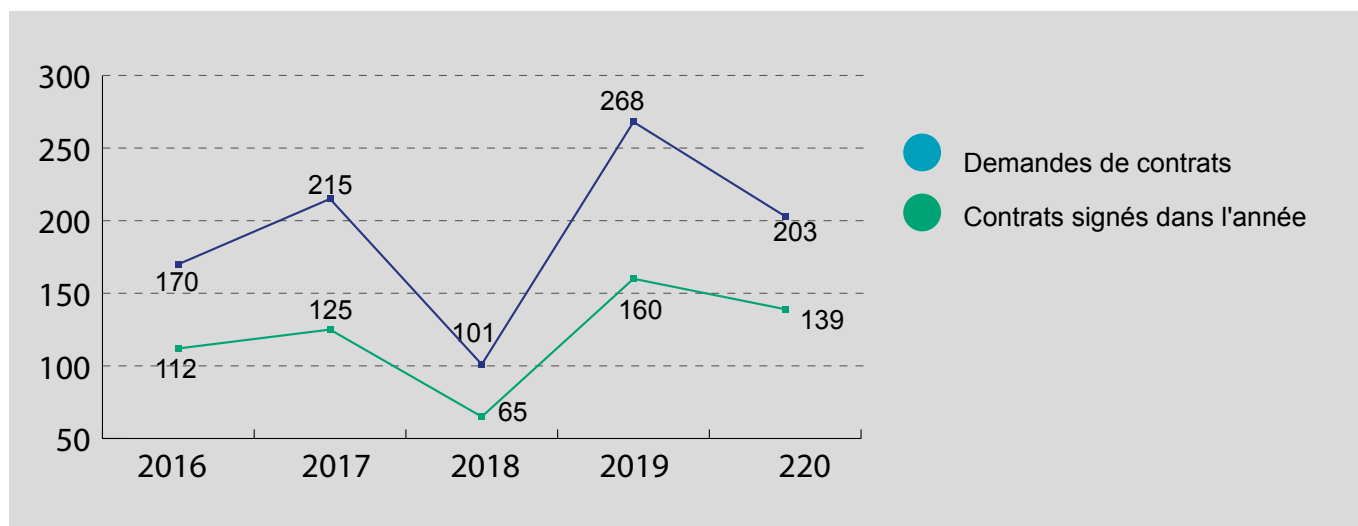
** Nombre d'établissements bénéficiant d'une ristourne trajet

Contrats de prévention et Subventions Prévention TPE

CONTRATS DE PRÉVENTION

- 203 demandes de contrats ont été reçues,
- 139 contrats ont été signés en 2020 pour un montant total de subvention de 5 069 806,88 €,
- Le taux de financement moyen des projets est de 35 %,
- Le montant moyen de la subvention accordée dans le cadre d'un contrat de prévention est de 36 473,43 €.

ÉVOLUTION DES DEMANDES DE CONTRATS COMPARÉE AUX DOSSIERS SIGNÉS



RÉPARTITION DES CONTRATS PAR CTN

	Nombre	Montant en € CRAMIF	Montant en € entreprises	% moyen de participation	Montant moyen en € d'un contrat
A Métallurgie	29	1 206 685,57	3 901 278,10	31 %	41 609,85
B Bâtiments et Travaux publics	12	510 665,26	2 318 000,19	22 %	42 555,44
C Transports, l'eau, le gaz, l'électricité, le livre et la communication	27	1 398 332,60	3 225 663,41	43 %	51 790,10
E Chimie, caoutchouc et plasturgie	8	443 335,50	1 217 412,65	36 %	55 416,94
F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	3	67 234,52	136 319,43	49 %	22 411,51
D Alimentation	46	1 182 532,59	3 211 612,56	37 %	25 707,23
G Commerce non alimentaire	10	189 565,18	508 735,17	37 %	18 956,52
I Activités de Service II	4	71 455,66	174 995,03	41 %	17 863,92
Totaux	139	5 069 806,88	14 694 016,54	35 %	36 473,43

LES SUBVENTIONS PREVENTION TPE (EX AFS)

Les subventions prévention TPE (Hors prévention COVID) comprennent :

- Les subventions nationales,
- Une subvention régionale,
- Les contrats TPE.

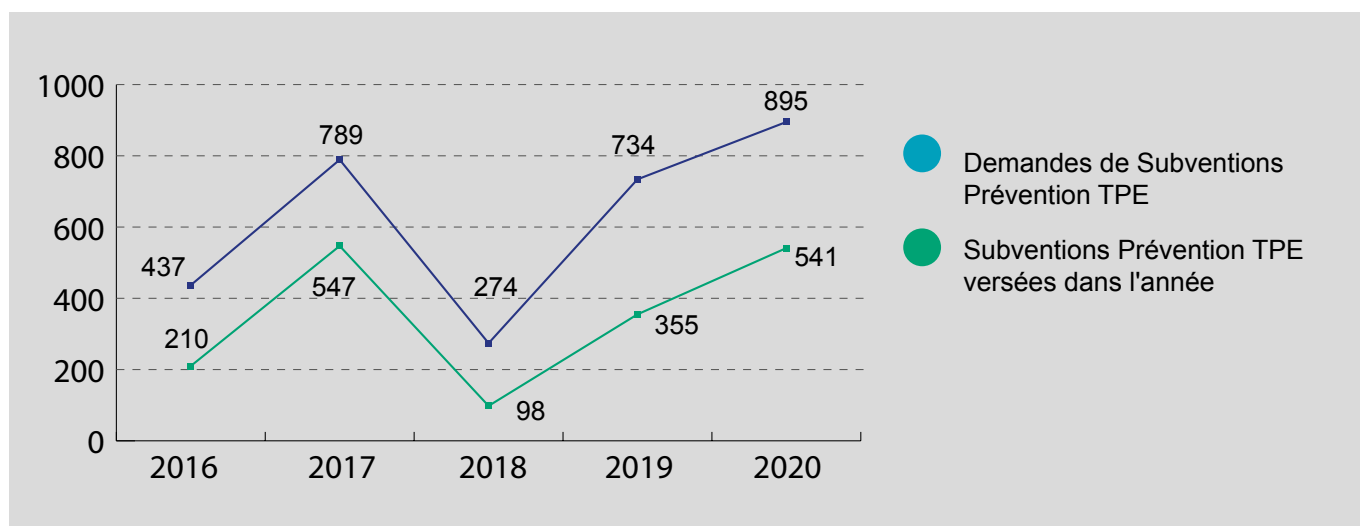
Le nombre de programmes de Subventions Prévention TPE est passé de 18 à 19 en 2020 :

- 17 programmes nationaux,
- 1 programme régional « déménagement + sûr »,
- 1 programme régional harmonisé « locaux + sûrs » à compter du 01/09/2020.

Le bilan des SPTPE 2020 (hors prévention COVID) est le suivant :

- 895 dossiers de demandes de Subventions Prévention TPE ont été réceptionnés (813 SPTPE nationales + 21 SPTPE régionales + 61 contrats TPE)
- 541 aides (470 SPTPE nationales + 18 SPTPE régionales + 53 contrats TPE) ont été versées pour un montant total de 4 182 322,20 €.

ÉVOLUTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE COMPARÉE AUX DOSSIERS RÉGLÉS



LES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE NATIONALES/RÉGIONALE

- 488 Subventions Prévention TPE nationales/régionales ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 3 529 265,13 €
- Le montant moyen d'une subvention accordée dans le cadre d'une Subvention Prévention TPE est de 7 232,10 €.

LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE PAR CTN

CTN	AIDE	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention
A	Airbonus	10	33 107,97	3 310,80
	Echafaudage +	1	25 000,00	25 000,00
	Filmeuse +	1	3 495,00	3 495,00
	Garage plus sûr	70	223 481,05	3 192,59
	TMS Pros Action	4	48 176,64	12 044,16
	TMS Pros Diag	1	1 575,00	1 575,00
B	Bâtir +	9	144 508,00	16 056,44
	Echafaudage +	56	1 040 929,82	18 588,03
	Equip'mobile +	1	2 865,00	2 865,00
	Garage plus sûr	1	2 961,60	2 961,60
	Stop amiante	3	2 402,14	800,71
	TMS Pros Action	6	82 237,14	13 706,19
C	Airbonus	1	2 425	2 425,00
	Filmeuse +	4	13 090,00	3 272,50
	Garage plus sûr	2	3 257,20	1 628,60
	Propreté +	2	2 373,00	1 186,50
	TMS Pros Action	6	81 792,00	13 632,00
	Déménagement + SUR	17	325 410,00	19 141,76
D	Filmeuse +	9	33 024,58	3 669,40
	Garage plus sûr	1	1 366,00	1 366,00
	Hôtel +	16	77 749,39	4 859,34
	Stop Essuyage	115	484 566,10	4 213,62
	TMS Pros Action	15	245 013,25	16 334,22
	TMS Pros Diag	7	10 675,00	1 525,00
	Déménagement + SUR	1	25 000,00	25 000,00
F	Filmeuse +	1	6 650,00	6 650,00
	TMS Pros Action	2	8 598,93	4 299,47
G	Echafaudage +	5	86 001,76	17 200,35
	Equip'mobile +	5	12 764,90	2 552,98
	Filmeuse +	17	86 909,30	5 112,31
	Garage plus sûr	6	18 804,15	3 134,03
	Propreté +	2	4 283,60	2 141,80
	TMS Pros Action	4	64 453,23	16 113,31
	TMS Pros Diag	1	2 400,00	2 400,00
H	Airbonus	2	5 843,40	2 921,70
	Garage plus sûr	1	1 618,93	1 618,93
	Propreté +	1	1 844,02	1 844,02
	Stop Essuyage	1	4 905,50	4 905,50
	TMS Pros Action	1	14 261,10	14 261,10
	TMS Pros Action	1	1 505,00	1 505,00
I	Equip'mobile +	1	2 948,20	2 948,20
	Préciséo	64	240 713,01	3 761,14
	Propreté +	7	22 805,85	3 257,98
	Stop Essuyage	1	5 177,00	5 177,00
	TMS Pros Action	6	20 296,37	3 382,73
Total		488	3 529 265,13	7 232,10

LA SUBVENTION PRÉVENTION TPE « PRÉVENTION COVID »

- 10 372 dossiers de demandes de Subventions Prévention TPE « Prévention COVID » ont été réceptionnés (9 475 demandes pour le régime général et 897 demandes pour les travailleurs indépendants)
- 1 406 aides (1374 demandes pour le régime général et 32 demandes pour les travailleurs indépendants) ont été versées pour un montant total de 2 595 176,82 €

	Demandes reçues en 2020	Demandes acceptées en 2020	Demandes refusées en 2020	Nombre de versements en 2020	Montant en € des versements
Régime général	9 475	1 732	3 751	1 374	2 572 715,78
Travailleurs indépendants	897	74	280	32	22 461,04

LES CONTRATS TPE

- 49 contrats TPE ont été signés pour un montant total de 711 521,82 €
- 53 contrats TPE ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 653 057,07 €
- Le taux de financement moyen des contrats TPE signés en 2020 est de 38 %

LA RÉPARTITION DES CONTRATS TPE PAR CTN

CTN	CONTRATS TPE SIGNÉS EN 2020				CONTRATS TPE VERSÉS EN 2020			
	Nombre	Montant en € contrats	Montant en € investissements	% Moyen de participation	Nombre	Montant en € contrats	Montant en € investissements	% Moyen de participation
A					5	76 590,70	206 339,99	37 %
B	1	5 055,20	14 826,50	34 %	4	50 021,20	85 222,60	59 %
C	2	34 011,60	80 530,00	42 %				
D	30	372 783,08	998 797,37	37 %	39	490 385,76	1 216 423,17	40 %
F	5	88 804,30	251 279,00	35 %				
G	6	112 686,04	327 324,31	34 %	3	23 646,29	49 784,96	47 %
H	4	94 104,87	207 631,80	45 %				
I	1	4 076,73	8 153,46	50 %	2	12 413,12	20 283,12	61 %
	49	711 521,82	1 888 542,44	38 %	53	653 057,07	1 578 053,84	41 %

CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU RÉSEAU NATIONAL

Participation aux travaux menés dans le cadre national

Le Service Prévention participe activement aux travaux du réseau consolidés par thèmes :

THÈMES	NOMBRE DE JOURS
Participation à 15 plénières INRS : « Travail et organisations », « Mobilité et sécurité durable », « Situations de travail », « Équipements de travail », « Risques physiques », « Chimie 1 : prévention technique » et « Chimie 2 : évaluation des expositions », « Risque biologique », « Incitations financières », « BTP », « INFODOC », « Agro-alimentaire – SCIAL », « Formation », « Aide et soins à la personne », « Normalisation ».	136
Participation à des groupes de projets tels que rédaction de nouveaux guides et refonte d'anciens guides, gestion de base documentaire, groupes ventilation, demat@amiante,...	145,5
Participation aux dispositifs nationaux de formation. Sous-commissions habilitations d'organismes de formation, Equipe pédagogique nationale.	17
Animation de stages INRS sur divers thèmes.	28
Missions d'expertises déléguées (comités de certification amiante, jury formation coordonnateurs CSPS....).	59,5
Missions informatiques (RESA AFS, codification des AT, gestions des contrats de prévention).	67,5
Missions nationales déléguées (comité de pilotage national de la convention avec FORMIRIS, pilotage national RC Pros).	104
Normalisation.	142
Détachement dans la cadre de la délégation MOA Agaprev.	120
Autres activités.	969,5
Total	1 789

Normalisation

15 Ingénieurs Conseils et Contrôleurs de Sécurité du Service Prévention ont mené des actions relatives à la normalisation française, européenne ou internationale. Cette activité a représenté 142 jours de travail et a concerné essentiellement :

- Des équipements de travail : machines papetières, bancs d'essais de freinage poids lourds, équipements de manutention de charges, matériels aéroportuaires, machines de fêtes foraines,
- Les effets des vibrations sur l'homme,
- L'acoustique sur les lieux de travail,
- Le BTP : produits préfabriqués en béton, échafaudages, garde-corps, coordonnateurs SPS,
- Le traitement des bagages dans les galeries aéroportuaires,
- Le repérage de l'amiante avant travaux,
- La prévention des expositions aux agents chimiques et biologiques,
- Les atmosphères explosibles,
- Les technologies du spectacle.

PLAN D'ACTION HORS CPG

Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

DU CONSTAT À L'ACTION

Les années précédentes ont été l'occasion de rédiger des constats sur la Prévention de la Désinsertion Professionnelle puis de les transformer en objectifs opérationnels via les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens. 2020 a été consacrée à l'expérimentation de nouvelles pratiques issues des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Deux expérimentations ont débuté en Ile-de-France :

L'expérimentation de la DGT en partenariat avec le SIMT (77)

L'objectif est de repérer les personnes les plus fragiles qui du fait de leur état de santé et/ou de leur métier seront amenées un jour à interrompre leur activité. L'accompagnement du salarié et de l'entreprise est prévu dans ce dispositif ainsi que la sécurisation du parcours. A noter qu'une attention particulière est portée sur les personnes en situation du handicap.

L'expérimentation « SSTI »

Les objectifs poursuivis sont :

- Cibler le public via une requête de la Direction Régionale du Service médical,
- Orienter le salarié vers le médecin du travail en vue d'une visite de pré-reprise,
- Elaborer un plan de retour à l'emploi co-construit par le médecin du travail, le salarié et l'employeur,
- Accompagner et sécuriser le parcours de maintien en emploi.

CONTRIBUTION AUX PUBLICATIONS EN 2020 :

- Mise à jour du guide du maintien en emploi (PRITH).
- Recensement des aides CRAMIF et Agefiph (PRITH)
- Tableau de bord santé au travail de l'observatoire régional de santé (PRST3/ORS).
- Réalisations de supports de communication à destination de bagagistes et agents de sûreté des aéroports de Roissy et CDG (PRST3).



4

ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION

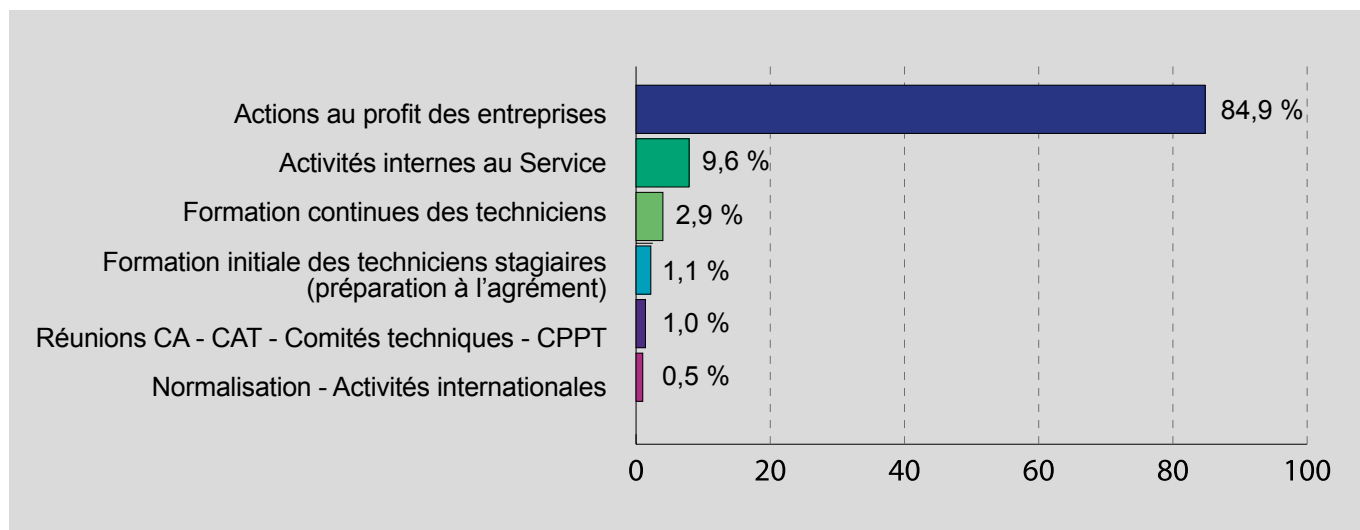
ACTIVITÉ GLOBALE

Ensemble de l'activité

Le graphique ci-dessous présente la répartition du temps consacré aux diverses formes d'actions en proportion de l'ensemble de l'activité enregistrée pour le Service Prévention.

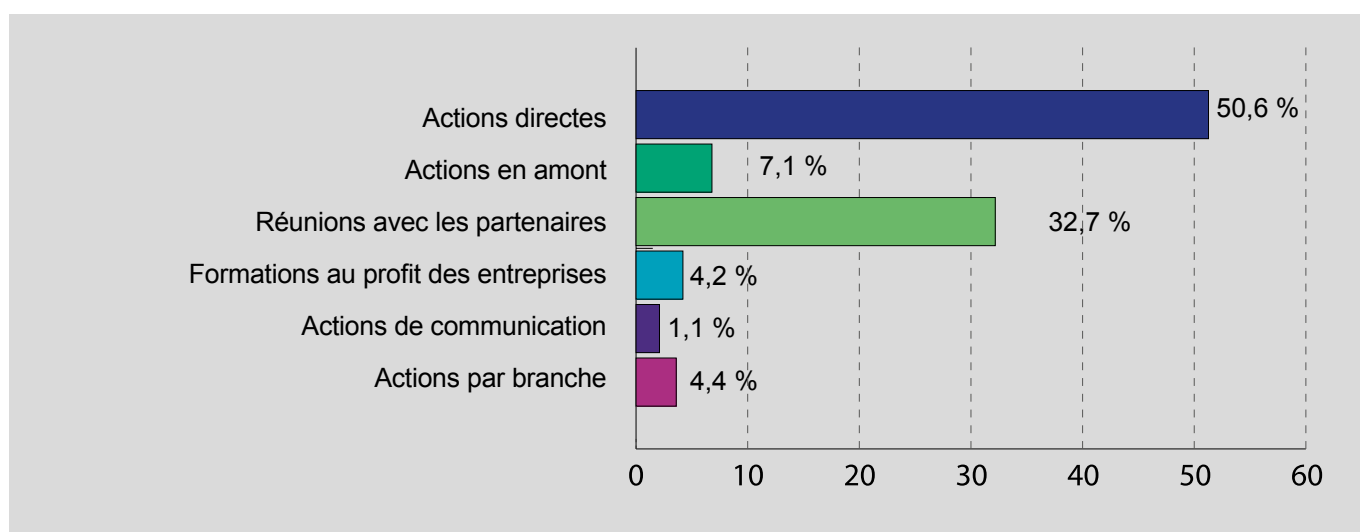
Il concerne l'activité des techniciens (Ingénieurs Conseils et Contrôleurs de Sécurité) et des agents paratechniques (médecins-conseils, ergonomes, formateurs, psychologues du travail).

L'activité du service prévention a représenté 28 760 jours dont la répartition en pourcentage est présentée ci-dessous :



Actions aux profits des entreprises

Les actions aux profits des entreprises (répartition des 84.9 %, soit 24 425 jours) se décomposent de la manière suivante :



THÈMES NATIONAUX

Les ratios indiqués à droite sont réalisés en regard du nombre d'actions au profit des entreprises (24 425 jours).

THÈME	Nombre d'actions	Nombre de jours	% des action au profit des entreprises
TMS Pros	3 540	1 757	7,19 %
Risque chute dans le BTP	1 956	910	3,73 %
Risque chutes en interprofessionnel	248	161	0,66 %
Risques chimiques Pros	5 672	2 919	11,95 %
Formation initiale et nouveaux embauchés	234	103	0,42 %
RPS	354	163	0,67 %
TPE	393	302	1,24 %
Contribution aux travaux du réseau national	2 455	1 789	7,32 %
Grands Comptes	1 044	434	1,78 %
Amiante	1 164	560	2,29 %
PRA covid 19	208	140	0,57 %
Expérimentation régionale: CLST	208	129	0,53 %
Expérimentation nationale: Aide et soins à la personne	191	161	0,66 %
TOTAL	17 667	9 528	39,01 %

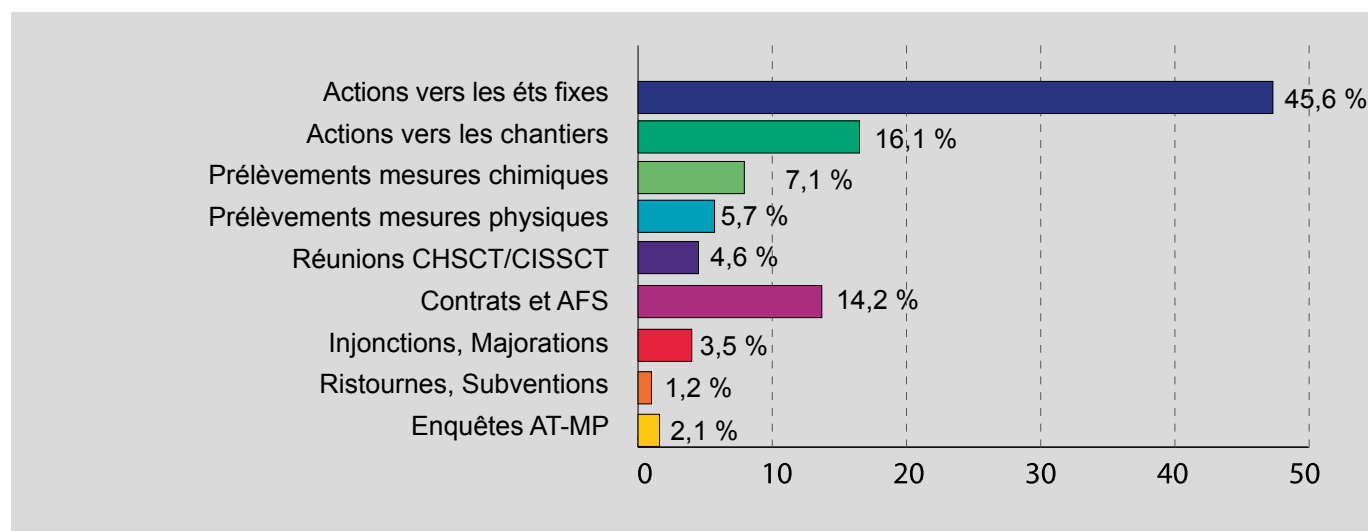
THÈMES RÉGIONAUX

A titre indicatif, une action peut cibler plusieurs thèmes.

THÈME	Nombre d'actions	Nombre de jours	% des actions au profit des entreprises
Paris Capitale dont	3 485	1 786	7,31 %
- Hôtellerie restauration traditionnel	615	242	0,99 %
- Grand paris express	1 405	699	2,86 %
- Aéroportuaire	701	404	1,65 %
- Logements collectifs	161	82	0,34 %
- Collecte des déchets ménagers et tri des déchets issus du BTP	603	359	1,47 %
Restauration collective	233	123	0,50 %
Logistique	313	193	0,79 %
SSTi	514	244	1,00 %
PDP	21	12	0,05 %
Démarche au siège	314	171	0,70 %
SPTPE Covid	644	216	0,88 %
TOTAL	5 224	2 745	11,24 %

Actions directes en entreprises

Les actions directes en entreprises (répartition des 50.5%, soit 12 316 jours) se décomposent de la manière suivante :



RÉPARTITION DES ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES PAR CTN

CTN	Etablissement	Salariés	AT
A	5,29 %	43,70 %	27,26 %
B	2,73 %	24,84 %	24,78 %
C	1,38 %	24,44 %	43,49 %
E	10,83 %	30,61 %	43,36 %
F	3,53 %	28,22 %	44,18 %
D	1,93 %	18,04 %	29,20 %
G	0,82 %	13,26 %	26,95 %
H	0,61 %	12,28 %	19,53 %
I	1,93 %	16,67 %	22,30 %
Total	1,56 %	18,36 %	28,88 %
En nombre	7 558	822 214	28 377

Formation et perfectionnement des agents du service

FORMATION CONTINUE

Le Service accorde une attention soutenue à la formation continue de ses agents. Le tableau ci-dessous présente le nombre de jours de formation continue ventilé par catégories de métiers

	INRS	Département formation	Autres organismes	TOTAL
Personnel administratif	4	123	75	202
Contrôleurs de sécurité	114,5	153	42	309,5
Ingénieurs conseils/ Conseiller médical	34	63	90	187
Ensemble du personnel	152,5	339	207	698,5

FORMATION INITIALE

Les Ingénieurs conseils et Contrôleurs de sécurité stagiaires suivent un parcours de formation initiale dispensé par l'EN3S et l'INRS.

Embauches 2019

30 jours suivis par 1 contrôleur de sécurité

Embauches 2020

80 jours suivis par 2 contrôleurs de sécurité

RÉUNIONS TECHNIQUES DE SERVICES (RTS)

Des journées d'information à destination des Contrôleurs de Sécurité et des Ingénieurs Conseils du Service Prévention ont été organisées en présentiel ou en visioconférence :

- 2 dans le domaine du BTP,
- 1 dans le domaine Industries et Services.

Ces RTS sont l'occasion de faire le point sur l'avancement des différents programmes d'actions régionaux et nationaux, d'informer les agents des problématiques techniques complexes :

Quelques exemples ci-dessous :

- Programme national chutes dans le BTP – action vers les maître d'ouvrage pour intégration de la prévention dans les pièces écrites des marchés,
- Prévention du risque chimique (silice, plomb),
- Plateformes sur mâts,
- Plateformes de transport,
- Prévention de la Covid-19 sur les chantiers,
- Pollution des échafaudages par le plomb,
- L'exposition à l'amiante dans les filières « déchets » (campagne de mesurage, présentation de guides de bonnes pratiques publiés...),
- Présentation de la base REX TMS,
- Présentation de la recommandation régionale expérimentale « Travaux sur les escaliers mécaniques et trottoirs roulants ».

TRAVAUX AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

CrAT/MP

La Commission régionale des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (CrATMP) s'est réunie à 6 reprises. Ses travaux ont porté essentiellement sur les thématiques suivantes :

- L'analyse des dispositions spécifiques liées à la crise, prises en direction des entreprises : continuité du service, subvention prévention covid, plans de reprise d'activité sectoriels,
- L'engagement de la caisse dans les préparatifs des Jeux Olympiques Paris 2024,
- L'analyse des rapports d'activité de la DRRP et du CRRMP, l'analyse des statistiques ATMP 2019, l'analyse du budget régional ATMP 2021,
- La coordination des instances paritaires régionales (CrATMP, CTR, CPPT, CTP).

Depuis mars, les réunions ont été organisées en visio-conférence.

Subvention aux organisations syndicales et professionnelles

Dans le cadre des conventions nationales liant la CNAM et les Organisations Syndicales nationales, le Service Prévention intervient en effectuant des contrôles lors de sessions de formation (208 en 2020).

Dans le cadre des conventions régionales liant la CRAMIF et les Organisations Syndicales régionales, le Service Prévention :

- Traite les justificatifs produits par les organisations. C'est ainsi qu'au 09/02/2021, 514 578 € ont été attribués en 2020 pour 208 sessions de formation ayant permis de former 2010 personnes.
- Accompagne les Organisations Syndicales dans l'établissement des programmes de formation dans le respect du cahier des charges de la convention.

CTR et leurs Commissions, CTP, CPPT

COMITÉS TECHNIQUES RÉGIONAUX (CTR)

Placés auprès du Conseil d'Administration de la CRAMIF, des Comités Techniques Régionaux (CTR) sont constitués couvrant chacun une ou plusieurs branches d'activités.

La mandature 2019-2022 s'inscrit dans une organisation composée de cinq Comités Techniques Régionaux :

- CTR 1 : « Industrie » : codes risques des CTN A et E
- CTR 2 : « BTP / Bois - Pierres et Terres à feu » : codes risques des CTN B et F
- CTR 3 : « Commerce / Transport - Logistique » : codes risques des CTN C, D et G
- CTR 4 : « Activités de santé » : 14 codes risques
- CTR 5 : « Activités de service » : codes risques des CTN H et I à l'exception de ceux rattachés au CTR 4.

La CRAMIF a assuré, l'organisation et l'animation des séances plénières ordinaires et extraordinaires des Comités Techniques Régionaux :

- 13 janvier 2020 : CTR 2 extraordinaire,
- 5 juin 2020 : CTR 4 extraordinaire,
- Juin / juillet 2020 : session de printemps des CTR (5 séances ordinaires),
- Novembre 2020 : session d'automne des CTR (5 séances ordinaires),
- 2 décembre 2020 : CTR 4 extraordinaire.

Le séminaire inter-CTR annuel a été remplacé par l'envoi de 4 newsletters en juin 2020 qui ont intégré des points d'actualité et des sujets importants.

Quelques exemples ci-dessous :

- Un webinaire de l'INRS sur le Covid-19,
- La gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19 au sein du Service Prévention,
- Le risque d'expositions professionnelles des salariés au plomb (effets sur la santé, dispositions réglementaires selon les Codes en vigueur, mesures de prévention à mettre en œuvre dans le BTP, chantier de Notre-Dame de Paris),
- Un bilan régional 2019 des incitations financières,
- Une présentation de la Subvention Prévention TPE « Prévention COVID » et des nouvelles CNO »,
- Les risques psychosociaux (programme régional, guide de l'INRS),
- Un focus documentaire sur le télétravail.

La Cramif a organisé et animé, en janvier et février 2020, 4 sessions de formation à destination des membres des CTR n°1, 3, 4 et 5 (celle relative au CTR n°2 s'est tenue en décembre 2019). D'une durée de 2 jours chacune, elles apportent un socle de connaissances nécessaires à leurs missions aux partenaires sociaux nouvellement désignés :

- La Branche AT/MP,
- Les instances décisionnelles (CATMP, CTN, CrATMP et CTR),
- La Direction Régionale des Risques Professionnels de la Cramif,
- Le règlement intérieur des CTR,
- Les textes et les outils statistiques,
- La présentation de la COG AT/MP 2018 – 2022,
- La présentation des programmes de prévention 2018 – 2022,
- Les principes de tarification,
- Les incitations financières.

COMMISSIONS TEMPORAIRES DE PRÉVENTION (CTP)

Les Commissions Temporaires de Prévention des Comités Techniques Régionaux ont poursuivi leurs travaux d'ingénierie et de déploiement de prévention :

CTR	Thème de la CTP	Nombre de réunions en 2020	Etat d'avancement au 31/12/2020
1,3 et 5	Travaux sur les escaliers mécaniques et trottoirs roulants existants	3	En cours - CTP inter CTR
2	Déploiement des programmes nationaux en lien avec le BTP	2	En cours
3	Prévention des TMS	2	En cours
3	Prévention du risque de braquage dans les commerces	3	En cours
4	Promotion des dispositifs d'aide financière dans l'aide et soins à la personne	1	Ajournée
4	Prévention des nouveaux risques biologiques dans le secteur de l'aide et soins à domicile	7	En cours
5	Chutes de hauteur et de plain-pied et TMS dans les métiers du nettoyage	2	En cours

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE TARIFICATION (CPPT)

CTR	Nombre de CPPT	Nombre de dossiers de cotisations supplémentaires présentés	Nombre de dossiers de ristournes trajet présentés	Nombre d'établissements concernés par les ristournes trajet
1	2	4	10	25
2	3	35	0	0
3	2	21	1	1
4	1	2	0	0
5	1	1	2	4
Total	9	63	13	30

PARTENARIATS

CPOM avec les SSTI

Le Service a poursuivi son action dans l'animation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les SSTi et la DIRECCTE.

	PDP	CMR	TMS	RRO	RPS	Prévention des AT
Total CPOM signés (25 CPOM)	25	17	17	11	5	15
Entreprises suivies	218 916	188 322	188 936	117 804	65 530	180 570
Salariés suivis	3 163 567	2 726 060	2 764 567	1 989 980	1 137 752	2 595 167

Les membres de la CrAT/MP et des CTR sont régulièrement tenus informés de l'avancement des CPOM

Au 31 décembre 2020 et à la suite de certains regroupements de Service de Santé au Travail, l'Île-de-France compte 22 SSTi. Des avenants de prolongation des CPOM jusqu'au 30 juin 2021 ont été signés.

Dans le contexte sanitaire, le service Prévention a adressé aux SSTI des :

- Fiches conseils métiers
- Informations sur la subvention « Prévention Covid » pour aider les entreprises de moins de 50 salariés et travailleurs indépendants à financer des équipements de protection du Covid-19
- Informations sur les mesures exceptionnelles Agefiph et le lancement de la cellule d'écoute psychologique.

PRÉVENTION DES RISQUES CANCEROGENES MUTAGENES ET REPROTOXIQUES (CMR)

L'outil informatique E-CMR, facilitant les remontées d'information et de suivi des entreprises adhérentes (similaire à celui développé pour la prévention du risque routier et adapté au volet CMR) a pu être utilisé par les SSTi.

PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Des conseils et des expertises ont été apportés dans le domaine de la prévention des TMS suite à des sollicitations et au cours de différentes manifestations.

Le Service Prévention a réalisé le suivi des actions engagées dans le cadre des CPOM à partir de la synthèse des bilans cumulés des SSTi et mis en évidence des éléments qualitatifs (sensibilisation, analyse ergonomique, développement d'outils, communication interne et lors des salons) et quantitatifs (près de 8 000 établissements accompagnés pour le repérage et l'évaluation des risques ; environ 450 établissements accompagnés pour la mise en place d'un plan d'action).

PREVENTION DU RISQUE ROUTIER (RRO)

Le Service Prévention a consolidé les actions menées par les 11 SSTi.

Compte tenu des circonstances particulières de l'année 2020, les perspectives de travaux prévus en 2020 sont reportées en 2021. L'action relative à la thématique du risque routier professionnel sera essentiellement consacrée à la réalisation des états finaux visant à mesurer les domaines dans lesquelles les entreprises progressent le plus, en fonction de leur secteur d'activité.

PREVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Des contacts ponctuels pour le conseil et l'accompagnement des 15 SSTi ont été apportés dans le domaine de la Prévention des Accidents du Travail.

Les SSTi ont poursuivi leurs actions : visites d'entreprises, réalisation de fiches entreprises, sensibilisation à l'évaluation des risques (DUERP) et rédaction de plans d'action associés.

PREVENTION DE LA DESINTERTION PROFESSIONNELLE

Cf. chapitre Plan d'action Hors CPG.

OPPBTP

La CRAMIF et l'OPPBTP se coordonnent régulièrement pour déployer en Île-de-France leurs actions de prévention dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics. Ce partenariat concerne notamment l'animation commune du « Club Coordonnateurs SPS » destiné à favoriser la prévention des risques sur les chantiers, l'offre de service vers les entreprises concernées par le programme TMS Pros déployé par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels, l'animation de réunions thématiques (chutes de hauteur), la prévention du risque chimique (poussières de bois, silice, amiante).

Cette coordination s'est renforcée afin de partager les outils de prévention développés par les deux organismes pour faire face à la Covid-19 et mettre en commun les retours d'expérience. Cinq comités de pilotage ont été organisés.

DIRECCTE

Le Plan Régional Santé au Travail (PRST 3) couvre la période 2016-2020.

Les deux réunions du CROCT d'une part, et du GPRO d'autre part, ont permis d'assurer un suivi du PRST3, en particulier des fiches actions élaborées par le service prévention et dont les thèmes sont les suivants (Cf. annexe 1) :

- Prévenir les risques de TMS,
- Prévenir les risques chimiques et CMR,

- Agir par la formation,
- Prévenir le risque routier professionnel,
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied dans les TPE-PME,
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des coordonnateurs SPS,
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des maîtres d'ouvrage,
- Prévenir les risques professionnels dans les opérations de construction du Grand Paris.

Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE)

BILAN DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

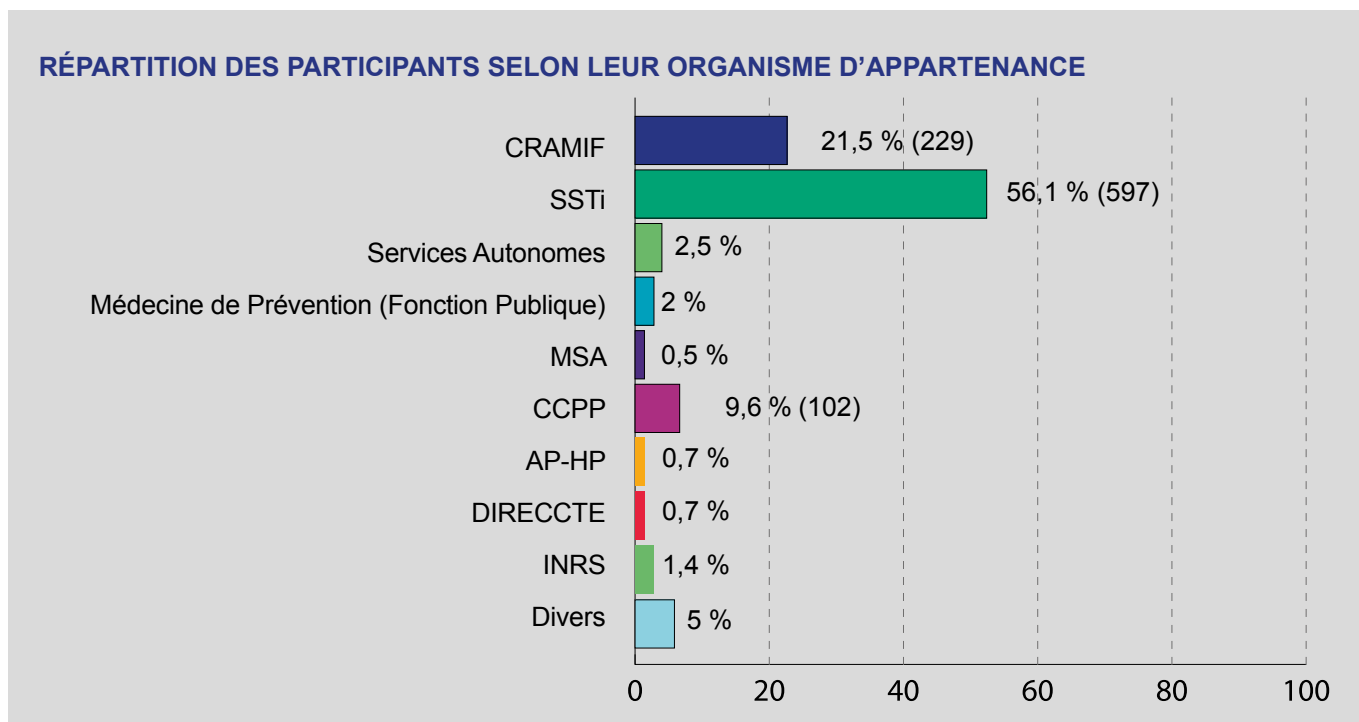
Le partenariat CRAMIF – CRPPE s'est poursuivi en 2020 avec les 6 centres franciliens, malgré la Covid -19 qui en a cependant profondément bouleversé le fonctionnement.

- **Séminaires proposés en visio-conférence**

Du fait de la pandémie, l'organisation des séminaires a dû être totalement revue, le contexte ne permettant pas de réunir en présentiel les participants. A partir du mois de mars, suite au confinement, tous les séminaires de l'année se sont donc déroulés par visio-conférence. Cette formule est largement plébiscitée.

- **Participation en nette croissance**

Moins conviviale, cette formule a néanmoins permis d'augmenter très largement la participation des acteurs intéressés : nos 25 séminaires répartis tout au long de l'année ont réuni quasi 1 100 personnes, soit une augmentation de 50 % !



- **Elargissement des thématiques proposées**

En 2020, de très nombreuses thématiques ont été abordées (Cf. annexe 2), couvrant un panel très large de problématiques de santé au travail. Trois axes ont été abordés de façon prioritaire, et parfois de façon croisée : le risque chimique, les risques psycho-sociaux et la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP). Une nouvelle thématique, autour du risque cardiologique, a pu être abordée suite à la création d'une nouvelle consultation cardiologique au sein d'un des CCPP, la seule existante en Île-de-France. Une approche des RPS via l'hypnose a aussi pu être proposée grâce à l'intégration d'une infirmière ergonome IPRP hypno praticienne, spécialisée dans les RPS, au sein de l'équipe d'un des CRPPE.

- **Intégration d'un séminaire dans le programme d'un congrès**

Afin d'élargir la cible des messages de prévention du risque de désinsertion professionnelle et sensibiliser des acteurs non aguerris à cette thématique, un séminaire a été organisé pour la première fois au sein d'un congrès. Les Rencontres de la Cancérologie Française (RCFr) qui réunissent chaque année toutes les parties prenantes de l'écosystème de la cancérologie (acteurs de soins, mais aussi, patients, institutions, sociologues ...) ont ainsi permis l'organisation d'une table-ronde sur la thématique du retour au travail de salariés après un arrêt de longue durée pour traitement de leur cancer, réunissant d'un côté différents acteurs de prévention en santé au travail (agents de la CRAMIF, dont le Service Social, et du CRRPE, médecin du travail d'un service de santé au travail autonome), et de l'autre, oncologue et patients référents ou représentants d'association.

PERSPECTIVES

D'autres formules sont à l'étude pour diversifier les approches, élargir la cible, aborder d'autres thématiques, toucher des publics pas assez informés, bien que pleinement concernés.

Centre Hospitalier Universitaire

Le Service Prévention contribue aux formations initiale et continue des médecins et infirmiers du travail :

FORMATION INITIALE

Les médecins hospitaliers responsables des Centres de Consultations de Pathologie Professionnelle ont en charge la formation initiale des médecins et des infirmiers du travail : organisation des enseignements universitaires des internes en santé au travail, organisation des stages. Le service intervient dans ces enseignements, avec comme objectif de faire connaître aux futurs médecins et infirmiers du travail :

- L'institution, son rôle et ses missions, ses acteurs,
- La démarche de prévention ainsi que des actions et moyens en matière d'évaluation des risques et de leur hiérarchisation,
- L'apport du travail en partenariat et en réseau sur le terrain de la prévention en entreprise,
- Les statistiques AT/MP,
- Les programmes CPOM avec les SSTi.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'une convention de formation avec la Faculté de Médecine UPEC renouvelée pour la période 2018-2025.

La CRAMIF participe aussi à l'enseignement universitaire des infirmiers cadres managers.

FORMATION CONTINUE

Le Service participe occasionnellement aux travaux de la METRANEP (Société savante de médecine du travail du Nord Est Parisien) avec l'équipe hospitalo- universitaire de l'Hôpital Fernand Widal ou encore les samedis de l'Hôtel-Dieu (Forum Saint-Jacques).

Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail de Paris et Ile-de-France (IIMTPIF)

ÉTUDE ARDCO

La cohorte ARDCO (Asbestos Related Diseases COhort) a été constituée dès 2007, suite aux recommandations de la conférence de consensus de 1999. Elle s'intègre dans le cadre d'un programme de surveillance post-professionnelle des salariés ayant été exposés à l'amiante : dans un contexte de dépistage des maladies liées à l'amiante, son but

est d'évaluer l'incidence et la mortalité par cancers en fonction des caractéristiques de l'exposition professionnelle à l'amiante et de l'existence de maladies bénignes liées à l'amiante (asbestose, plaques pleurales).

Cette étude est pilotée par le responsable du CRPPE du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil. Elle est l'objet d'une convention entre la CRAMIF et l'IIMTPIF (Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail de Paris Île-de-France).

Après 4 études successives (ARDCO1, ARDCO2, ARDCO3 et ARDCO4), la CNAM a donné son accord pour financer la poursuite de l'étude (ARDCO5) période 2018 2021 afin de :

- Améliorer la puissance statistique des informations déjà recueillies,
- Poursuivre l'évaluation de l'incidence et de la mortalité par cancers, respiratoires et non respiratoires (rein, vessie, hémopathies, cancers digestifs), en lien avec l'exposition à l'amiante ou la présence de plaques pleurales, et en tenant compte des co-expositions à d'autres poussières minérales (silice, poussière de ciment ...),
- Réaliser une nouvelle campagne d'exams par scanner thoracique et en évaluer l'intérêt lors de la mise en évidence d'affections thoraciques bénignes (plaques pleurales),
- Et ainsi définir les modalités optimales de surveillance des populations antérieurement exposées à l'amiante.

Le rapport intermédiaire a été rédigé fin 2019.

AUTRES PARTENARIATS

FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES

Les Fédérations professionnelles représentent des partenaires stratégiques. Le service Prévention intervient dans des colloques, journées thématiques, formations ou groupes de travail dans le but de mieux promouvoir la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, des contacts directs ont lieu avec certaines fédérations professionnelles pour favoriser la réalisation du CPG et en particulier les programmes nationaux, les programmes régionaux et les aides financières.

Ainsi ont été rencontrés en 2020 :

- Dans le secteur de la métallurgie, la FNA (Fédération Nationale de l'artisanat Automobile), le GIM (Groupe des Industries Métallurgiques), la FA (Fédération des Ascenseurs), en lien avec les programmes RC Pros, TPE Garage et la réalisation de la recommandation régionale Escaliers Mécaniques et Trottoirs Roulants,
- Dans le secteur du BTP, la FFB Grand Paris, la FFB Ile-de-France, la FFB Ile-de-France Est, la FRTP (Fédération Régionale des Travaux Publics), le SFECE (Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Étalement), en lien avec les programmes Chutes et Grand Paris Express,
- Dans le domaine des transports, l'OTRE (Organisation du Transport Routier Européen), la CSD (Chambre Syndicale du Déménagement), en lien avec les programmes Logistique et TPE Déménagements,
- Dans l'hôtellerie, le GNI (Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie-Restaurant), l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie), en lien avec le programme TPE Hôtellerie,
- Dans le secteur hospitalier, la FEHAP (Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne), la FHP (Fédération des cliniques et hôpitaux privés de France), en lien avec les programmes TMS Pros, RC Pros, Aide et soins à la personne,
- Dans les services, le SNVEL (Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral), la FEDEREC (Fédération Professionnelle des Entreprises du RECYclage), la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement), la FEP (Fédérations des Entreprises de Propreté) en lien avec les programmes TPE Vétérinaires, Traitement des déchets et TMS Pros.

SYNDICATS SALARIES

Les syndicats salariés contactent habituellement le service pour intervenir dans les colloques qu'ils organisent sur le thème de la prévention. Néanmoins, en 2020 aucune intervention n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

UNITES TECHNIQUES

Centre de Mesures et de contrôles Physiques

Le Centre de Mesures et contrôles Physiques (CMP) a réalisé 425 prestations en 2020.

Le tableau ci-dessous présente les mesures effectuées, par domaine de mesure et par CTN, en proportion de la totalité des mesurages effectués au cours de l'année.

		Ventilation	Bruit	Incendie explosion	Eclairage	Glissance de sol	Ambiance thermique	Vibrations	Rayonnements ionisants	Rayonnements non ionisants	Tirer pousser	Total
A	Métallurgie.	17,3 %	7,2 %	0,2 %	0,7 %							25,5 %
B	Bâtiment Travaux Publics.	9,9 %	3,6 %	0,2 %	0,5 %				0,5 %	0,2 %		14,9 %
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication.	6,0 %	0,7 %	2,7 %	0,2 %		0,2 %	0,2 %				10,1 %
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie.	4,1 %	1,4 %				0,2 %					5,8 %
F	Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu.	6,3 %	1,9 %		0,5 %							8,7 %
D	Services, commerces et alimentation.	3,4 %	1,4 %			2,9 %	0,7 %				0,2 %	8,7 %
G	Commerce non alimentaire.	6,0 %	2,7 %	0,7 %	0,7 %			0,7 %	0,2 %			11,1 %
H	Activités de services I.	4,6 %	1,7 %	0,5 %	0,7 %	0,2 %		0,2 %	0,2 %			8,2 %
I	Activités de services II et travail temporaire.	4,8 %	1,7 %		0,2 %					0,2 %		7,0 %
TOTAL		62,4 %	22,4 %	4,3 %	3,6 %	3,1 %	1,2 %	1,2 %	1,0 %	0,5 %	0,2 %	100 %

PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

ACTIONS RC PROS :

- Expertise technique en réponse aux besoins exprimés pour les entreprises ciblées,
- Pilotage du secteur menuiserie sur la thématique poussière de bois,
- Participation aux campagnes inter-Unités Techniques avec le LTX et le LBC.

ACTIONS TMS PROS :

- Le CMP est intervenu ponctuellement dans des entreprises ciblées pour objectiver et réduire l'exposition aux vibrations et efforts de déplacement manuel de chariots (tirer-pousser).

TPE TRAITEMENT DES MÉTAUX :

- Pilotage du programme.

INGÉNIERIE DE PRÉVENTION AVEC L'INRS :

- Participation aux groupes de travail thématiques : Ambiances thermiques, Bruit, CATEC, Champs électromagnétiques, Eclairage, Glissance des sols, Incendie/explosion, Rayonnements optiques artificiels, Rayonnements ionisants, Ventilation (Météorologie aéraulique, Ventilation prévisionnelle, Ventilation Covid-19), Vibrations.
- Participation aux groupes de travail de révision des guides pratiques de ventilation « cuves de traitement de surface », « Prévention de l'exposition au protoxyde d'azote », « Soudage à l'arc », « Carrosserie ».

PARTICIPATION À LA RÉDACTION DE GUIDES OU DE FICHES TECHNIQUES :

- Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Guide de recommandations relatif aux parties techniques des chambres funéraires et mortuaires sous l'égide du Conseil national des opérations funéraires (CNOF).
- INRS : Mise en œuvre de la réglementation relative aux atmosphères explosives (ATEX), ED 945 ; Incendie et lieu de travail. Prévention et organisation dans l'entreprise, ED 990 ; Les bouteilles de gaz. Identification, prévention lors du stockage et de l'utilisation, ED 6369 ; Interventions sur les peintures contenant du plomb, ED 6374 ; Fiche focus « Ventilation, chauffage, climatisation : quelles précautions prendre contre la Covid-19 ».
- CRAMIF Covid-19 : mesure de préventions dans les centres d'appels ; Secteur des pompes funèbres accueillant du public, Mesures de prévention lors de la prise en charge de défunts suspectés ou confirmés d'infection au Covid-19.
- CRAMIF : Travaux souterrains autres que galeries linéaires, recommandation régionale DTE 282.

PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

- Restauration collective : objectivation des risques de chute de plain-pied par des mesures de glissance des sols, réduction du bruit, ...
- Paris Capitale : intégration de la ventilation lors des travaux souterrains du Grand Paris Express, mesures et prévention de la glissance des sols et des nuisances sonores dans le secteur de la restauration traditionnelle, prévention des risques physiques dans la conception et aménagement des centres de tri de déchets, prévention des risques liés aux vibrations associés aux activités aéroportuaires.

AUTRES ACTIONS

ACTIONS DE FORMATION RELATIVES AUX RISQUES PHYSIQUES ORGANISÉES PAR :

- La CRAMIF : ventilation, éclairage, bruit, vibrations, travaux souterrains, atmosphères explosives.
- L'INRS : champs électromagnétiques, ventilation, atmosphères explosives, CATEC.
- Des universités de médecine, en formation initiale et continue de spécialisation en toxicologie médicale : ventilation, bruit, vibration, éclairage.

NORMALISATION :

- Vibrations : Comité ISO TC 108 SC4, Comité CEN TC 231.
- Acoustique : Comité ISO TC 43 SC1 WG 65, Comité ISO TC 43 SC1 WG 67, Commission AFNOR S30D, Groupe d'experts AFNOR S30DA.
- Atmosphères explosibles : Comité CEN TC305, Commission AFNOR S66A.

COMMUNICATION EXTERNE :

- Les poussières de bois - Gestion du risque associé aux ATEX, réunion plénière du réseau Car-In-Vent, CARSAT Nord-Est, 9 octobre 2020, Nancy.

Laboratoire de Toxicologie industrielle

Le laboratoire de toxicologie industrielle (LTX) a répondu à 130 sollicitations et a réalisé 116 interventions en entreprises.

La grande majorité de ces interventions ont eu pour but le prélèvement d'agents chimiques dangereux présents sur le lieu de travail et susceptibles d'affecter la santé des salariés. Les autres interventions étaient ciblées sur l'information ou la formation des salariés aux risques chimiques.

Le laboratoire a travaillé sur 103 dossiers se répartissant entre interventions en entreprises, avis sur pièces, analyses d'échantillons prélevés par ou à la demande des agents de secteur.

Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces dossiers par CTN et CTR :

CTR	CTN	Libellé CTN	POURCENTAGE DES INTERVENTIONS	
			Entreprises où ont été réalisées des interventions sans prélèvement	Entreprises où ont été réalisés des prélèvements
1	A	Industries de la métallurgie	5,5	14,5
1	E	Industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie	5,5	1,5
2	B	Industries du bâtiment et travaux publics	16,5	24,5
2	F	Industries du bois, de l'ameublement, du papier carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu	10	6,5
3	C	Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	16,5	3
3	D	Services, commerces et industries de l'alimentation	-	-
3	G	Commerce non alimentaire	5,5	13
4 et 5	H	Activités de services I (banques, assurances, administrations...)	16,5	8
	I	Activités de services II (intérim, santé, nettoyage...)	24	29
Total			100	100

* Ces données sont extraites de COLCHIC, base de données nationale des laboratoires de chimie développée par l'INRS

ACTIVITÉ ANALYTIQUE

Le laboratoire a créé 1061 demandes d'analyses (une demande d'analyse correspondant à la mise en œuvre d'une technique analytique sur un échantillon, ce qui peut fournir un ou plusieurs résultats d'analyse).

Dans le cadre de la mutualisation inter-régionale, 133 de ces 1061 demandes ont été confiées à d'autres laboratoires du Réseau Prévention ou de l'INRS, le laboratoire ne disposant pas du matériel nécessaire (analyses mutualisées). 72 demandes d'analyses ont été traitées par le LTX pour d'autres laboratoires du Réseau Prévention. Il s'agit essentiellement d'analyses de chrome VI, effectuées pour le laboratoire de chimie de la CARSAT Pays de la Loire.

PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

- Pilotage au niveau régional du programme national RC Pros.
- Réalisation de la campagne Inter-Unités Techniques RC Pros concernant l'exposition des salariés aux gaz anesthésiants dans les cliniques vétérinaires.
- Participation à l'étude nationale « Exposition au 1-3 butadiène ».
- Participation à des groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention : ORFILA, COLCHIC, Nanomatériaux.
- Participation aux groupes de travail pilotés par l'INRS :
 - Prévention des expositions au protoxyde d'azote en milieu médical : groupe de ventilation n° 24 MEOPA.
 - Mesures en temps réel.
 - Amélioration de la qualité de l'air dans les « parkings couverts ».
 - Révision du document ED 899 : « Salariés du bâtiment : le plomb, vous et votre famille ».
- Participation au groupe de suivi scientifique du département métrologie des polluants de l'INRS.
- Participation au groupe de travail « Poussières/ silice cristalline », dans le cadre de la convention de partenariat « Amélioration de la santé et sécurité au travail dans les Travaux Publics 2017-2021 » associant la CNAM, l'INRS, l'OPPBT, la FNTP, et la DGT.
- Participation au groupe de travail AFNOR : PR NF X46-035 Repérage plomb- Recherche de plomb avant travaux.

PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

- Participation au projet de recherche « PURE SNOW » (Remodelage pulmonaire après exposition à des nanoparticules de silice chez des travailleurs du bâtiment et des travaux publics) piloté par le Professeur ANDUJAR du CHI de Créteil.
- Contribution aux travaux menés dans le cadre de la convention FNADE/FEDEREC/INRS/ CRAMIF sur la mise en œuvre d'une politique de prévention relative aux risques d'exposition aux poussières inhalables et aux fibres d'amiante dans les centres de collecte, de tri et de stockage des déchets.

ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION

- Participation à la formation « Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb ».
- Préparation et animation des formations internes concernant le programme et le site RC Pros.
- Animation et participation aux groupes de travail réduits RC Pros concernant la constitution des points de repère : Thanatopraxie, Prothésistes dentaires, Parcs de stationnement couverts.
- Réalisation de modules de formation pour la formation initiale et continue de médecins du travail [cours magistraux et travaux pratiques].

PUBLICATIONS

- Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement.
- Effets sanitaires de la silice cristalline. Expertise collective ANSES. Volume 81, Issue 5, Octobre 2020.
- Caractérisation des expositions professionnelles à la silice cristalline. Expertise ANSES Volume 81, Issue 5, Octobre 2020.
- Métrologie des aérosols de silice dans le BTP : stratégie multi étapes. Volume 81, Issue 5, Octobre 2020.

Laboratoire des Biocontaminants

Le Laboratoire des Biocontaminants (LBC) a répondu à 98 sollicitations dont 82 (84 %) ont concerné l'Île-de-France et 16 (16 %) ont été réalisées dans le cadre de la contribution au réseau (CARSAT et INRS).

Les sollicitations se répartissent de la manière suivante :

ACTIVITE GLOBALE du LBC 98 sollicitations	82 pour l'IDF 16 pour les Régions
ACTIVITE IDF 82 sollicitations	49 assistances / avis sur pièces 11 assistances en entreprise 21 interventions pour prélèvements 1 analyse de produit
ACTIVITE pour le réseau 16 sollicitations	8 assistances /avis sur pièces 8 analyses mutualisées pour LIC

CTN	Nombre de sollicitations	Principales activités concernées
A	23	Usinage métaux (Fluides de coupe)
B	1	BTP : Assistance COVID
C	16	Assistance COVID
D	21	Campagnes RC PRO-volet 2 (CRAMIF – LIC Nantes) – Assistance COVID
E	2	Assistance COVID
F	1	Pour région : blanchisserie
G	6	Equipements industriels + Assistance COVID
H	26	Assistance COVID
I	2	Contamination fongique de locaux + Assistance COVID

ACTIVITÉ ANALYTIQUE

Sur les 98 sollicitations, 30 d'entre elles (30 %) ont entraîné des demandes d'analyses. Le LBC a analysé au total 528 échantillons (prélèvements de bioaérosols ou de produits ou échantillons surfaciques) qui ont généré 921 demandes d'analyses de polluants : flores microbiennes (59 %), endotoxines (24 %), mycotoxines (16 %), poussières (1 %).

Les analyses réalisées à la demande d'un LIC, d'une CARSAT ou de l'INRS représentent 44 % des échantillons traités par le LBC (231 supports ou produits) soit 43 % des demandes d'analyses effectuées (399 demandes).

MUTUALISATION

Dans le cadre de la mutualisation des analyses entre laboratoires, le LBC a réalisé des analyses de bioaérosols à partir de supports de prélèvement prélevés par les CARSAT ou l'INRS. Les dossiers ont été créés et complétés dans la base nationale COLCHIC (supports ou produits, demandes d'analyses et résultats). En 2020, 8 dossiers ont été créés, 5 pour les CARSAT Rhône-Alpes et Pays de la Loire, et 3 pour l'INRS.

PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

Participation aux actions nationales relatives aux Unités Techniques

- Référent technique national auprès du Comité Stratégique Unités Techniques (DRP),
- Réunions des Comités Techniques organisées par la CNAM/ DRP.
- Groupe de travail national « Mutualisation »

Participation à des groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention :

- COLCHIC,
- Comité de rédaction des commentaires des tableaux de Maladies Professionnelles du site web INRS,
- Groupe de travail « Biodéchets » piloté par l'INRS.
- Plénière Risques Biologiques.

Actions Risques Chimiques Pros :

Campagne inter-Unités Techniques LBC/CMP « Evaluation des expositions aux poussières organiques et mycotoxines – Filière céréalière ». Prévissites et prélèvements dans les établissements sélectionnés.

PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

Action Paris Capitale - « Collecte et Traitement des déchets »

- Participation aux groupes de travail : Collecte des déchets Ménagers, Points d'Apport Volontaire.
- Contribution à la rédaction d'une DTE « Conception urbanisme et collecte déchets ménagers ».
- Préparation de la campagne de mesures en vue de caractériser les expositions aux bioaérosols des agents de collecte de déchets (reportée à 2021 suite à pandémie)

Commission Temporaire de Prévention

- Participation aux travaux de la CTP du CTR4 visant à la rédaction d'un document sur la prévention du risque infectieux dans le secteur de l'aide à domicile.

Actions COVID

- Assistance aux agents de secteurs sur la prévention du risque COVID lors du maintien ou de la reprise d'activité dans différents secteurs d'activité.

AUTRES ACTIONS

Normalisation

Participation aux réunions du groupe AFNOR/X43C/GE1 « Groupe Experts Bioaérosols », rattaché à la Commission AFNOR X43C – « Evaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail ».

Formation / Information

- Participation à la formation DIU – Infirmier/e de Santé au Travail (DIUST) : « Repérage des risques biologiques, évaluation des dangers, mesures de prévention ».
- Formation à la métrologie des bioaérosols (partie 4 - Interprétation des résultats) des agents du LIC de Bordeaux.
- Formation en ligne des agents de la DRRP à la prévention du risque COVID (Biozoom),

Communication

- Webinaire CRAMIF – ARACT : co-animation d'une conférence sur la prévention de la COVID 19 à destination des TPE/PME.
- Webinaire CRAMIF - EPEC (Ville de Paris) : Conférence sur les principales recommandations pour la prévention du risque infectieux à destination des TPE/PME parisiennes du secteur de l'aide à domicile.
- Rédaction de documents techniques internes dans le cadre de la pandémie au coronavirus (Procédés nettoyage et désinfection, Gants, Masques, Gel hydro-alcoolique...).
- Participation à l'élaboration de documents de prévention de la COVID 19 par métier ou secteur d'activité.

FORMATION

L'activité du service formation se scinde selon quatre missions, dont la répartition en pourcentage du temps est donnée dans le tableau suivant (données issues d'AGAPrev) :

Thématique	Pourcentage Temps Activité
Ingénierie	48 %
Habilitation	27,5 %
Formations dispensées	18,2 %
Partenariat	6,3 %

Ingénierie de formation à la prévention

CONTRIBUTION AUX INSTANCES NATIONALES DE PILOTAGE DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DE L'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS

La CRAMIF est membre du comité de pilotage de la formation continue à la prévention de la Branche AT/ MP. Elle participe, via des groupes intersessions, au comité de pilotage de la formation initiale.

La CRAMIF siège au bureau et aux commissions du Conseil National pour l'Enseignement en Santé et Sécurité au Travail (CNES&ST, comité de pilotage Formation Initiale), organe d'expertise et de propositions en matière de santé et de sécurité dans les enseignements professionnels et supérieurs.

PARTICIPATION AUX ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES NATIONALES (EPN)

Les Équipes Pédagogiques Nationales sont composées d'agents des Caisses et d'Organismes de formation experts du domaine et ont pour mission de :

- Assurer une mission de veille et prospective dans le domaine concerné,
- Maintenir à niveau et actualiser les référentiels, les supports et les outils,
- Communiquer vers les formateurs de formateurs.

À ce titre, le service a participé aux EPN SST et EPN PRAP-DSA (Dispositifs Sectoriels Associés) qui ont notamment permis de rénover les dispositifs de formation.

FORMATIONS À LA DEMANDE DES ENTREPRISES

La mise en œuvre de ces formations nécessite de l'ingénierie pédagogique. À partir de la demande et de l'analyse du besoin, les formateurs conçoivent, préparent (objectifs, programme, contenu, outils et méthodes pédagogiques, évaluation...) puis mettent en œuvre ces actions de formation.

Habilitation d'organismes de formation et d'entreprises

Pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le réseau Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS développe et met à disposition des référentiels de formation et s'appuient sur un dispositif d'habilitation. Les organismes de formation et les entreprises sont habilités sur la base de critères définis dans un cahier des charges. Ce dispositif permet de démultiplier des formations conformes aux référentiels développés et validés par le réseau.

Ainsi, toute entreprise peut réaliser elle-même ou faire appel à un organisme dans sa région assurant des formations conformes aux attendus de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/l'INRS.

Le service accompagne les organismes de formation et les entreprises dans leur démarche d'habilitation, instruit leur demande avant transmission à la Commission Nationale d'Habilitation (CNH), qui statue.

Le service contribue également au fonctionnement des instances nationales d'habilitation.

Une animation de réseaux des organismes de formation autour des dispositifs SST et TMS est active. Des actions de contrôles sont engagées selon un plan de contrôle défini annuellement.

HABILITATIONS 2020

Dispositifs	Nombre OF & Entreprises habilités en Ile de France ⁽¹⁾	Nombre de demandes traitées en 2020	Stagiaires formés en Ile de France ⁽²⁾	
			Stagiaires formés	Sessions ^(2bis)
AMIANTE	1	0	27	12
AP ASD⁽³⁾ (Formation Initiale + Responsable de structure)	4	1	14	8
APS ASD niveau 1 (Acteur)	17	4	396	110
APS ASD⁽⁴⁾ niveau 2 (Formateur)	3	0	27	5
AP TR ⁽⁵⁾ APS TRV ⁽⁶⁾ - APS TRM ⁽⁷⁾	7	2	27	4
CATEC	6	1	7 330	1 583
ECHAFAUDAGE de Pied & Roulant	1	0	273	65
EvRP SDC ⁽⁸⁾	4	1	12	7
S M-S ⁽⁹⁾	3	1	32	30
PRAP IBC ⁽¹⁰⁾ + PRAP 2S ⁽¹¹⁾ Acteur	118	28	2 743	892
PRAP IBC + PRAP 2S Formateur	10	0	240	63
RPS	9	2	0	0
SST Acteur + PSC1 ⁽¹²⁾	754	192	143 784	31 433
SST Formateur + PAE FPSC ⁽¹³⁾	16	7	1 884	429
TMS	3	1	19	10
Totaux	956 ⁽¹⁴⁾	240	156 808	34 651

⁽¹⁾ Hors organismes de formation nationaux

⁽²⁾ Par les organismes franciliens et nationaux

^(2bis) Sessions ouvertes, mais pas nécessairement réalisées

⁽³⁾ animateur Prévention - Aide et soin à Domicile

⁽⁴⁾ Acteur Prévention Secours - Aide et soin à domicile

⁽⁵⁾ animateur Prévention du Transport Routier

⁽⁶⁾ Acteur Prévention Secours Transport Routier Voyageur

⁽⁷⁾ Acteur Prévention secours Transport Routier Marchandise

⁽⁸⁾ Evaluation des Risques Professionnels / Salarié Désigné Compétent

⁽⁹⁾ Secteur Sanitaire et Médico-Social

⁽¹⁰⁾ Industrie, BTP, Commerce et activité de bureau

⁽¹¹⁾ Sanitaire et médico-Social

⁽¹²⁾ Prévention et Secours Civiques de niveau 1

⁽¹³⁾ Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours Civiques

⁽¹⁴⁾ Certains organismes de formation bénéficient de plusieurs habilitations

Formations dispensées

Par la formation, l'ambition du service est de renforcer les compétences des entreprises pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail.

Il existe deux catégories de formation :

- Les formations interentreprises qui regroupent des salariés d'entreprises différentes dans une même formation. Ces formations, regroupées dans l'offre de formation CRAMIF, se déroulent dans les locaux de la CRAMIF,
- Les formations intra-entreprises qui regroupent les salariés d'une même entreprise dans une même formation. Ces formations « sur-mesure » se déroulent le plus souvent directement dans l'entreprise.

FORMATION INTER ENTREPRISES

L'offre de formation CRAMIF s'articule autour de l'offre nationale de formation traduisant concrètement les orientations du Plan National Formation et une offre de formation régionale adaptée aux spécificités de l'Île-de-France.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels soit sous une approche transversale (compétences de base en prévention, évaluation des Risques Professionnels, management de la prévention, CT...), soit en traitant des thèmes ou des secteurs particuliers (bâtiments et travaux publics, logistique, Troubles Musculo Squelettiques, risques chimiques, risques psychosociaux...).

L'organisation et l'animation des stages sont assurées par une équipe permanente de formateurs expérimentés, accompagnés, le cas échéant, d'experts techniques issus du Service Prévention de la CRAMIF.

La crise sanitaire a fortement impactée l'activité, et a imposé un changement dans les modalités pédagogiques. Les formations en distanciel ou en mode mixte se sont mises en place. Les formations interentreprises représentent 87 % des actions de formation du service : 36 sessions ont été réalisées pour un total de 544 journées stagiaires et de 66 journées d'animation.

L'accent a été mis cette année sur les formations génériques « démarches, méthodes et outils de prévention » ainsi que les formations « dirigeants ».

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Ces actions ont porté sur les domaines suivants : démarche de prévention, outils de la prévention (analyse des accidents du travail) et prévention des TMS.

13 % des journées de formation réalisées par le service sont des formations intra-entreprises. L'animation des 8 sessions intra-entreprises représente un total de 115 journées stagiaires et de 10 journées d'animation.

Des actions ont été réalisées dans le cadre du déploiement du dispositif TutoPrév' dans le secteur de l'aide et soins à la personne, auprès des partenaires que sont les rectorats de Créteil, Versailles et Paris.

Le service est également sollicité pour la présentation des missions du service prévention dans les universités (master Santé Sécurité, formation des médecins du travail).

L'effort s'est poursuivi pour la formation des préventeurs de la Cramif dans le cadre du programme Risques Chimiques Pros. Ainsi, une vingtaine de sessions de formations ont permis de former 130 personnes à l'utilisation du site RCPros au service de la démarche d'évaluation du risque chimique.

Le service dispense, pour les préventeurs du réseau AM-RP, des formations dans le domaine du BTP pour le compte de l'INRS. Néanmoins, en raison du contexte, ces formations ont été reportées en 2021.

FORMATIONS DISPENSÉES EN 2020

Codes	Intitulés de stage	Durée (en jours)	Sessions réalisées	Présents réellement	Journées stagiaires C*E	Journées animation C*D
A0003	Obtenir les compétences en base de prévention.	2	2	23	46	4
A0411	Analyser un accident de travail	3	2	18	54	6
A0412	Analyser une situation de travail	3	1	8	24	3
A0410	Améliorer son document unique	2	4	32	64	8
A0004	Accueil des nouveaux en entreprise - Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur	1	1	5	5	1
B0310	Chefs d'entreprise - Engager une démarche de prévention	1	5	37	37	5
B0414	Devenir animateur de prévention des risques professionnels	1	1	5	5	1
C0108	Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordres	1	2	16	16	2
C1101	Evaluer et prévenir les risques dans le secteur de la restauration collective	2	1	13	26	2
D0101	Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	1	5	39	39	5
D0104	Pévenir les TMS de son établissement	3	1	6	18	3
D0302	Evaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention*	1	1	4	4	1
D0410	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	3	3	19	57	9
D0605	Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	3	3	28	84	9
D0707	Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordres en présence d'amiante (désamiantage-maintenance et entretien)	2	1	10	20	2
D0902	Evaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit	1	1	7	7	1
D1701	Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb (déplombage-maintenance et entretien)	2	2	19	38	4

Stages inter-entreprises	36	289	544	66
Stages intra-entreprises	8	107	115	10
TOTAL INTER + INTRA	44	396	659	76
Formations internes	21	141	141	21
Formations partenaires	7	79	64	6
TOTAL GENERAL	72	616	864	103

Partenariats de formation

Au travers des partenariats de formation, le service vise à intégrer la prévention dans les compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation initiale et continue des salariés. Ces partenariats ont donc pour objectif de promouvoir la prévention et les valeurs de la branche, et déployer les formations à la prévention, notamment à travers le Plan National Formation. Ils sont également l'occasion pour le service de saisir des opportunités de synergies avec différents acteurs de la formation.

ÉDUCATION NATIONALE (ACADÉMIES DE CRÉTEIL, PARIS ET VERSAILLES)

La Cramif, avec la participation de l'INRS, a poursuivi le partenariat avec les Académies de Créteil, Paris et Versailles.

Conformément à l'accord-cadre entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la branche AT/MP, une nouvelle convention régionale de partenariat pour l'enseignement en Santé et sécurité au travail (ES&ST) a été signée avec les trois académies d'Île-de-France pour 3 ans (période 2020-2022).

Dans ce cadre, les trois centres ressources académiques pour l'Enseignement pour la Santé et la Sécurité au Travail (ES&ST) ont réalisé des formations de 356 enseignants et ont accompagné des démarches d'établissements visant à intégrer la prévention dans la formation des élèves des filières techniques et professionnelles (du CAP au BAC+2). Cependant, l'impact de la crise sanitaire a réduit de 36% le nombre de formations ES&ST au niveau francilien.

À fin 2020, l'Éducation Nationale disposait en région Île-de-France de 3 734 enseignants ou formateurs titulaires de compétences spécifiques en ES&ST, et 106 formateurs de formateurs. 15 477 élèves ont ainsi été formés, au cours de l'année scolaire 2019-2020 (soit une baisse de 38 % par rapport à 2018-2019), dans les domaines suivants : SST, PRAP-IBC (Industrie, BTP et Commerce), PRAP-2S (Sanitaire et Social), Prévention des risques électriques, Échafaudages (R 408).

ACTIONS PARTICULIÈRES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, quelques points à noter sur 2020 :

- Poursuite du déploiement du dispositif TutoPrév® Pédagogie au cours de l'année scolaire par la formation d'enseignants dans les secteurs de l'Aide et Soins à la personne (50 enseignants des académies de Paris et Créteil).
- Accompagnement d'un lycée professionnel des métiers de la logistique et du transport routier de marchandises de l'académie de Versailles pour l'aménagement d'un entrepôt pédagogique, afin de permettre aux élèves d'évoluer dans l'entrepôt en toute sécurité.

Le Service a participé au groupe intersession de formation initiale concernant l'accueil en entreprise, afin de proposer des outils s'inscrivant dans les programmes nationaux ou régionaux de la COG 2018-2022 pour l'accueil des nouveaux et la formation de tuteurs en entreprise.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La CRAMIF a poursuivi le travail de sensibilisation des écoles d'enseignement supérieur à la santé et sécurité au travail (S&ST).

Deux ans après la signature d'une convention, l'école Icam Paris Sénart est aujourd'hui autonome pour assurer la pérennité de ses enseignements.

Dans le cadre de la deuxième convention signée avec Sciences Po Saint Germain en Laye, les étudiants seront prochainement sensibilisés aux risques psycho-sociaux (RPS).

En 2020, la Cramif a signé une troisième convention avec IMT-BS. Cette dernière a permis de sensibiliser de futurs responsables RH à la S&ST en appliquant les notions enseignées au contexte de la pandémie de COVID-19.

Par ailleurs, 7 écoles franciliennes ont inscrit leurs étudiants à l'enseignement à distance de l'INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ». Ainsi 1157 étudiants ont été formés et 40 % ont obtenu leur attestation de réussite.

INFORMATION

DIFFUSION D'INFORMATIONS

La CRAMIF a traité quelque 200 demandes de documents, qui émanent principalement des entreprises, des Services Santé au Travail, des écoles.

La crise sanitaire a fortement impacté la disponibilité du magasin de l'INRS générant de nombreuses annulations de commandes. De nombreux documents sont directement téléchargeables via le site internet de l'INRS. 4 834 documents INRS ont été diffusés en 2020 en direction du public en Île-de France (dont 3 211 brochures et 1 623 affiches).

Les documents relatifs au lavage des mains et aux risques psychosociaux sont les plus demandés.

Les vidéos de l'INRS sont disponibles sur son site internet et sa chaîne YouTube. Certaines restent cependant disponibles en prêt pour des besoins spécifiques.

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque a assuré une veille technique et réglementaire en incluant une centaine de références dans la base de données, en alimentant quotidiennement l'espace dédié de l'Intranet des actualités « prévention » et en diffusant, par courriel, l'information auprès des agents du service ;

Le service est abonné à une soixantaine de revues, et s'oriente de plus en plus vers des abonnements numériques. Le panorama de presse est diffusé hebdomadairement à l'ensemble du personnel pour que chacun puisse assurer sa propre veille.

En accompagnement des pilotes de programme, des dossiers thématiques ont été régulièrement mis à jour (le Grand Paris, l'amiante...) et d'autres sont développés en lien avec les priorités nationales. Toutes les informations sont disponibles sur le site Intranet dont la consultation par les agents est importante.

Les documentalistes accompagnent les nouveaux techniciens de prévention dans leur recherche bibliographique pour leur agrément ainsi que les stagiaires en alternance. Elles répondent à des sollicitations extérieures (préventeurs en entreprises, médecins du travail, étudiants, ..) dans la recherche documentaire concernant la prévention.

COMMUNICATION

Manifestations

La plupart des manifestations ont été annulées du fait de la Covid 19. Néanmoins on peut noter une manifestation du 10 au 21 Février 2020: journées départementales prévention Santé Sécurité du groupe Ensemble (CSTP 77).

Récompenses

La Cramif a attribué trois récompenses individuelles



5

**ACTIVITÉ
DE LA DIRECTION
TARIFICATION
ET RECONNAISSANCE**

DÉPARTEMENT TARIFICATION

Dans la période contrainte liée à la crise sanitaire, le département tarification a mis en place diverses mesures pour garantir la qualité du service rendu.

Ainsi en partenariat avec l'ensemble des ressources de la CRAMIF, le département a revu son organisation, pour s'adapter rapidement à la situation, avec la mise en place de nouvelles formes de travail.

PLAN D'ACTION /PROJET DE SERVICE 2018/2022 DU DEPARTEMENT TARIFICATION

- 1 - Améliorer la qualité des taux en s'appuyant sur un dispositif rationalisé de maîtrise des risques
- 2 - Simplifier et dématérialiser tout en respectant les nouvelles règles sur la protection des données.
- 3 - Améliorer les conditions de travail.
- 4 - Développer notre relation client en offrant des services nouveaux et en s'appuyant sur nos partenaires.

ACTIVITE DU DEPARTEMENT TARIFICATION

Le Département Tarification calcule et notifie le taux de cotisation qui couvre les risques accidents du travail et maladies professionnelles, il assure la promotion des téléservices en relation avec les partenaires et informe les employeurs des évolutions réglementaires.

Gérer l'entreprise

CLASSEMENT DES RISQUES

Le classement d'un établissement est fonction de l'activité principale réellement exercée par le plus grand nombre de salariés dans ledit établissement. Un code risque permettant de déterminer le taux de tarification applicable lui est attribué. La nomenclature des codes risque comporte 205 codes risques, hors codes associés au taux fonctions support de nature administrative (TFSNA) Dans le cadre de ses missions et de la COG 2018-2022, le département tarification procède annuellement à la révision du classement des établissements. En 2020, la sélection a porté sur les sections qui n'ont pas été révisées entre 2009 et 2011.

Ces opérations de révision du classement ont abouti à une volumétrie de 33 771 sections à réviser au niveau national dont 8 029 pour la CRAMIF.

A l'issue de cette campagne, 214 établissements ont été reclassés par la CRAMIF.

Gérer le compte AT/MP

GESTION DES COMPTES

Le Département Tarification a pour mission de gérer les comptes AT/MP des établissements employeurs de la région à partir des enregistrements crédits issus des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), des Déclarations d'Accidents du Travail (DAT)/ Déclarations de Maladies Professionnelles (DMP) et prestations associées, ainsi que des contestations des employeurs. En 2020, 493 089 comptes employeurs étaient actifs au niveau régional.

	2016	2017	2018	2019	2020
Comptes actifs fin exercice	494 794	486 136	486 679	486 997	493 089
Mises à jour saisies	304 933	324 630	337 964	333 874	279 213
Correspondances	35 213	20 968	11 149	16 683	12 088

*Pour 2020 la répartition des correspondances reçues s'établit ainsi : 6812 courriers postaux et 5276 courriels

IMPUTATION DES SINISTRES

La CRAMIF procède à l'imputation des Accidents du travail (AT), Accidents du trajet, et des Maladies Professionnelles (MP) reconnus par les CPAM.

L'imputation consiste à enregistrer sur le compte de l'employeur l'ensemble des dépenses financières (prestations) consécutives à des sinistres reconnus. Environ, 75 % des AT et trajets sont imputés automatiquement dans le système d'informations. Ces données sont prises en compte pour calculer les taux de cotisation.

En outre, ces éléments financiers alimentent les statistiques financières et permettent de calculer les coûts moyens, les taux bruts et les majorations (M1 trajet, M2 charges générales, M3 compte spécial et M4 pénibilité) au niveau national.

	2016	2017	2018	2019	2020
AT et trajets imputés en manuel	71 001	69 605	70 426	65 430	47 806
AT et trajets imputés en automatique	197 769	202 487	224 987	211 434	160 075
MP imputées en manuel	11 667	11 394	8 363	8 925	7 165
Total	280 437	283 486	303 776	285 789	215 046

CODIFICATION

A partir des informations figurant sur les DAT/DMP, la CRAMIF codifie des Accidents du Travail ou trajets reconnus avec au moins 4 jours d'arrêts prescrits, et de toutes les Maladies Professionnelles reconnues. En 2020, 45% des AT et accidents de trajets imputés ont été ainsi codifiés.

Ces éléments de codification alimentent les statistiques technologiques et servent de base à toute la politique de prévention des risques professionnels.

	2016	2017	2018	2019	2020
AT et trajets codifiés	109 700	103 313	121 696	119 547	97 003
MP codifiées	11 667	11 394	8 363	8 925	7 165

Notifier les taux de cotisation

En 2020, la CRAMIF a notifié 577 590 taux de cotisation dont 511 236 en taux collectif (soit 89 % des notifications) et 66 354 en taux calculé (soit 11 %). La différence entre le nombre de comptes actifs et le nombre de notifications adressées correspond aux tarifications modificatives effectuées tout au long de l'exercice (reclassement d'activité, application de décisions de justice, recours gracieux, majorations/minorations,...).

	2016	2017	2018	2019	2020
Notifications de taux collectifs	436 103	433 809	518 118	509 725	511 236
Notifications de taux individuels	27 870	31 195	38 317	44 612	39 599
Notifications de taux mixtes	26 865	26 856	30 099	29 816	26 755

Gérer les recours gracieux et contentieux

L'évolution des recours gracieux et contentieux, représentée tous motifs confondus dans le tableau général ci-après, est un indicateur de la qualité du service rendu aux employeurs. La baisse régulière du nombre de recours gracieux constatée ces dernières années se poursuit.

CONTESTATIONS (tous motifs confondus)	2016	2017	2018	2019	2020
Recours Gracieux (RG)	1 796	1 823	1 206	1 140	1 107
Recours Contentieux	55	80	108	66	77

En ce qui concerne les recours gracieux, une stratégie d'accompagnement des décisions défavorables a été mise en place.

La démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la relation client, consiste, pour certaines situations, à contacter téléphoniquement les entreprises afin de leur expliquer la décision de la Caisse, avant qu'elles ne reçoivent le courrier de rejet.

Gérer la relation client et l'offre de service

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de relation de service, le traitement des sujets en lien avec les risques professionnels fait l'objet d'une organisation spécifique pour le public « Entreprises »

Cette organisation se traduit par la mise en œuvre d'un niveau 1 du contact entreprise assuré par les plateformes franciliennes pour les questions simples ;

Lorsqu'une expertise technique est requise, les appels sont pris en charge par le service tarification. Dans 95 % des cas, l'entreprise est rappelée sous un délai de 48 heures.

Une des unités du département tarification est plus particulièrement axée sur la Gestion Du Risque et la Gestion de la Relation client, cette unité « GDR/GRC » a pour missions principales :

- Le recueil d'informations sur l'activité exercée par les entreprises,
- L'information et le conseil aux entreprises sur les règles de tarification, sur les offres de services et sur l'Institution.

2076 démarches en entreprise, téléphoniques ou par courriels ont été effectuées en 2020 (soit + 783% par rapport à 2019) se répartissant comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020
Promotion du taux unique	-	-	-	-	1 232
Recours Gracieux	210	218	65	16	13
Courrier (Employeurs, Prévention, URSSAF, etc.)	371	149	93	53	10
Liasse (Création, transfert, fusion ou changement d'activité)	228	124	67	17	5
DAT	65	62	33	12	2
Révision d'activité	21	22	13	58	753
DADS	4	12	5	0	1
Divers	571	486	364	109	60
TOTAL	1 470	1 073	640	265	2 076

Les nouvelles méthodes d'investigations mises en place au sein des unités de production, ont permis de revoir les modalités d'intervention en entreprises, 753 démarches ont été effectuées dans le cadre de la révision des sections d'établissement. Les membres de l'unité précitée ont participé activement d'une part, à la promotion du taux unique (1232 démarches) et d'autre part, à l'expérimentation « Grands Comptes ». Il s'agit d'une offre de service destinée aux entreprises de plus de 2000 salariés, implantées dans plusieurs circonscriptions régionales.

Dans ce cadre, les représentants de 3 « grandes entreprises » ont été rencontrés pour une présentation du dispositif national assortie d'un diagnostic personnalisé. Désormais, 7 entreprises sont suivies dans le cadre de ce dispositif « grand comptes ».

Maitriser le risque

Le dispositif de maitrise des risques s'appuie essentiellement sur le Référentiel National de Processus (RNP) opposable depuis le 1er juillet 2018 ainsi que sur les plans de contrôles mis en œuvre.

Ces plans de contrôles sont constitués de :

- Un Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable (PCSAC) destiné à prévenir essentiellement des anomalies avec incidence financière.
- Un Plan de Contrôle Local de l'Agent Comptable (PCLAC) destiné à prévenir des risques locaux non couverts par le PCSAC,
- Deux Plans de Contrôle Ordonnateur (PCLO et PCSO) qui s'articulent avec le PCSAC en prenant en charge certains des risques non couverts et en évitant les redondances inutiles.

Le PCSAC Tarification a été instauré en 2015. Suite aux constats de la Cour des Comptes faisant état de points d'amélioration, un groupe de travail national, composé de représentants des CARSAT et de la CRAMIF, a été constitué pour réviser le PCSAC.

Il est à noter que les réflexions du groupe de travail national permettent l'actualisation annuelle du référentiel de contrôle. Par ailleurs, le contrat d'interface tarification/DCF a été réactualisé en 2020.

Au titre du PCSAC 2020, 20 916 contrôles ont été réalisés et ont permis la détection de 547 anomalies avec incidence financière.

Les 5 contrôles pour lesquels un calcul d'incidence financière est possible a priori ont permis d'éviter 1 034 350,56 € de préjudices.

Le tableau ci-après recense les résultats de chacun des contrôles du PCSAC 2020, couvrant la période d'octobre 2019 à septembre 2020.

TRAME DE REPORTING PCSAC TARIFICATION 2020 - CUMUL										
N° de contrôle	Nom contrôle	Nb UO produites	Nb UO Ciblées	NB UO contrôlées	Taux de contrôle	Nb anomalies détectées	Nb anomalies avec IF	Taux d'anomalies avec IF	Montant des préjudices évités	Montant des IF (incidences financières)
1	Contrôler les liasses de création des SE.	59 028	2 751	2 751	100 %	142	99	3,60 %	62 281,49 €	62 281,49 €
2	Contrôler le traitement des signalements de la requête Tarif 2 (SE créées avec effectif >8 sans prédecesseur).	0	0	0	NS	0	0	NS	0,00 €	- €
3	Contrôler le traitement des signalements de la requête Tarif 3 (SE radiées avec effectif >8 sans prédecesseur).	787	787	787	100 %	8	8	1,02 %	0,00 €	- €
4	Vérifier l'exacte imputation de l'AT sur une SE bureau/ FSNA ou ETT (Entreprise de travail temporaire).	44 009	141	141	100 %	17	17	0,04 %	0,00 €	- €
5	Vérifier l'exacte imputation de l'AT sur une SE d'un établissement comprenant des multi SE.	2 392	2 392	2 392	100 %	22	22	0,92 %	0,00 €	- €
6	Vérifier que l'imputation de la MP au compte spécial ou compte global est en adéquation avec la législation et les consignes nationales.	640	640	640	100 %	12	12	1,88 %	0,00 €	- €
7	Contrôler le traitement et la notification d'un taux modificatif.	5 961	5 961	5 961	100 %	91	61	1,02 %	500 716,64 €	500 716,64 €
8	Contrôler la légitimité de la suppression des dépenses AT.	0	0	0	NS	0	0	NS	0,00 €	- €
9	Contrôle des mises à jour sur les crédits (crédits hors procédure).	1 085	1 085	1 085	100 %	42	42	3,87 %	0,00 €	- €
10	Contrôle des mises à jour sur les crédits (anomalies DADS).	700	700	700	100 %	77	77	11,00 %	0,00 €	- €
11	S'assurer de l'exécution et de l'exploitation de la requête Tarif 11 (SE non notifiées).	24	24	24	100 %	10	10	41,67 %	0,00 €	- €
12	Contrôle des calculs des taux manuels hors SNTRP en conformité avec les consignes et les outils nationaux (fiche DOCTAR et calculette CNAM).	919	919	919	100 %	22	8	0,87 %	141 976,93 €	141 976,93 €
13	Contrôler le traitement et la notification des premiers taux bureau ou taux Fonction support de nature administrative (FSNA).	2 929	2 929	2 929	100 %	182	167	5,70 %	149 766,39 €	149 766,39 €
14	Contrôler le traitement et la notification d'un premier taux calculé.	2 587	2 587	2 587	100 %	50	24	0,93 %	179 609,11 €	179 609,11 €
TOTAL		121 061	20 916	20 916	100 %	675	547		1 034 350,56 €	1 034 350,56 €

Gérer le risque

La politique de gestion du risque et de lutte contre la fraude a été précisée sur la base d'un partenariat institutionnel renoué avec les CPAM de la région et l'URSSAF.

La gestion du risque est garantie par le rapprochement des processus Tarification et Reconnaissance AT/MP.

La CRAMIF contribue au programme régional de gestion du risque AT/MP à travers notamment deux actions de formation/information.

Les processus Tarification et Contentieux de la Tarification et de leurs enjeux sont présentés aux équipes des CPAM en charge de la gestion des dossiers de reconnaissance des AT/MP.

Le contenu des services dématérialisés de NET entreprise (compte AT/MP et dématérialisation de la notification des taux) a été présenté aux Conseillers Informatiques du Système (CIS) des CPAM.

Par ailleurs, il existe des conventions de partenariat signées avec chaque CPAM d'Île-de-France afin d'assurer des transmissions de qualité permettant la fiabilité des fichiers respectifs, et notamment la bonne imputation au compte de l'employeur des conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AVEC L'URSSAF

Un partenariat a été déployé dans le cadre de la lutte contre la fraude ayant pour objectif d'identifier les pistes de coopération entre les deux branches Recouvrement Assurance Maladie et Risques Professionnels afin de mener une réflexion sur les situations à risque repérées par la CRAMIF (fraude, faute et abus).

Les lettres communes ACOSS/CNAMTS des 31 mars 2008 et 19 juillet 2011 engagent les deux Branches Recouvrement et Risques Professionnels sur un socle commun concernant la gestion des taux d'accident du travail et maladies professionnelles. Ces engagements s'inscrivent dans un ensemble cohérent de rapprochements de fichiers et la mise en œuvre d'un enchaînement de traitements devant permettre à terme une concordance des bases des deux Branches.

Par ailleurs, la convention régionale signée avec l'URSSAF d'Île-de-France en vue de garantir des transmissions et des échanges de qualité permettant de fiabiliser les fichiers respectifs, a été enrichie d'un volet « lutte contre la fraude ».

Contribuer aux travaux du réseau national

La participation du Département Tarification aux groupes de travail nationaux permet de valoriser l'expertise régionale et de contribuer aux actions d'amélioration du processus au sein du Réseau Tarification.

Les agents de la Tarification ont contribué aux travaux de 10 groupes nationaux : Numérisation des documents, Contentieux technique Tarification, Réorganisation du réseau, Qualité de la base de données, Crédits DSN, Grands Comptes Tarification, Anomalies d'intégration dans le système d'information, Documentation, Formation, PCSAC Tarification.

MISSIONS NATIONALES DÉLÉGUÉES À LA CRAMIF

Startech

Depuis le mois de juin 2017, le Département Tarification de la CRAMIF, déjà en charge de logistique de la formation initiale des techniciens (Startech), s'est vu confier par la CNAM, une mission d'assistance technique de la formation nationale.

A ce titre, la CRAMIF actualise l'ensemble des supports de formation entre chaque session pour tenir compte notamment des évolutions de tarification ainsi que des nouveautés du SNTRP, la mise à jour de la banque de questions servant à concevoir les contrôles continus ainsi que la conception de l'examen final.

Dans ce cadre, en 2020, la CRAMIF a contribué à l'organisation et à la tenue de 3 sessions.

Documentation Métier Unique (DMU)

Le département Tarification participe à la rédaction et à la maintenance de la documentation métier des gestionnaires conseil en tarification accessible via Ameli Réseau.

A ce titre la CRAMIF assure l'actualisation des fiches et des textes.

Ainsi en 2020 il a été procédé à l'intégration et à la publication de 107 fiches pour mise à jour ou création

Contentieux de la tarification

Le Département des Affaires Juridiques (DAJ) assure la gestion du contentieux de la Tarification pour toutes les CARSAT et CGSS.

Dans ce cadre sont rédigés l'ensemble des mémoires en défense à produire devant la Cour d'Appel d'Amiens (juridiction qui remplace la CNITAAT depuis le 1er janvier 2019) à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisation AT/MP, par assignation directe devant la Cour d'Appel d'Amiens, ou suite à un rejet par la caisse de leur recours gracieux : 896 mémoires rédigés en 2020.

Les intérêts des CARSAT sont défendus au cours des audiences devant la CNITAAT (pour tous les recours introduits devant cette juridiction jusqu'au 31/12/2018) : 450 affaires défendues en 2020 et devant la Cour d'Appel d'Amiens 753 affaires défendues en 2020 au cours de 39 audiences (CNITAAT et CA) avec un taux de 81 % de dossiers gagnés.

Le DAJ procède également à l'analyse juridique systématique de tous les arrêts de la CNITAAT et de la Cour d'Appel défavorables aux Caisses (107 en 2020), ce qui a permis de mettre en place une stratégie commune permettant de porter la position des Caisses devant la Cour de Cassation et de faire évoluer la jurisprudence en la matière (54 pourvois en 2020). L'information juridique et contentieuse est notamment diffusée à l'occasion des réunions des Comités de Pilotage avec les CARSAT et CGSS qui est un lieu d'échanges avec les équipes des services tarification.

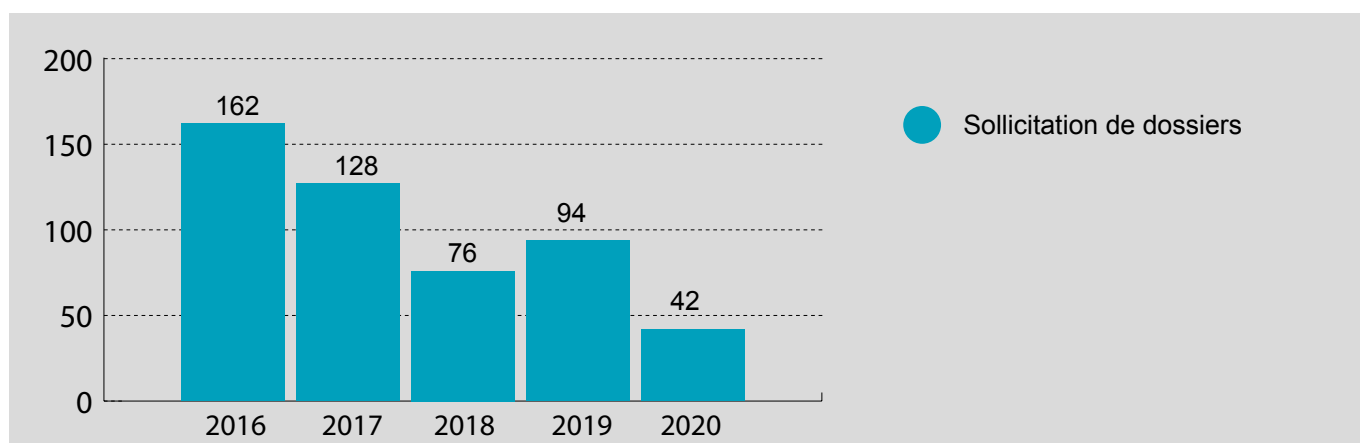
La contribution du DAJ s'étend également à la rédaction de fiches métiers sur différentes thématiques, des modèles de courriers et argumentaires diverses que la CNAM diffuse au réseau.

DÉPARTEMENT RECONNAISSANCE

Ce département a pour mission de contribuer à la reconnaissance des atteintes à la santé des salariés, lorsque elles sont d'origine professionnelle, en partenariat avec le Service prévention et les différents organismes de sécurité sociale.

Fautes inexcusables

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur, le rapport d'enquête établi par le Service Prévention est transmis à la victime, à ses ayants-droit, ou à l'avocat (1 en 2020).



Gestion des registres de déclaration d'accidents du travail bénins

Gestion des registres de déclaration des accidents du travail bénins :

Ces registres régis par le Décret du 22 octobre 1985 sont délivrés, après autorisation, aux entreprises qui en font la demande.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de registres délivrés	3 738	3 900	4 119	4 128	3 990
Nouveaux accords de délivrance de registres	466	445	426	322	270
Refus de délivrance*	42	51	40	31	21
Retraits	225	360	238	277	327

* Les refus concernent les demandes des entreprises ne remplissant pas les conditions d'attribution définies par le décret du 22/10/85.

Aide à la reconnaissance des maladies professionnelles

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance des maladies professionnelles, le Département Reconnaissance est chargé de :

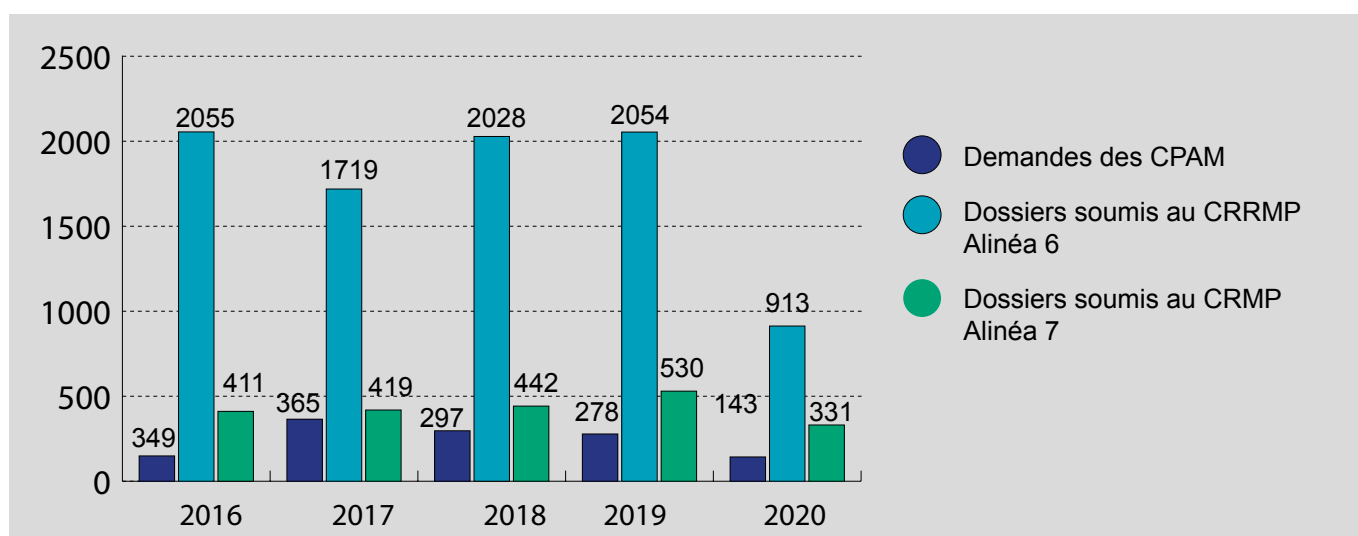
- La rédaction des réponses aux demandes d'avis des CPAM, (informations relatives aux produits utilisés, aux risques afférents au poste de travail et à la connaissance de l'entreprise,...),
- La préparation des synthèses des dossiers soumis au Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles.

Cas des maladies visées au 6^{ème} alinéa de l'article L.461-1 du Code de la sécurité sociale :

Les dossiers adressés au CRRMP au titre du 6^{ème} alinéa sont ceux pour lesquels une ou plusieurs des conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies.

Cas des maladies visées au 7^{ème} alinéa de l'article L.461-1 du Code de la sécurité sociale :

Les dossiers adressés au CRRMP au titre du 7^{ème} alinéa sont ceux pour lesquels une maladie caractérisée n'est pas désignée dans un tableau. Cette maladie peut être reconnue d'origine professionnelle s'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de la victime ou une incapacité permanente au moins égale à 25 %.



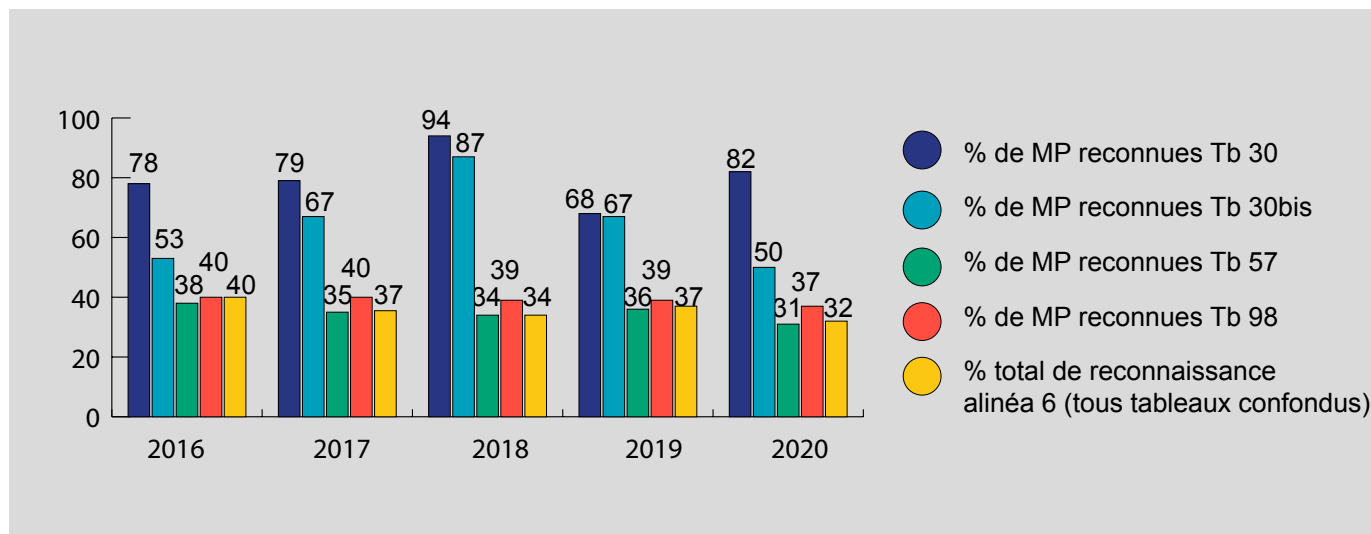
La baisse importante du nombre de dossiers constaté en 2020 résulte d'une évolution réglementaire modifiant les modalités de sollicitation du CRRMP à partir de septembre 2020

En effet, le décret du 23 avril 2019 relatif à la procédure d'instruction des DAT/DMP rend facultatif l'interrogation de l'ingénieur conseil de la caisse régionale par le CRRMP. Il renforce par ailleurs l'information des parties sur les différentes étapes de l'instruction et aménage une phase de consultation et d'enrichissement du dossier.

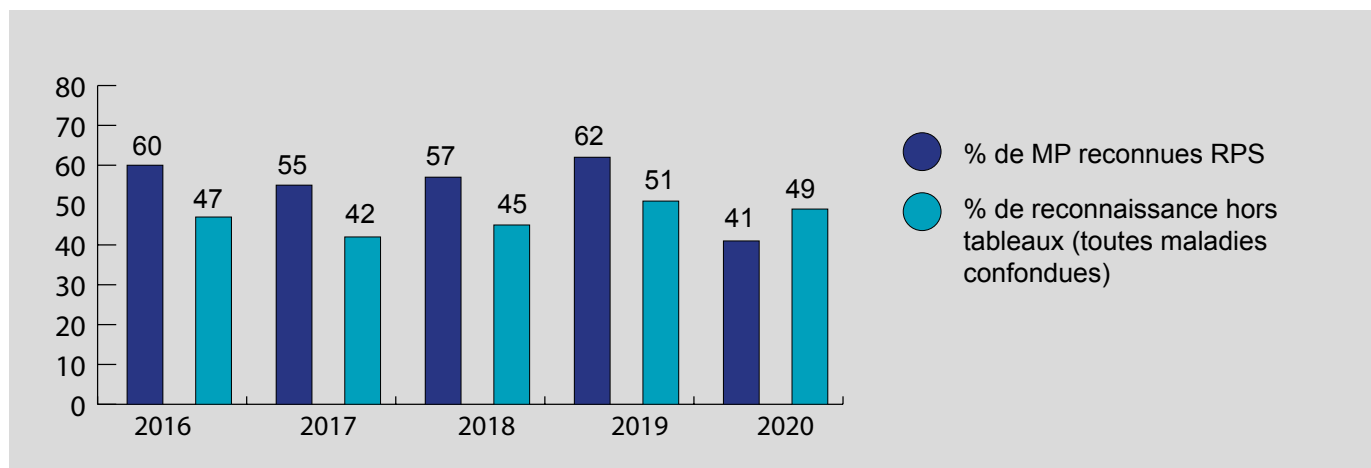
Il a été convenu en région Ile-de-France de maintenir une interrogation systématique du Service Prévention pour les cancers et pour les pathologies en lien avec le risque chimique, le risque physique (bruit, rayonnements, vibrations) ainsi que le risque biologique.

Un partenariat est en place avec le Service Prévention, et des ingénieurs conseils référents ont été désignés pour apporter une expertise technique dans l'instruction de ces dossiers.

TAUX DE RECONNAISSANCE DOSSIERS SOUMIS – ALINÉA 6



TAUX DE RECONNAISSANCE DOSSIERS TRAITÉS – ALINÉA 7



Commission pluridisciplinaire Pénibilité

L'article 79 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites a créé une Commission Pluridisciplinaire Pénibilité dans chaque circonscription retraite.

La Commission, après avoir pris connaissance des éléments de droit et de fait, décide si l'assuré remplit les conditions d'exposition aux facteurs de risques professionnels (article L.351 du Code de la sécurité sociale) et si le lien entre l'exposition au risque et les séquelles est effectif.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de réunions de la commission	5	7	5	7	7
Nombre de dossiers présentés	39	38	50	50	42
Nombre d'accords	25	31	34	36	36
Nombre de refus	13	7	16	14	6
Nombre de dossiers ajournés	1	0	0	0	0

Commission réclamation Compte professionnel de prévention

La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a mis en place le compte professionnel de prévention de la pénibilité

L'ordonnance du 22 septembre 2017 (décrets et arrêtés des 27 et 29 décembre 2017) renomme le dispositif en compte professionnel de prévention et transfère la gestion du dispositif à la branche AT/MP à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Commission Réclamation Compte Professionnel de Prévention (CRC2P) est chargée de rendre des avis motivés sur les réclamations des salariés liées à leur exposition à certains facteurs de risques.

	2018	2019	2020
Nombre de réunions de la commission	7	9	8
Nombre de dossiers présentés	40*	73*	54*
Nombre d'accords	22	43	33
Nombre de refus	25	57	35
Nombre de dossiers reportés **	0	0	16

*Un dossier peut donner lieu à plusieurs avis

** Les éléments recueillis ne permettant pas de statuer

RÉPARTITION DES DÉCISIONS PAR FACTEURS DE RISQUES CONTESTÉS :

FACTEUR DE RISQUES	ANNEE d'exposition	EXPOSE	NON EXPOSE	Ne permet pas de statuer	TOTAL PAR ANNEE	
TRAVAIL DE NUIT	2016			1	1	30
	2017	11	3	1	15	
	2018	11	2		13	
	2019		1		1	
TRAVAIL EQUIPES SUCCESSIVES ALTERNANTES	2017	7	2		9	14
	2018	3	2		5	
MANUTENTIONS MANUELLES DE CHARGES jusqu'au 30/09/17	2017		4	2	6	7
	2018			1	1	
TRAVAIL REPETITIF	2017		3		3	6
	2018		3		3	
BRUIT	2017		4	2	6	12
	2018		2	3	5	
	2019		1		1	
AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX jusqu'au 30/09/17	2017		1	1	2	3
	2018			1	1	
POSTURES PENIBLES jusqu'au 30/09/17	2017		5	2	7	7
VIBRATIONS MECANIQUES jusqu'au 30/09/17	2017		2	2		4
Températures extrêmes	2017	1			1	1
		33	35	16		84

Partenariats

CRAMIF/CPAM

La base « Archives » de l'outil HIPPOCPAM, contenant l'historique des expositions au risque de maladies professionnelles au sein des établissements franciliens, est mis à disposition des CPAM.



6

**SYNTHÈSE DES
RÉSULTATS CPG
OBTENUS AU TITRE
DE L'ANNÉE 2019**

Type d'action	Indicateur	Définition	Score maximum	Score obtenu
1.01 TMS Pros	EPRA	% établissements (hors Grands Comptes) de la liste TMS Pros V2 contactés ou visités	120	120
	E0	% établissements actifs Saison 1 et 2 ayant validé sa fiche administrative TMS Pros V2	Neutralisé	Neutralisé
1.02 Risques chutes Pros	B1	Faire la promotion de mesures-socles auprès des MOA pour intégration dans les pièces marchés	30	30
	B2	Intervention sur chantier pour promouvoir et déployer la mutualisation des moyens de prévention	40	40
	B3	Nombre de participants par profil aux actions validées	20	20
	C2	Nombre de standards conçus par inter-région dans les entreprises dans lesquelles une analyse AT a été réalisée en 2019	30	30
1.03 Risque chimiques pros	RC PRA	Taux d'établissements de la liste RC Pros contacté ou visité	70	70
	RC2	Part des entreprises ayant établi un plan d'action	50	20
	UT	Campagne des unités techniques	Neutralisé	Neutralisé
1.04 PAR	I1	Réalisation d'un bilan annuel pour chaque programme	40	40
	I2	Mesure du taux de mise en œuvre des programmes d'actions régionaux conformément aux actions initialement prévues	Neutralisé	Neutralisé
1.05 - Formation	ES2	Taux de réalisation du plan d'action régional pluriannuel validé par la CNAM et de l'atteinte des objectifs prévisionnels de l'année échue : actualisation de la liste	20	20
1.06 - Risques Psychosociaux	RPS2	Retour de la fiche action avec la réalisation du déploiement	30	30
1.07 - Expérimentations	EXP1	Compte rendu d'activité de l'année Aide et soins à domicile	Neutralisé	Neutralisé
	EXP2	Compte-rendu d'activité de l'année CLST	Neutralisé	Neutralisé
1.08 - Grands Comptes	PPRA	% établissements de la liste TMS Pros Saison 2 rattachés à un Grand Compte Prévention pour lesquels un échange (avec le siège) a eu lieu	30	30
1.09 - TPE	TPE1	Construction : Nb d'étapes et de livrables validés / Nb prévus kits métiers	50	50
1.10 - Taux de satisfaction Entreprises partie prévention		Part de répondants "très satisfaits " et "assez satisfaits " sur trois questions	5	0
2.01 - Budgets Contrats et Subv Prév TPE		Consommation des budgets	70	70
2.02 - Injonctions		Nombre moyen d'injonctions par préventeur	20	20
3.01 – Contribuer au réseau		Part du temps des IC et CS mobilisé à contribuer aux travaux du réseau (national)	50	50

Type d'action	Indicateur	Définition	Score maximum	Score obtenu
3.02 - Productivité		Pourcentage d'augmentation annuelle du nb d'établissements "cœur de cible" ayant bénéficié d'une intervention (codes A à I) / l'année de référence 2018	Neutralisé	Neutralisé
		TOTAL PREVENTION	675	640
1.08 - Grands Comptes		Nb d'entreprises démarchées / Nombre d'entreprises ciblées	20	20
1.10 - Taux de satisfaction Entreprises partie Tarification		Part de répondants "très satisfaits " et "assez satisfaits " sur trois questions	5	0
1.11 - Dématérialisation des taux AT/MP		Pourcentage d'adhésion à l'offre de dématérialisation de la notification de taux annuel des entreprises (suivi par Siret)	50	0
1.12 - Adhésion au taux unique		Nombre d'entreprises démarchées / nombre d'entreprises ciblées	10	10
3.01 - Contribuer au réseau tarification		Participation (inter-région) à chaque groupe de travail, engagement par lettres de missions	45	45
3.03 - Suivi des instanciers Tarification		Traiter l'ensemble des instances avant le passage de la tarification annuelle	75	75
3.04 - Fiabilisation des données AT/MP		Réduire le niveau des détections des requêtes de fiabilisation des données	40	40
3.05 - Gestion de la base Employeur		Vérifier le classement de l'activité renseignée de la cible pour améliorer la base Employeur, SE active ciblées et révisées / Total SE ciblées	40	40
3.06 - Qualité des taux notifiés		Améliorer la qualité des taux notifiés	40	40
3.07 - Gestion des recours contentieux Tarification		S'assurer du traitement des demandes de recours gracieux dans les deux mois	Neutralisé	Neutralisé
		TOTAL TARIFICATION	325	270
		TOTAL GENERAL	1 000	910



7

ANNEXES

PRST 3

ANNEXE 1 : ACTIONS DU PRST3, PILOTÉES PAR LA CRAMIF

SUJET	OBJECTIF	DÉMARCHE GÉNÉRALE DU PROJET	PILOTE RÉFÉRENT
1.1 Culture de prévention	Renforcer et accompagner l'évaluation des risques	Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE.	CRAMIF/ DIRECCTE
1.2 Culture de prévention	Agir par la formation	Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail et en management du travail.	CRAMIF
1.6 Usure Professionnelle		Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).	CRAMIF
1.10 Cibler les risques prioritaires	Prévenir l'exposition aux produits chimiques	Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective.	CRAMIF/ DIRECCTE
1.15 Cibler des risques prioritaires	Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied	Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs - Grand Paris - Maîtres d'ouvrage - Coordonnateurs SPS - Chutes.	CRAMIF/ OPPBTP
1.22 Cibler des risques prioritaires	Prévenir le risque routier professionnel	Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER.	CRAMIF

ANNEXE 2 : THÉMATIQUES DES SÉMINAIRES CCPP

THEME RETENUS - SEMINAIRES DE 2020	
RISQUES	THÉMATIQUES
Risque chimique	Exposition au trichloréthylène et cancers
Risque chimique	L'incendie de Notre-Dame : exposition au plomb des riverains professionnels
Risque chimique	Amiante et cancer ORL
Risque chimique	Cancers professionnels et risque chimique – focus sur les cancers urothéliaux
Risque chimique	Suivi et accompagnement d'une entreprise et des salariés lors de l'apparition d'un nouveau procédé industriel : exemple de la fabrication additive métal
Risque chimique PDP	Cuisiniers, aides à domicile, vétérinaires, agents de nettoyage, coiffeurs ... : comment gérer l'aptitude professionnelle chez les sujets allergiques ?
PDP	Maintien et retour au travail après cancer : comment bien anticiper ? Quels leviers d'action ?
PDP RPS	Inaptitude au poste pour atteinte psychique : dans quel contexte, quand, comment ? quelle prévention mettre en place au sein de l'entreprise ? comment éviter la désinsertion professionnelle des salariés ?
PDP Risque biologique	Maladies chroniques, COVID-19 : intérêt du sport pour le maintien en emploi et la reprise d'activité
RPS	Souffrance au travail et maintien ou retour à l'emploi
RPS	R.P.S. et épuisement professionnel : du syndrome à la prévention et au maintien dans l'emploi.
RPS	RPS en entreprise : quelle approche au sein des entreprises ? vers qui orienter ? conseils de prise en charge et de prévention
RPS	Hypnose , applications en psychopathologie liée au travail
Risque biologique	Tuberculoses professionnelles en 2020 : état des lieux - quels milieux concernés ? quelle prévention mettre en place ?
TMS	TMS du coude : quelles situations à risque ? quelle prévention ?
Autres risques	Cœur et travail : quelle aptitude en cas de coronaropathie ? quel enjeu face à la pé-nibilité Enquête SUMER 2017 : quels enseignements sur les risques professionnels ? Cancer du sein et travail de nuit Lumière et travail : actualités
Bilans d'activité	1 bilan /centre

DIRECTION RÉGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

PRÉVENTION

Conseille les entreprises pour les aider à préserver la santé des salariés et à assurer leur sécurité.

En fonction du lieu d'implantation de votre établissement ou de votre chantier, contactez l'antenne de votre département.

75 - PARIS

Tél. : 01 40 05 38 16
prevention75.cramif@assurance-maladie.fr

92 - HAUTS-DE-SEINE

Tél. : 01 44 65 18 80
prevention92.cramif@assurance-maladie.fr

77 - SEINE-ET-MARNE

Tél. : 01 44 65 18 18
prevention77.cramif@assurance-maladie.fr

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tél. : 01 44 65 54 50
prevention93.cramif@assurance-maladie.fr

78 - YVELINES

Tél. : 01 44 65 79 40
prevention78.cramif@assurance-maladie.fr

94 - VAL-DE-MARNE

Tél. : 01 44 65 75 55
prevention94.cramif@assurance-maladie.fr

91 - ESSONNE

Tél. : 01 44 65 18 48
prevention91.cramif@assurance-maladie.fr

95 - VAL-D'OISE

Tél. : 01 44 65 18 00
prevention95.cramif@assurance-maladie.fr

Service formation : Tél. : 01 40 05 29 54 / prevformation.cramif@assurance-maladie.fr

Médiathèque : Tél. : 01 40 05 63 71 / prevmediatheque.cramif@assurance-maladie.fr

TARIFICATION

Calcule et notifie le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles des entreprises.

Tél. : 01 44 65 74 54
tarification.atmp.cramif@assurance-maladie.fr

RECONNAISSANCE

Contribue à la reconnaissance des victimes de pathologies professionnelles.

Tél. : 01 40 05 47 76
reconnaissance.cramif@assurance-maladie.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

David CLAIR

Directeur général de la CRAMIF

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

François BLANCHARD

Ingénieur Conseil Régional de la CRAMIF

RÉALISATION

Direction Régionale des Risques
Professionnels/service DPP

MAQUETTE ET IMPRESSION

L'AGENCE DE FAB

151, rue Michel Carré
95100 Argenteuil



Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France
Direction régionale des risques professionnels
17-19 avenue de Flandre, 75019 Paris



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France